

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE

Mémoire de fin d'étude

*En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières et
Comptabilité*

Spécialité : Finance et Banques

Thème

Les dispositifs de financement des PME en Algérie CAS : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Réalisé par :
NAIT CHABANE Messaoud
HAMMOUDI Celia

Dirigé par :
Dr. AMIAR.L

Membres du jury :

- **HABBAS.B**
- **FERRAT.M**

Promotion 2018/2019

Remerciements

Tout travail de recherches n'est jamais totalement l'œuvre d'une seule personne.

A cet effet, nous tenons à remercier tout d'abord, Mme Amiar Lila, promotrice de ce mémoire, pour son temps et précieuses orientations.

Nous remercions également les membres de jury d'avoir accepté d'examiner et d'évaluer notre modeste travail. Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous nos proches et amis qui nous ont toujours soutenu et à tout ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

DEDICACES

Je dédie ce travail à :

Mes très chers parents

A ma grand-mère

A mes sœurs

A mes frères

A Pélia

A Meli

Messaoud

Liste des abréviations

ABC : Arab Banking Corporation Algérie
ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit.
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes.
APC : Assemblée Populaire Communale.
APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement.
BAD : Banque Algérienne de Développement.
BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.
BDL : Banque de Développement Local.
BEA : Banque Extérieure d'Algérie.
BFR : Besoin en Fonds de Roulement.
BIC : Bénéfice Industriel et Commercial.
BNA : Banque Nationale d'Algérie.
BTPH : Bâtiments, Travaux Publics et Hydraulique.
CACIB : Crédit Agricole Corporate & investment bank.
CAF : Capacité d'Autofinancement
CAM : Chambres de l'Artisanat et des Métiers
CASNOS : Caisse nationale de sécurité sociale des travailleurs non-salariés.
CE : Communauté Européenne.
CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.
CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales.
CNEP : Caisse d'Epargne et de Prévoyance.
CNI : Commission Nationale des Investissement.
CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.
COSOB : Commision d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.
CPA : Crédit Populaire d'Algérie.
DSIS : Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques.
DUAC : Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction.
EBE : L'Excédent Brut d'Exploitation.
EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.
EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
FGAR : Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME.
FR : Fonds de Roulement.
GUD : Le Guichet Unique Décentralisé.
HSBC : Hong Kong Shanghai Banking Corporation.
IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.
IFU : Impôt Forfaitaire Unique.
IRG : Impôt sur le Revenu Global.
LBO : Leveraged Buy Out.
ME : Moyennes Entreprises.
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.
OAT : Obligations Assimilables du Trésor.
OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.
ONS : Office National des Statistiques.

PAS : Plan d'Ajustement Structurel.
PE : Petites Entreprises.
PIB : Produit Intérieur Brut.
PME : Les Petites et Moyennes Entreprises.
PNR : Prêt Non Rémunéré.
SARL : Société A Responsabilité Limitée.
SNC : Société en Nom Collectif.
SPA : Société Par Actions.
SPM : Secteur Public Marchand.
SRH : Société de Refinancement Hypothécaire.
TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle
TPE : Très Petites Entreprises.
TTC : Toutes Taxes Comprises.
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Introduction générale

Considérées comme étant l'un des principaux acteurs de l'économie et comme propulseur de la croissance économique, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle d'une importance capitale dans le développement économique d'un pays. Les PME sont les formes d'entreprises les plus répandues dans les pays développés et en voie de développement, en effet, selon plusieurs études statistiques, leur nombre dépasserait les 90% de l'ensemble des entreprises à travers le monde. Dans pratiquement tous les pays industrialisés, à savoir, les Etats-Unis, la Chine et la plupart des pays européens, les PME représenteraient près de 99% des entreprises.

Les PME sont l'un des principaux facteurs de création de richesse et d'emploi à travers le monde. C'est pour cela que les politiques économiques de beaucoup pays sont principalement basées sur des textes législatifs, des mesures et des réformes encourageant leur création et la facilitation de leurs activités et ce, à travers des politiques fiscales favorables ainsi qu'une facilité d'accès aux financements.

Sur le plan organisationnel, les PME jouissent d'une certaine simplicité qui favorise une gestion rationnelle de l'ensemble des ressources, tant humaines, financières que matérielles. Au-delà de cette particularité, les PME se caractérisent également par une certaine flexibilité de leurs activités. En effet, les PME sont considérées comme étant les entreprises les plus flexibles et les plus aptes à faire face aux changements et dans une économie où les éléments externes et les différents aléas économiques sont omniprésents et auxquels les entreprises sont bien souvent exposées, le choix de création de PME s'avère être un choix stratégique.

L'une des principales caractéristiques des groupes de PME est leur hétérogénéité ; elles peuvent aussi bien être des manufactures que des commerces ou des ateliers d'artisanat. Les PME englobent donc des activités et de capitaux de natures différentes, leur financement peut se faire selon plusieurs modes, travers l'autofinancement pour les investisseurs à capacité de financement ou bien par le biais du financement externe pour les agents à besoin de financement. Par ailleurs, les PME qui sont, pour la plupart, de nature individuelle, collective et parfois même familiale, se caractérisent par des modes de financement très particuliers et assez différents des grandes entreprises. Elles appartiennent généralement au secteur privé et sont à l'origine d'une création individuelle ou collective ou bien d'un héritage familial et dans la plupart des cas, les créateurs sont les dirigeants.

Les PME peuvent prendre des dimensions assez différentes selon leurs ambitions, elles peuvent donc produire pour le marché local, ce qui est le cas de la plupart des PME, comme elles peuvent prendre une trajectoire plus ambitieuse en prenant une dimension internationale. Le progrès technique et la dématérialisation de certains concepts comme la monnaie et certains services à côté des accords de coopération économique internationaux sont considérés comme l'un des principaux vecteurs ayant permis l'expansion des activités des PME niveau international.

A la fin des années 80, l'Algérie a connu des changements économiques d'une importance capitale. En effet, le passage de l'Algérie socialiste à l'ouverture économique a donné une certaine dynamique aux entreprises, notamment à travers l'adoption du code des investissements en ayant donné naissance à un nombre assez conséquent de PME. Par ailleurs, afin d'encourager l'investissement privé, l'Algérie a opté pour une politique d'aide à la création d'entreprises privées. Cette ouverture de l'économie a été donc accompagnée par plusieurs mesures favorisant le développement des PME. A cet effet, plusieurs organismes ont été créés, à savoir ; l'APSI, Agence pour la Promotion, le Soutien et le Suivi des Investissements, qui est par la suite devenue l'ANDI, Agence Nationale du Développement de l'Investissement, l'ANSEJ, Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes, le CNAC, Caisse Nationale de l'Assurance Chômage, l'ANGEM, Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit, en plus d'autres organismes ayant pour missions de promouvoir la création et le suivi des PME.

Problématique de recherche

L'inertie du marché financier Algérien a contraint les pouvoirs publics à opter pour la création de ces organismes d'aide afin d'offrir aux entreprises des alternatives et des moyens d'accès aux financements à travers l'endettement bancaire. Par ailleurs, des avantages fiscaux sont également octroyés dans le cadre dispositif ANDI et qui ont contribué à la création d'entreprises et surtout à la survie de ces dernières. En effet, depuis 2001, plusieurs lois s'appuyant sur l'octroi d'avantages fiscaux à travers une politique fiscale ont été élaborées, elles ont également été modifiées et complétées par la loi de 2006. La question principale constituant l'objet de cette recherche est la suivante :

Question centrale :

- Quel est l'impact de l'ANDI sur la création des PME au niveau de Tizi-Ouzou?

Questions secondaires :

- Quel est le rôle des PME ?
- Qu'est-ce qui caractérise les PME ?
- Quelles sont les sources de financement des PME ?
- Comment sont définies les PME Algériennes ?
- Quelles sont les sources de financement des PME en Algérie ?

Méthodologie de recherche

Pour réaliser ce travail de recherche et répondre aux questions posées, nous avons adopté une démarche basée sur la recherche documentaire à travers la consultation d'ouvrages, des recherches, des revues et des textes réglementaires relatifs à ce sujet. Nous avons également effectué un stage au niveau du GUD de Tizi-Ouzou et nous avons collecté des informations au niveau de la BNA de Tizi-Ouzou

Introduction

Les petites et moyennes entreprises sont la catégorie d'entreprise la plus représentée à travers le monde. Elles constituent un secteur hétérogène qui se traduit par la diversité de leurs activités, les différences qu'elles présentent sur le plan organisationnel ainsi que la problématique que soulève sa définition.

Dans ce présent chapitre nous allons retracer quelques définitions des PME en fonction de leurs pays et mettre en avant les différents critères pris en considération dans leur définition. Nous allons également mettre en avant l'importance des PME et déterminer leur rôle économique et social et retracer les différents éléments qui les caractérisent et mettre l'accent sur les points de divergence qu'elles présentent face aux caractéristiques des grandes entreprises.

Section 1 : définition et importance des PME

Dans cette section nous allons évoquer dans un premier lieu, les différentes définitions des PME, problématique liée à leur définition, puis, nous allons aborder les principales raisons de leur développement.

1.1. Définition des PME

Les PME n'ont pas de définition unique et c'est, l'une de leurs premières caractéristiques. En effet, le groupe que forment les PME n'est pas homogène, de ce fait, on ne peut englober l'ensemble des concepts qu'elles abordent, sachant que le groupe des PME comprend à la fois, les petites entreprises, les moyennes entreprises ainsi que les petits commerces et les ateliers d'artisanat. Les définitions des PME diffèrent donc d'un pays à un autre ou bien d'une zone économique à une autre, de ce fait, on peut trouver plusieurs définitions qui abordent le concept de PME selon plusieurs optiques. Chaque pays, chaque organisation et chaque zone économique prend donc en considération des paramètres différents afin de définir les PME, parmi ces paramètres, on distingue :

- La valeur du chiffre d'affaire,
- La valeur des actifs,
- Le nombre d'employés.

La plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement (OCDE) ont pris en considération le nombre d'effectif afin de définir les PME. En effet, une délimitation plafonnée à 250 employés a été déterminé par plusieurs pays, excepté le Japon qui a fixé le nombre maximal d'employés à 300 salariés ainsi que les Etats-Unis au nombre de 500 salariés. En Chine, le plafond fixé aux PME est de 2999.

1.1.1 Définition des PME dans les pays développés

Dans les pays développés, il existe deux différentes images des PME qui sont parfois complètement opposées. La PME est vue comme étant une entreprise archaïque selon la première image, elle est considérée comme étant vecteur d'activités en déclin à l'image des petits commerces ou bien des petites exploitations agricoles. Selon cette première image donnée aux PME, ces dernières se caractérisent par une faiblesse structurelle et organisationnelle. Ses moyens sont assez limités, notamment en ce qui concerne les technologies utilisées. Les PME sont donc considérées comme étant une entité qui s'inscrit dans un héritage du passé. Cette conception de la PME règne beaucoup plus dans les pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal). Toutefois, dans certains pays comme l'Allemagne, la PME est considérée comme étant le pilier de l'économie sociale. « A cette conception traditionaliste ou la PME est perçue comme une survivance du passé, on peut opposer une conception plus moderne. Ainsi en Allemagne, le concept de la PME est plus connu sous le terme "Mihelsland" qui signifie littéralement classe moyenne, ces entreprises de taille moyenne constituent le pilier de l'économie sociale de marché et symbolisent le principe de "responsabilité collective" cher aux entreprises germaniques ».¹

Dans les pays Anglo-Saxon, la pensée est totalement opposée à celles des pays sud-européens, elle rejoint même la pensée Allemande dans sa conception moderne de la PME. En effet, l'innovation et le dynamisme y sont souvent associés dans les pays Anglo-Saxons car elles sont considérées comme étant l'un des principaux facteurs de création d'emploi et comme une image réaliste de l'entreprise moderne.

Selon le journal officiel de la communauté européenne, « la PME est définie comme une entreprise indépendante financièrement, en employant moins de 250 salariés, avec un chiffre d'affaire plafonné à 40 millions d'euros »² cette définition tient compte l'aspect financier des PME en mettant l'accent sur leur indépendance financière, le nombre d'employés qui est plafonné à 250 salariés ainsi que le chiffre d'affaire plafonné à 40 millions d'euro mais sans prendre en considération la place de la PME dans l'économie et encore moins l'image générale que dégage ce type d'entreprise. Cette définition généraliste et généralisante englobe ainsi toutes les approches à travers lesquelles sont considérées les PME en Europe en prenant en compte deux critères quantitatifs et un critère qualitatif.

Ces deux images complètement opposées sont l'illustration de la problématique que rencontrent bon nombre d'économistes dans la définition des PME. En effet, elles sont

¹ Olivier Torres « les PME », édition Dominos Flammarion, 1999, P.23.

² Le journal officiel de la communauté européenne de 30 avril 1996 ». Cité par Olivier Torres.

perçues différemment et au de-là des critères pris en considération pour leur identification, on peut constater que ces dernières sont parfois même vues sous des optiques radicalement opposées.

Chaque type d'entreprise doit être défini sur base de certains critères et « les PME sont, d'après la **définition de la Commission européenne**, les entreprises qui occupent moins de 250 personnes. À cela s'ajoutent deux autres critères au choix : le chiffre d'affaires annuel ne doit pas excéder 50 millions d'euros, ou le total du bilan ne doit pas excéder 43 millions d'euros (recommandation de la Commission du 6 mai 2003). Ces définitions sont importantes lors de la sélection des entreprises qui peuvent bénéficier de programmes de financement européens en faveur des PME, ainsi que dans le contexte de certaines politiques, telles les règles de concurrence spécifiques aux PME. »³

La définition des PME a connu plusieurs mises à jour, prenant à chaque fois en considération les différents aléas et paramètres qui les caractérisent. En effet, en 2005, une nouvelle définition de la PME a été instaurée prenant en considération deux critères qualitatifs, à savoir, le nombre de salariés (plafonné à 250), le chiffre d'affaire maximal de 50 millions d'euro. « La nouvelle définition des PME mise en place par la commission européenne, ces critères doivent être regardés au niveau de la société et des entreprises susceptibles d'entretenir avec elle des relations particulières en fonction de la catégorie dans laquelle s'inscrit l'entreprise (autonome, indépendante ou liée). Ces catégories sont définies au regard de l'actionnariat et des participations détenues dans d'autres entreprises. »⁴

Selon la commission européenne, les PME sont définies comme étant des entreprises occupant moins de 250 personnes, et à cela s'ajoutaient deux autres critères, à savoir le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan.

Et en 2005, la définition des PME selon la commission européenne a été actualisée prenant en compte l'actionnariat et des participations détenues dans d'autres entreprises.

L'image de la PME française est orientée sans le sens de l'entrepreneur individualiste et cela est due aux nombreux mouvements syndicaux ayant secoué la France durant les trente glorieuses. Les patrons des PME françaises sont depuis, considérés comme étant des dirigeants individualistes qui fuient leurs obligations fiscales et sous-payent leurs salariés.

³ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/structural-business-statistics/structural-business-statistics/sme> (Consulté le 25/12/2019)

⁴ <https://www.sogedev.com/blog/2016/10/21/1288/> (Consulté le 25/12/2019)

La PME italienne incarne quant à elle une image assez traditionnaliste. Elle est considérée comme étant le moteur de l'économie italienne. Elle se présente sous forme de petites industries aux traditions agricoles et artisanales.

1.1.2 Définition de la PME dans les pays en développement

Dans les pays en développement, la priorité est de satisfaire des besoins fondamentaux d'une économie de survie ou rentière. Cela dit, les conditions de l'établissement d'une économie de marché ne peuvent être satisfaites. C'est durant les années 70 que l'on a commencé à s'intéresser au secteur informel dans les pays en voie de développement et qu'on a pu constater sa coexistence avec le secteur formel.

Qu'elles soient dans le secteur public ou privé, les entreprises dans les pays en développement se heurtent à de multiples difficultés, sauf les entreprises qui relèvent du secteur informel s'en sortent mieux face aux crises. Toutefois, le secteur informel est perçu comme principal sources de création d'emplois notamment pour la production locale, « dans le continent africain, l'informalité des économies est très forte, et la petite entreprise est caractérisée d'abord et avant tout par son aspect dans l'activité sociale c'est l'homme dans sa démentions sociale qu'il convient de prendre en considération. C'est dans ce sens que la plupart des définitions de la PME dans les pays en développement prennent en considération le facteur démographique, donc le nombre d'empli par E/Se ».⁵

En Egypte, seul le nombre d'employés est retenu comme critère d'identification de la petite industrie, qui varie entre 10 et 50 employés.

Le Soudan ainsi que le Sénégal prennent en considération deux critères, le nombre d'effectifs qui, dans ces deux pays varie entre 30 à 50 personnes, le montant d'investissement qu'est de 430000 (Dhs) au Soudan, et de 2.000.000(Dhs) au Sénégal.

De ce fait, on peut constater que la définition de la PME varie même entre pays développés et pays en développement, du fait que l'entreprise est vue sous différentes optiques et que les critères pris en considération dans sa définition ne sont pas toujours les mêmes. La PME est définie selon une optique traditionnaliste, une optique moderniste ou bien une optique relative au caractère de l'entrepreneur entre, entrepreneur individualiste et entrepreneur communautaire.

Les deux principaux critères qui définissent les PME dans les pays en développement sont les critères quantitatifs, à savoir, la taille d'entreprises ainsi que l'investissement. Le

⁵ -Olivier Torres, op. Cit. 1999 P.31.

tableau suivant regroupe les critères de définition de PME dans quelques pays en voie de développement :

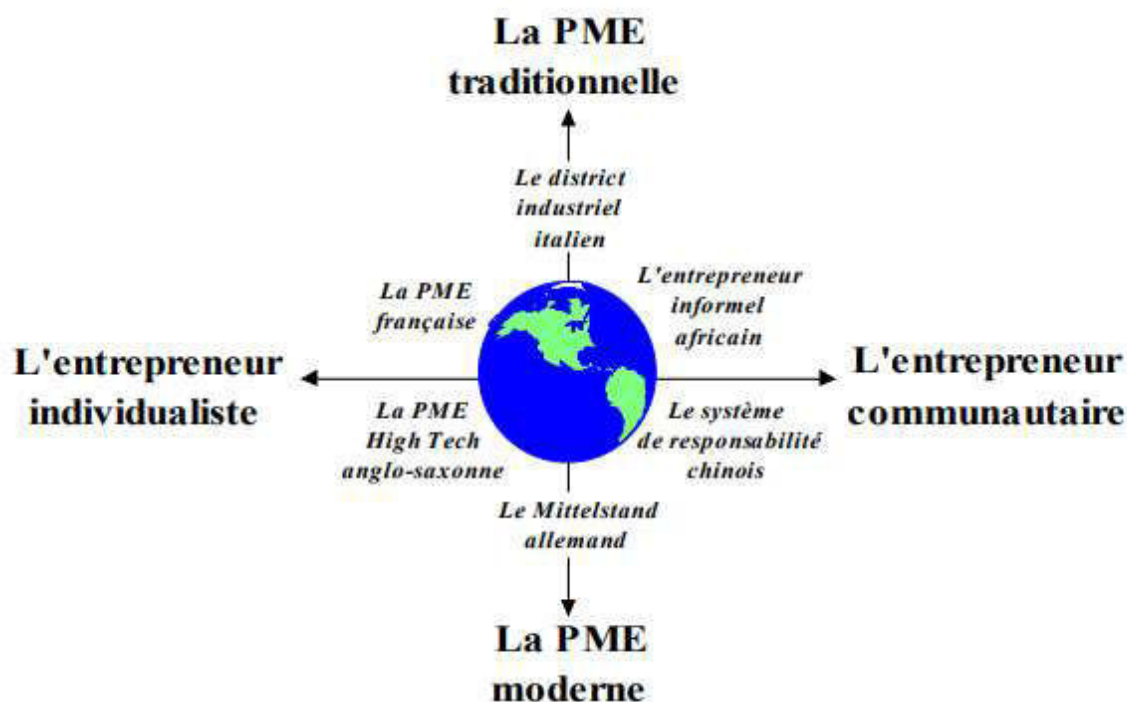
Tableau I.1 : Définitions de la PME dans les pays en développement

Pays	Critère	Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	PME
Egypte	Emploie	10 à 50	–	–
Soudan	Emploi investissement	30430.000Dh	–	–
Sénégal	Emploi investissement	502.000.000	–	–
Colombie	Emploie	5 à 24	25 à 99	5 à 9
Singapour	Emploie	5 à 99	100 à 199	5 à 199
Philippines	Emploie	5 à 99	100 à 199	5 à 199
Corée	Emploie	5 à 99	100 à 199	5 à 199

Conception personnelle réalisée sur la base des données collectées depuis plusieurs sources

Nous constatons que dans les pays en développement, la définition de la PME se base sur l'un des principaux critères qui l'identifient à savoir l'emploi. Ainsi, faire face au chômage est devenu primordial. Toutefois, le nombre d'employés est le dénominateur commun et qui varie entre 5 à 200 personnes.

Figure I.1 : Perception de la PME dans le monde



Source : Torres.O, « Les PME », éd FLAMARION, PARIS, 1999, p12.

Olivier Torres a mis l'accent sur les différentes perceptions sous lesquelles sont abordées les PME. Au cours de ses travaux de recherche, il a mis en évidence les principaux déterminants qui définissent les PME, à savoir, les orientations idéologiques, le passif politique et culturel, les décisions des pouvoirs publics ainsi que les considérations communautaires et sociales des PME.

1.2. L'importance des PME

Les entreprises jouent un rôle capital dans une économie. C'est le cas notamment des PME qui sont considérées comme étant l'un des principaux vecteurs de la croissance économique. Il est possible de constater cela dans les pays développés comme dans les pays en développement. Par ailleurs, le rôle des PME ne peut être réduit à leur apport économique uniquement. En effet, leur importance sociale est également un point très important qu'il y a lieu de soulever.

1.2.1. Le rôle économique des PME

Dans les pays développés, comme dans les pays en développement, la contribution des PME dans la création de richesse est très largement appréciée. C'est l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de gouvernements, à travers leur politique économique ont opté pour des mesures favorisant leur création et leur expansion ainsi que l'amélioration de leur environnement.

Les PME sont l'une des principales entités de création de richesse à travers le monde. Bien que la création de richesse soit encore plus importante dans les pays développés que dans les pays en développement, néanmoins, il est important de souligner leur apport dans une économie car leur contribution dans le PIB de certains pays, principalement les pays développés, est importante.

L'apport des PME dans l'économie d'un pays peut être identifié à travers leur contribution dans les recettes publiques, en effet, elles constituent une très grande part des revenus sur impôt. Toutefois, il est important de prendre en considération les PME du secteur informel qui, dans les pays en développement représentent la catégorie d'entreprises dominante. Dans les pays d'Asie de l'est, en Afrique subsaharienne ainsi que dans les pays d'Amérique latine où le secteur informel est le secteur dominant, on peut constater une très forte présence des PME informelles.

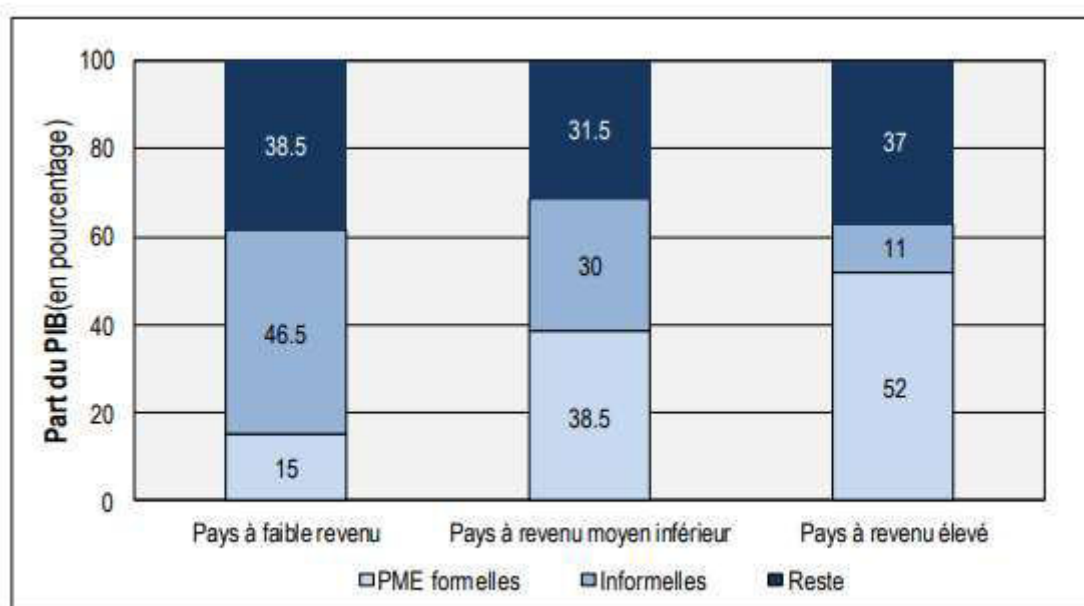
Tableau I.02 : Population des PME à travers le monde

Région	Nombre de PME (en millions)	Pourcentage du nombre total de PME dans le monde	Nombre total de PME formelles (en millions)
Asie orientale	170-205	44-46	11-14
Amérique latine	47-57	10-12	3-4
Afrique subsaharienne	36-44	8-10	3-5
Asie centrale et Europe orientale	18-22	3-5	2-4
Asie du Sud	75-90	16-20	2-3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	19-23	4-6	1-3
Pays de l'OCDE à revenu élevé	56-67	12-14	11-14
Total	420-510	100	36-44
Total sans les pays de l'OCDE à revenu élevé	365-445	80-95	25-30

Source: SFI: *Scaling-up SME access to financial services in the developing world* (Washington, DC, 2010).

D'après plusieurs données statistiques et études prévisionnelles, les PME généreraient plus de 50% du PIB dans beaucoup de pays, notamment les pays développés. Par ailleurs, il est important de souligner que les PME du secteur informel, à côtés des autres catégories d'entreprises, génèrent plus de 60% du PIB des pays à faible revenu, alors que la contribution des PME du secteur formel est bien plus importante dans les pays à revenu élevé.

Graphique I.01 : Part du PIB générée par les PME



Source: Ayyagari et coll. (2003).

On peut constater que l'apport des PME formelles dans les pays à revenu élevé est nettement plus important que dans les pays à revenu moyen, en effet, il s'élève à 52% dans les

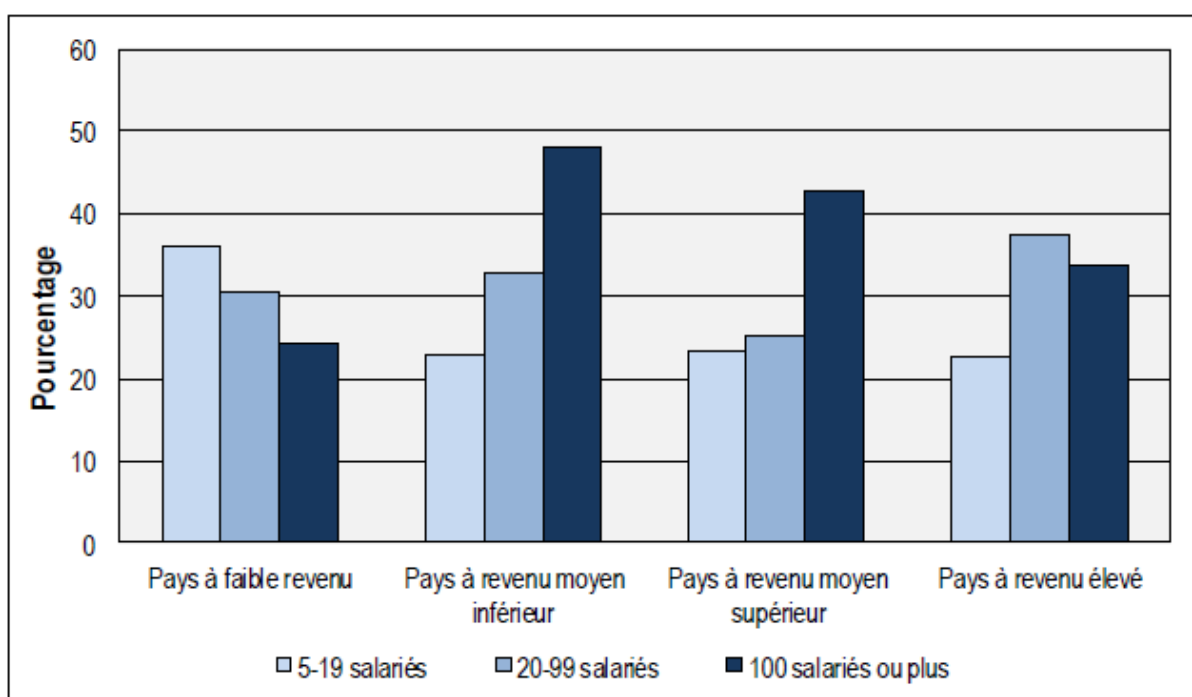
pays à revenu élevé et à 38,5% dans les pays à revenu moyen inférieur, alors que les dans les pays à faible revenu, la contribution des PME formelles ne dépasse pas les 15%. Inversement pour les PME informelle où on peut constater que leur contribution est bien plus importante dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu moyen inférieur et dans les pays à revenu élevé.

1.2.2. Le rôle social des PME

Le rôle social des PME se traduit à travers leur capacité à générer des emplois car en effet, en constituant la catégorie d'entreprise la plus présente à travers le monde, les PME sont considérées comme l'un des principaux générateurs d'emplois.

D'après plusieurs données empiriques collectées par différents organismes ainsi que des études statistiques réalisée sur la base de ces données, l'apport des PME dans la création d'emploi à travers le monde est un fait sur lequel elles convergent toutes. Par ailleurs, malgré que les PME constituent l'un des principaux moteurs de la création d'emploi, l'hétérogénéité de leur secteur s'avère être une problématique très complexe dans les choix économiques et politiques d'un pays. En d'autres termes, les mesures qui peuvent être entreprises dans le sens du soutien, de la promotion et du développement des PME peuvent privilégier la quantité au détriment de la qualité.

Graphique I.02 : impact social des PME à travers le monde



Source: De Kok et coll. (2013), tiré d'Ayyagari et coll. (2013), annexe.

Dans les pays à faible revenu, les PME dont le nombre de salariés est compris entre 5 et 19 sont les plus imposantes avec un pourcentage moyen de 36% environs, par la suite, en

deuxième position, on retrouve les PME dont le nombre de salariés est compris entre 20 et 99 salariés avec une présence de 30%. Les PME dont le nombre de salariés est de 100 ou plus se positionnent en dernier avec un pourcentage moyen de 24%.

La forte présence des PME dont le nombre de salariés est compris entre 5 et 19 salariés revient au fait que dans les pays à faible revenu, la plupart des PME sont de petites unités de production et dans la plupart des cas, on le trouve sous forme d'atelier artisanales.

Inversement dans les pays à revenu moyen inférieur et dans les pays à revenu moyen supérieur où les entreprises au nombre de salariés est compris entre 5 et 19 se positionnent en dernier avec un pourcentage avoisinant les 23%. En deuxième position, on retrouve les entreprises dont le nombre de salariés est compris entre 20 et 99 avec une forte présence dans les pays à revenu moyen inférieur avec un pourcentage de 32%. Pour ce qui est des pays à revenu moyen supérieur, cette catégorie d'entreprise est présente avec un pourcentage avoisinant les 24%. Quant aux entreprises dont le nombre d'employés est égal ou supérieur à 100, on peut constater leur très forte présence dans ces pays. Leur présence est donc comprise entre 40 et 50 %.

Les pays à revenu moyen inférieur et les pays à revenu moyen supérieur sont les pays en développement, à savoir, le Brésil, l'Inde, le Vietnam etc. Ces pays se caractérisent par de fortes industries car elles comptent une main d'œuvre assez importante et c'est pour cela que les PME dont le nombre d'employés est égal ou supérieur à 100 sont les plus présentes.

Dans les pays à revenu élevé, on peut constater que ce sont les entreprises dont le nombre d'employés est compris entre 20 et 99 qui sont les plus présentes avec un pourcentage avoisinant les 48%. Cela s'explique à travers le fait que les pays développés optent de plus en plus la délocalisation vers les pays proposant une main d'œuvre moins chère, à savoir, la Chine, l'Inde ou encore le Brésil. C'est pour cela que les PME ayant 100 employés ou plus sont généralement délocalisées, cependant, les PME ayant entre 20 et 99 employés sont plus présentes dans ces pays car ce sont des pays qui jouissent d'un très grand progrès technique et de technologies très développées et l'automatisation des tâches ainsi que la numérisation des données et des concepts traditionnels fait que la main d'œuvre est moins sollicitée.

Avec la très forte présence des PME au nombre d'employés est égal ou supérieur à 100 dans les pays à revenu moyen inférieur ainsi que dans les pays à revenu moyen supérieur, on peut constater l'apport des PME dans la création d'emploi, ce qui est un indicateur très significatif quant à la baisse du taux de chômage. On peut constater à travers ces informations que les PME ont un rôle social d'une importance capital, de ce fait, elles peuvent être utilisées comme l'un des principaux instruments de régulation des taux de chômage.

1.3. Développement des PME

Les entreprises ont connu une grande évolution à travers le temps, néanmoins, ce n'est qu'après la révolution industrielle qu'elles ont commencé à être structurées et organisées. Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'au début du 20^{ème} siècle, les grandes entreprises dominaient la scène économique mondiale, ceci s'explique à travers l'essor qu'a connu l'industrie automobile. Cette dynamique empruntée par les grandes entreprises s'est également accentuée durant les 30 glorieuses où l'Europe a connu un essor économique impressionnant.

Ce n'est qu'après les années 70 qu'un intérêt généralisé à l'égard des PME s'est manifesté et cela est dû à plusieurs facteurs, car en effet, c'est durant les années 70 que les grands axes de la finance et de l'économie mondiale ont commencé à se dessiner.

1.3.1. Développement des PME à travers les grandes mutations économiques

Les mutations économiques que le monde a connu à partir du début du 20^{ème} siècle ont beaucoup contribué au développement des PME. En effet, ces dernières se sont avérées être une alternative nécessaire aux problématiques économiques auxquelles sont confrontés beaucoup de pays. Les pays industrialisés, à leur tête les Etats-Unis ainsi et la Grande-Bretagne étaient confrontés aux limites des grandes entreprises qui devenaient de plus en plus difficiles à gérer, de plus, elles nécessitaient la mobilisation de ressources humaines importantes et elles se trouvent être les plus exposées au risque de faillite.

La transition que le monde a connu durant les années 70, notamment avec la naissance d'un nouveau système monétaire international, le système de change flottant, ainsi que l'enclenchement du processus de la globalisation financière ont été les grands axes ayant mis en évidence les avantages des PME qui étaient bien plus aptes à faire face aux changements.

La crise structurelle des années 70s, le choc pétrolier, l'avènement de la mondialisation portée par le système néolibéral et la fin du système keynesio-fordiste ont favorisé le retour à des entités plus réduites en termes de production. Ainsi commençait l'ère de la flexibilisation et la qualification en lieu et place de la production de masse et de la spécialisation.

1.3.2. Les limites des économies d'échelle et des grandes entreprises

Avec la croissance de la taille des entreprises, la production augmente systématiquement, inversement aux coûts des moyens de production qui diminuent et c'est ce qu'on appelle les économies d'échelle. Les économies d'échelles de gestion sont obtenues à travers la répartition des frais généraux ainsi que des frais fixes de l'entreprise. Par ailleurs, il y a également lieu de noter que la diversification de la production résulte de l'agrandissement de la taille de l'entreprise, toutefois, il n'est pas toujours bénéfique à l'entreprise étant donné

que dans certains cas, il produirait plutôt un effet inverse à celui qui est attendu et qu'au-lieu qu'une économie d'échelles en résulte, c'est une déséconomie d'échelles qui pourrait éventuellement en résulter.

1.3.3. Les avantages que présentent les PME

L'essor que les PME ont pu connaître n'est pas uniquement dû aux contraintes économiques que les grandes entreprises rencontrent, il est également dû aux nombreux avantages qu'elles présentent. En effet, les PME présentent beaucoup d'atouts et c'est également l'une des principales raisons qui motivent les entrepreneurs à en créer et les Etats à encourager leur développement.

Les PME jouissent d'une certaine souplesse qui leur permet de mieux affronter les aléas de leur environnement économique. Elles ont notamment su s'adapter aux grandes mutations économiques grâce à leur flexibilité.

Dans les économies de marché, l'environnement économique se caractérise par une très forte concurrence qui met à l'épreuve en permanence les entreprises et la structure des PME se trouve être la meilleure pour pouvoir y faire face. « Les PME compensent justement le manque de certaines économies d'échelles par une plus grande flexibilité, en particulier dans une période de changement rapide »⁶. Le déclin des grandes entreprises s'est accentué durant les années 70 suite aux multiples crises économiques que le monde a connu mais ce qu'il y a lieu de retenir également, c'est que l'économie mondiale a connu de très grandes mutations, à savoir, l'adoption d'un nouveau système monétaire international, le système de change flottant en occurrence et l'enclenchement du mécanisme de la globalisation financière.

Ces deux événements ont secoué la sphère financière et économique mondial ayant ainsi un impact direct et dans certains cas, indirect sur les grandes entreprises, ce qui a notamment contribué à la mise en évidence de leurs limites et qui a, en parallèle, favorisé l'expansion des PME et ainsi leur essor.

⁶ Les petites et moyennes entreprises : technologie et compétitivité. OCDE 1993 P23. Cité in Duchenant. Bertrand, « enquête sur les PME françaises : identités, contextes chiffres », éd Maxima, paris, 1995, P.172.

Section 2 : Les caractéristiques des PME

L'une des principales caractéristiques qui définit les PME est l'homogénéité de leur secteur. Toutefois, malgré que ces dernières se présentent bien souvent sous plusieurs formes et qu'elles jouissent d'une grande flexibilité, néanmoins, il existe certaines caractéristiques qui leur sont propre et qui les définissent malgré leur différence de fond.

Dans cette section, nous aborderons les différentes caractéristiques qui définissent les PME et leur importance dans leur gestion.

2.1. Organisation des PME

L'une des principales caractéristiques qui définissent les PME est son aspect organisationnel. En effet, elles jouissent d'une organisation assez simple qui, à défaut des grandes entreprises, ne nécessite pas une grande hiérarchisation de son ossature.

Dans la plupart des PME, les propriétaires sont les dirigeants. C'est ce qu'il est possible de constater notamment chez les PME des pays en développement. Cela présente certains avantages, comme l'absence de conflits d'intérêt, une prise de décision facile et rapide, une cohérence dans la gestion des affaires de l'entreprise, ainsi qu'une facilité dans la transmission de l'information ce qui évite les asymétries informationnelles et des cas où la théorie de l'agence pourrait avoir effet.

2.1.1. Structure des PME

Si leur taille réduite se présente comme l'un de ses principaux atouts, les PME se caractérisent également par des structures très simple et basiques qui permettent aux dirigeants d'avoir un meilleur contrôle sur leur fonctionnement ainsi que sur les mouvements de flux, qu'ils soient financiers, matériels ou informationnels. Mahé de Boislandelle ⁷distingue cinq (05) formes de structure organisationnelle des PME :

- La structure simple : elle est caractérisée par un sommet stratégique réduit, une ligne hiérarchique courte et l'absence du soutien logistique ;
- La structure mécaniste : caractérisée par un sommet stratégique réduit, une ligne hiérarchique courte, un faible soutien logistique et une formalisation progressive du centre opérationnel
- La structure d'expertise : fonction de l'organisation et du mode de production du service demandé. Par rapport à la précédente forme, ces entreprises ont un soutien logistique conséquent et un centre opérationnel très important ;

⁷ Mahé de Boislandelle.H, « Gestion des Ressources humaines dans les PME », éd Economisa, paris, 1988, p89 - 106.

- La structure par chantier : se distingue des autres par un renforcement de la ligne hiérarchique, d'un centre opérationnel mis en place en fonction des chantiers, d'un soutien logistique centralisé et d'un sommet stratégique technico-commercial
- La structure par projet : qui suit les projets mis en place au niveau de l'entreprise.

Chaque forme d'organisation correspond à un mode de gestion particulier qui permet à la PME se mieux répondre à ses besoins et de mieux faire face à son environnement.

Le fait les PME peuvent avoir des structures différentes est un trait de caractère qui les définissent. C'est d'ailleurs un grand atout dont elles jouissent du fait qu'elles peuvent s'adapter plus facilement aux changements.

2.1.2. Le système d'information des PME

Les PME jouissent d'un système d'information très souple et cela, grâce à leur dimension relationnelle. Il est également informel et direct, ce qui n'est pas le cas des grandes entreprises, qui, généralement, ont un système d'information très complexe.

La circulation de l'information chez les PME « repose sur un ensemble de relations interpersonnelles informelles et non structurées, où on préfère la communication orale à la communication écrite »⁸.

2.1.3. La spécialisation chez les PME

Si les PME sont aussi flexibles, c'est aussi grâce à leur faible degré de spécialisation. Ceci touche principalement les petites et les très petites entreprises où les employés sont assez polyvalents et peuvent même alterner entre les différentes tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, la faible spécialisation des PME est, selon Marchsnay, « constatée tant en niveau fonctionnel où l'on observe le plus souvent une difficulté à différencier les tâches, différenciation qui ne va s'affirmer qu'avec l'accroissement de la taille »⁹.

2.2. La gestion des PME

Les PME ne sont pas seulement définies par leur aspect organisationnel. Elles sont également définies par leur mode de gestion assez particulier qui est, d'ailleurs, l'un de leurs principaux atouts.

Les décisions sont centrées sur la direction et les dirigeants et ces derniers gèrent l'ensemble des fonctions et émettent, dans la plupart des cas, les principales décisions voire même toutes les décisions concernant la gestion de l'entreprise.

⁸ Torres.O, « Approche descriptive de la spécificité de gestion des PME: le mix de proximité », éd Pearson, Paris, 2007, p.27.

⁹ Marchsnay.M, « les stratégies de spécialisation » cité in Torrès.O, « du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de la gestion des PME » 5ème Congrès International Francophone PME, Lille, octobre 2000, p.6.

2.2.1 Centralisation de la gestion

Selon Olivier Torrès, le mode de gestion des PME est « fortement centralisé, voire exclusivement incarné en la personne du dirigeant-proprétaire »¹⁰. Le mode de gestion de la PME est déterminé par sa taille, il en va de même pour le degré de la décentralisation de leur gestion. En effet, Le niveau décentralisation de la gestion de la PME est déterminé en fonction de sa dimension. Pour les petites entreprises, le niveau de décentralisation est beaucoup moins élevé voire même inexistant, alors que dans les entreprises de taille moyenne, il est possible de constater un léger degré de décentralisation proportionnellement à la taille de l'entreprise.

Selon Olivier Torrès, « le pouvoir hiérarchique des patrons de PME est fort et même plus fort que dans certaines grandes entreprises où les contres pouvoirs exercés par les syndicats ou le conseil d'administration tempèrent les ambitions du dirigeant-salarié »¹¹.

La centralisation s'avère être un grand atout pour les PME où il est possible de constater une convergence des buts des dirigeants et des salariés avec les buts de l'entreprise. De plus, cela permet aux dirigeant d'effectuer un travail de contrôle et de vérification de manière plus efficace.

2.2.2 La stratégie à court terme des PME

La stratégie des PME à court terme est dans la plupart des cas, implicite et intuitive. Elle est également informelle et dépend du dirigeant. Ce qui est complètement opposé à la stratégie des grandes entreprises qui sont généralement issues d'études techniques et prévisionnelles et d'analyses stratégiques. Dans les PME, « le processus de décision fonctionne le plus souvent selon le schéma intuition-décision-action ».¹²

2.3. Les particularités financières des PME

Les PME se caractérisent par une organisation et une gestion assez particulière. Par ailleurs, elle possède également des particularités financières qui les différencient des grandes entreprises. On peut constater cela à travers leur structure financière ainsi que les déterminants de cette structure.

2.3.1. La structure financière d'une PME

La structure financière d'une entreprise se définit à travers les ressources de son bilan, à savoir, ses fonds propres, ses dettes bancaires et financières. Ces paramètres sont les principaux éléments de calcul des différents ratios financiers d'une entreprise comme sa capacité d'endettement, sa capacité d'autofinancement ainsi que sa capacité à rembourser ses

¹⁰ Torres.Olivier, « les PME », op.cit, 1999, p.4

¹¹ *Idem* p.25.

¹² Torres.Olivier, « Approche descriptive de la spécificité de gestion des PME : le mix de proximité»,Op.cit,2007, P.27

dettes et ses créanciers. En réalité, cette structure financière n'est pas propre aux PME, elle l'est pour tout type d'entreprise, par ailleurs, les PME jouissent d'une certaine particularité qui est déterminées par un ensemble de facteurs, à savoir, la taille de l'entreprise, sa forme juridique, on secteur d'activité etc.

2.3.2. Les déterminants de la structure financière des PME

Les facteurs qui déterminent la structure financière d'une PME sont bien souvent relatifs au profil des dirigeants, à la taille de la PME ainsi qu'à sa rentabilité en plus des quelques facteurs secondaires. Les dirigeants d'une PME n'ont pas forcément l'ambition d'accroître leur entreprise. Leur volonté s'inscrit plutôt dans une démarche visant à garder le contrôle de cette dernière et garder le patrimoine familial lorsqu'il s'agit d'une PME familiale. « Les fonds internes, en ce compris, le patrimoine familial, ne suffisent pas ou si, plus tard, le dirigeant choisit d'accroître »¹³

L'âge ainsi que la taille de la PME sont également des éléments déterminants de la structure d'une PME. Il est clair d'une PME ancienne a plus de chance d'accéder au financement externe car en effet, les banquiers sont bien souvent réticents quant à l'octroi de crédit aux nouvelles PME n'ayant pas d'historique. De plus, la PME, avec le temps noue des relations de confiance avec des organismes de financement, ses fournisseurs ou ses financeurs.

Pour ce qui est de la taille de la PME, elle détermine sa stratégie financière, plus une PME est grande, plus ses activités sont diversifiées, on peut trouver cela notamment chez les PME ayant opté pour une structure par chantier ou bien par projet.

La rentabilité est l'autre déterminant de la structure financière de la PME. En effet, plus elle est rentable, plus ses fonds propres augmentent ce qui leur permet de s'appuyer sur l'autofinancement au-lieu du financement externe. Cela peut être un atout sur le long terme notamment si sa gestion financière est accompagnée d'une gestion interne rationnelle.

¹³ Witterwulghe. R, « la PME : une entreprise humaine », éd De Boeck, Bruxelles, 1998, p.125.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons pu voir que les PME sont définies selon plusieurs approches et qu'il n'existe donc pas de définition universelle qui peut toutes les regrouper toutes, toutefois, la nécessité de mettre en avant des critères qualitatifs et/ou quantitatif s'est imposée dans chaque définition. Le critère du nombre de salariés employés qui s'exprime à travers la taille de l'entreprise ainsi que le critère de rentabilité qui s'exprime à travers le chiffre d'affaire généré se présentent comme étant les principaux mots clés des définitions des PME.

La prise en compte du nombre d'employés dans les PME ainsi que le chiffre d'affaire qu'elles génèrent exprime l'importance des PME et met l'accent sur le rôle social et économique qu'elles jouent. En effet, dans beaucoup de pays, les PME sont considérées comme les principales entités de création d'emploi. Le taux de chômage d'un pays en dépend directement. Il en va de même pour le taux de croissance qui dépend également de la richesse créée par les PME. De ce fait, les PME sont considérées comme un pivot économique et social qu'il faudrait encourager et soutenir.

Les caractéristiques des PME mettent en avant leur particularité et leurs atouts. En effet, elles sont considérées comme plus flexibles et plus aptes au changement que les grandes entreprises. Par ailleurs, les PME peuvent également rencontrer quelques obstacles à leur démarrage qui s'exprime par la réticence des banquiers à leur accorder des crédits.

Par ailleurs, les PME en phase de création sont très souvent confrontées une problématique de financement. L'entrepreneur peut recourir à plusieurs modes de financement et généralement, les pouvoirs publics optent pour des politiques de soutien et d'aide aux PME étant donné qu'elles jouent un très grand rôle dans l'économie nationale et dans la stabilité sociale.

Introduction

Lors de sa création et au cours de son développement, la PME, comme toutes autres entreprises doivent avoir les fonds nécessaires pour faire face à leurs échéances.

Au cours de son activité, l'entreprise doit engager des dépenses avant de percevoir des recettes. Ce n'est qu'ultérieurement, à l'issue de la production et de la commercialisation que des recettes seront encaissées après la réalisation des ventes. C'est alors qu'un décalage dans le temps se crée entre les paiements et les encaissements, créant ainsi de multiples besoins inattendus que l'entreprise devra affronter ; des besoins en investissement et exploitation, d'étendre son activité, de développer de nouveaux produits et investir dans de nouveaux sites de production.

Pour faire face à ses besoins, l'entreprise utilise ses ressources propres : financement interne ; et fait appel à d'autres sources externes : endettement et ouverture du capital. Cependant, la disponibilité, la préférence et la facilité d'accéder à ces différentes formes de financement, sont des éléments qui différencient les PME des grandes entreprises.

Dans la première section de ce chapitre, nous présenterons les différents besoins de financement des PME, voir les déterminants de chaque élément avant de passer, dans la seconde section, à l'analyse des différentes sources de financements de celles-ci, nous verrons que ces sources sont les mêmes que celles des grandes entreprises.

Section 1 : Les besoins de financement

Le financement des entreprises est d'une grande importance suite aux différents besoins qu'elles éprouvent (besoins d'investissement, besoins d'exploitation et besoins d'innovation).

1.1 Les besoins de financement liés à l'investissement

Lors de sa création et au cours de son existence, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens pour réaliser des investissements variés en vue d'assurer sa survie et son développement.

L'investissement est une opération par laquelle l'entreprise emploie des ressources financières à l'acquisition d'un bien corporel (machine, véhicule...), incorporel (brevets, fonds commercial...) dans le but de retirer un profit futur.

Selon N.Mourgues «On appelle investissement, l'engagement d'un capital dans une opération à laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps¹»

¹Mourgues.N, « le choix des investissements dans l'entreprise », éd Economica, Paris, 1994, P.15.

Le cycle d'investissement concerne l'acquisition et l'utilisation des immobilisations nécessaires à l'activité de l'entreprise (machines, moyens de transport, matériel informatique) qui constituent ses outils de travail. Ce cycle est caractérisé par sa longue durée (plusieurs années) et démarre dès la constitution de l'entreprise.

1.1.1 Les investissements corporels

Ce sont les biens physiques regroupant l'ensemble des actifs fixes de l'entreprise, tels que les terrains, bâtiments, machines, équipements de bureau, installations techniques, etc.

Quelque soit sa taille, l'entreprise peut engager quatre type d'actions donnant lieu à des investissements² :

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents ;
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une capacité nouvelle ou additionnelle) ;
- Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication ;
- Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

1.1.2. Les investissements incorporels

Il s'agit des biens non physiques visant à améliorer le savoir-faire de l'entreprise et sont complémentaires, accompagnent ou suivent les investissements matériels qu'ils précèdent.

Ainsi **les investissements de recherche** précèdent les investissements matériels lorsqu'ils aboutissent à l'amélioration, l'adaptation ou à l'imagination de procédés et matériels nouveaux.

Les investissements en formation accompagnent les investissements matériels permettant ainsi l'usage efficace par l'adaptation des qualifications des utilisateurs.

Les investissements en logiciels se poursuivent au-delà de l'acquisition des matériels informatiques et, de même, les investissements dans l'action commerciale se poursuivent après la mise en fabrication du produit.

² Ginglinger.E, « Gestion financière de l'entreprise », éd Dalloz, Paris, 1991, P.45.

1.1.3. Investissements financiers

Les investissements financiers comprennent les acquisitions de titres de participation, de titres immobilisés qui donnent le droit de propriété ou de créances.

En résumé, les investissements corporels, incorporels et financiers sont complémentaires. Ils représentent les moyens de mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise dont ils constituent les éléments de développement future.

1.2 Les besoins de financement liés à l'exploitation

Quelque soit son efficacité et sa structure financière, l'entreprise peut être confronté à des problèmes de trésorerie de manière conjoncturelle ou structurelle. À court terme, l'entreprise doit en permanence chercher à assurer le financement de son actif circulant.

Le cycle d'exploitation correspond à l'ensemble d'opérations successives liées à l'activité normale de l'entreprise, qui vont de l'acquisition de marchandises ou matières premières, au règlement du client. Ainsi on peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit :

- **Les stocks :** Toute entreprise doit avoir un stock pour assurer son fonctionnement, un stock de produit finis à la demande de la clientèle ou stock de matières premières pour des fins de production. En revanche, détenir des stocks implique un coût pour l'entreprise, ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks dans le but de compresser les coûts et donc réduire les besoins de financement ;
- **Les besoins de trésorerie :** Des besoins temporaires de trésorerie sont engendrés par l'exploitation, tels que : les salaires, entretien de matériels, impôts et taxes, divers frais...etc. Ce qui amène l'entreprise à se procurer des liquidités à l'extérieur pour faire face aux échéances des règlements.

1.3 Les besoins de financement lié à l'innovation

Sur un marché en pleines mutations et concurrences, les entreprises sont amenées à innover afin d'offrir de nouveaux produits et services de haute valeur ajoutée.

Cependant, ces entreprises innovantes rencontrent des difficultés dans le cadre de leur processus d'innovation, essentiellement dus à la nature des projets qui sont plus risqués et coûteux que les projets normaux. Pour ces raisons que le concours du secteur bancaire au financement de ce type de projets reste timide, ce qui pousse décidément ces entreprises à chercher d'autres modes de financement plus adaptés, en particulier le capital-risque.

Section 2 : Sources de financement des PME

Pour satisfaire ses besoins de financement, l'entreprise est face à une panoplie de ressources financières qu'elle doit choisir en fonction du besoin exprimé.

En effet, il existe deux types de sources potentielles de financement pour les PME, classés selon leurs origines en deux principales catégories : le financement interne et elles font appel à d'autres sources externes : endettement et ouverture du capital.

2.1 Le financement interne

Le financement interne consiste pour l'entreprise à financer sa croissance et ses investissements en ayant recours à ses propres ressources sans faire appel à d'autres capitaux étrangers. Les propriétaires-dirigeants des PME privilégient largement le financement interne, puisqu'il leur permet de garder leur totale indépendance financière et le contrôle de leurs entreprises.

Plusieurs types de financement interne existent : l'autofinancement qui est considéré comme la première source de financement des PME, le renforcement des capitaux et la cession des éléments d'actif.

2.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement représente la première source de financement dont dispose l'entreprise et qu'elle secrète grâce à ses activités. En termes de croissance, c'est le moyen de financement le moins risqué et le moins avantageux pour une entreprise.

2.1.1.1. Notion d'autofinancement

L'autofinancement est «la richesse nouvelle générée par l'entreprise en une année, une fois que l'on a déduit la rémunération des actionnaires (dividendes)³»En d'autres termes, l'autofinancement est la part restante de la CAF (capacité d'autofinancement) après avoir distribué les dividendes aux associés.

La CAF peut se calculer via deux méthodes différentes, à partir de deux éléments clés du compte de résultat :

- **L'excédent brut d'exploitation (EBE)**, soit le résultat économique de l'entreprise issu de la valeur ajoutée.
- **Le résultat net**: qui se traduit à la différence entre les produits et le charges de l'entreprise.

La méthode de calcul à partir de l'EBE :

CAF = Excédent brut d'exploitation

³ Bolusset.Carole, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007, P.50.

- + Transfert de charges (d'exploitation)
- + Autres produits d'exploitation
- Autres charges d'exploitation
- +/- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun
- + Produits financiers
- Charges financières
- + Produits exceptionnels
- Charges exceptionnelles
- Participation des salariés
- Impôts sur les bénéfices

La méthode de calcul à partir du résultat net

CAF = Résultat net de l'exercice

- + Dotations nettes aux amortissements et provisions
- Reprise sur provisions et amortissements
- Neutralisation des amortissements
- + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
- Produits des cessions d'éléments d'actifs
- Quote-part des subventions d'investissement viré au résultat de l'exercice.

Dans le cas des entreprises ne distribuent pas leurs dividendes, comme c'est le cas de la plupart des PME, l'autofinancement est égal à la CAF.

1.1.1.2. Déterminants de l'autofinancement

Après avoir défini l'autofinancement et les éléments rentrant dans son calcul, nous pouvons désormais déduire les facteurs qui déterminent la CAF et qui sont les suivants :

- **La rentabilité** : en vue de leur bénéfice annuel qui est la base de calcul de l'autofinancement, les entreprises rentables ont une CAF plus importante ;
- **La politique de distribution des dividendes** : les entreprises qui distribuent les dividendes ont un autofinancement minime voir anéanti. Les entreprises individuelles et familiales ne distribuant pas de dividendes ont un autofinancement qui est égal à leur CAF ;
- **Les amortissements** : les dotations aux amortissements permettent de libérer une partie des ressources de l'impôt et donc constituent des liquidités pour l'entreprises ;
- D'autres facteurs rentrent également dans la formation du résultat, tels que la politique des ventes, les produits de cession. etc.

L'autofinancement se détermine par tous les éléments qui influencent le résultat de l'entreprise et la capacité financière de celle-ci.

1.1.1.3. Avantages et inconvénients de l'autofinancement

L'autofinancement procure plusieurs avantages pour l'entreprise mais présente également de nombreux inconvénients.

a) Les avantages de l'autofinancement

Pour les PME, l'avantage principal de l'autofinancement réside dans sa facilité d'utilisation. Pour R. Wtterwulge, l'avantage de l'autofinancement demeure dans « la souplesse de cet instrument de financement : la décision relève généralement de la seule volonté du dirigeant⁴ ». Nous pouvons citer d'autres avantages de l'autofinancement et qui sont les suivants :

- ✓ Conduit à une augmentation des capitaux propres et de la solvabilité ;
- ✓ Permet de garder une totale indépendance financière vis-à-vis de créanciers ;
- ✓ Absence d'asymétrie d'information ;
- ✓ Absence de coûts de capital et donc, il permet une meilleure rentabilité ;
- ✓ Les actionnaires auront l'avantage de garder le contrôle ;

b) Les inconvénients de l'autofinancement

L'inconvénient principal de l'autofinancement est son insuffisance pour couvrir tous les besoins de financement de l'entreprise. Une entreprise qui réinvestit toutes les liquidités, risque de vider sa trésorerie et cela l'empêchera de faire face à des besoins inattendus. Mais le problème majeur de l'autofinancement réside dans la politique de distribution des dividendes.

En effet, l'entreprise qui réinvestit ses bénéfices se retrouve dans l'obligation de ne pas distribuer de dividendes, ce qui risque de provoquer le mécontentement de ses actionnaires et associés.

Cependant, l'entreprise doit investir pour accroître ses activités. Un dilemme auquel cette dernière est confrontée, tout en faisant l'arbitrage entre croissance et satisfaction des associés et des actionnaires.

2.1.2. L'augmentation des fonds propres

L'augmentation des capitaux est une autre source de financement interne très utilisée par les PME et la majorité des entreprises familiales. Sans recourir aux fonds externes, l'entreprise peut se financer soit avec de nouveaux apports des actionnaires existants ou du

⁴Wtterwulge.R, Op.cit., p.127

propriétaire, soit par l'incorporation des réserves ou bien à travers les comptes courant des associés.

2.1.2.1. Emission d'actions aux profits des actionnaires existants

Ce mode de financement consiste à émettre des actions seulement au profit des actionnaires existants. Ces apports peuvent être en nature : actifs corporels ou incorporels, comme ils peuvent être en numéraire : des liquidités pour renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Ce type de financement présente des avantages identiques à ceux de l'autofinancement en termes de souplesse, en particulier dans le cas des entreprises individuelles. Contrairement aux sociétés, la décision d'émettre de nouvelles actions doit être approuvée par un conseil d'administration au cours d'une réunion extraordinaire. De plus, émettre les actions uniquement aux actionnaires existants ne provoque pas d'asymétrie d'information et ni de perte de contrôle.

2.1.2.2. L'incorporation des réserves

Les bénéfices réalisés par l'entreprise ne sont pas distribués ou réinvestis en leur totalité. En effet, une partie de celles-ci est mise en réserves pour faire face à des situations inattendues. L'entreprise peut incorporer ces réserves dans le capital social pour renforcer les fonds propres, lorsque celles-ci ne sont pas justifiées et quand la capacité d'autofinancement de l'entreprise est insuffisante.

L'incorporation des réserves est une décision prise par la seule volonté du propriétaire-dirigent dans le cas des entreprises individuelles. Dans le cas des sociétés, cette décision se doit d'être approuvée par un conseil d'administration au cours d'une assemblée extraordinaire. A ce fait d'incorporation, l'entreprise « procède à une distribution d'actions gratuites aux associés, au prorata de leur participation au capital⁵ ».

L'augmentation de capital par incorporation de réserves est dite (blanche) car il s'agit d'un transfert comptable des postes de réserves au poste de capital pour financer les besoins de l'entreprise mais n'entraîne pas l'accroissement des moyens à la disposition de celle-ci.

2.1.2.3. Les comptes courants d'associés

Les entreprises dans leurs bilans, possèdent un compte appelé « les comptes courants d'associés » contenant des sommes assez importantes et disponibles pendant de nombreuses années.

⁵Cohen.Elle, « gestion financière de l'entreprise et développement financier », éd EDICEF, France, 1998, p.203.

Bien qu'ils figurent dans la partie capitale propres dans le bilan des entreprises, les comptes courants d'associés sont perçus comme des dettes financières qui peuvent être intégrés dans les fonds propres de l'entreprise pour financer ses activités.

Lorsque l'entreprise intègre ces comptes courants dans les fonds propres, ils sont considérés comme un prêt que les associés accordent à leurs propres entreprises.

Ce type de financement a l'avantage d'assurer une certaine indépendance financière tout en gardant le contrôle de l'entreprise, notamment dans les SARL et société anonyme où il est très répandu. Cependant, dans le cas des très petites entreprises et les moyennes entreprises individuelles, ce type de financement reste limité car ces comptes y sont restreints.

2.1.3. Cession des éléments d'actifs

Le financement par cession d'éléments d'actif consiste pour l'entreprise à liquider certaines immobilisations pour le financement d'une activité ou d'un investissement. Cette action peut être due à un renouvellement normal des immobilisations, à un besoin d'obtention de capitaux, comme elle peut donner lieu à l'élaboration d'une stratégie de recentrage qui consiste à la cession de quelques activités pour se focaliser sur une activité dominante.

La cession des éléments d'actifs concerne les immobilisations corporelles, incorporelles et financières que l'entreprise détient dans son actif ou dans une autre entreprise. Cette cession engendre quelquefois des sommes importantes dont l'entreprise disposera pour pouvoir financer son exploitation ainsi que ses investissements.

2.2. Le financement par endettement

Les PME ayant des besoins croissants de financement et des ressources internes insuffisantes, sont contraintes de recourir aux fonds externes. En effet, l'endettement est la première source de financement externe auxquelles les PME font appel.

Il existe plusieurs formes d'endettement, les plus utilisés sont : les prêts bancaires, l'emprunt obligataire et le crédit-bail.

2.2.1. Le financement bancaire des PME

Le financement bancaire est la première forme de financement externe à laquelle les PME ont recours. En effet, la volonté des propriétaires-dirigeants des PME à garder le contrôle et la difficulté d'accéder aux autres moyens de financement les poussent à adopter le financement bancaire. Pour R. Wtterwulge, les PME « sont de par leur taille, rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers et à leurs produits. Le banquier constitue donc leur première source de financement externe ». ⁶

⁶Wtterwulge.R, Op.cit. p.129.

Il existe plusieurs formes de crédits bancaires, sauf que leurs objectifs et leurs durées diffèrent. En effet, on distingue les crédits à court terme qui sont destinés pour le financement du cycle d'exploitation et la trésorerie de l'entreprise, les crédits à moyens et à long terme qui sont destinés pour financer les équipements et les investissements de celle-ci.

2.2.1.1. Les crédits à court terme

Les crédits à courts terme sont des crédits dont la durée va de quelques jours à une année, accordés aux entreprises pour le financement et le recouvrement des besoins lié à son cycle d'exploitation. Ils permettent de faire face aux dépenses courantes de l'activité, de couvrir un temps de stockage ou un délai de paiement consenti aux clients etc.

Il existe deux (02) modalités de financement par crédits à court terme :

- **Les crédits de trésorerie** : facilité de caisse, découvert, crédit de compagnie et crédit relais ;
- **Les crédits de mobilisation de créances** : escompte, affacturage et avance sur marchandises.

a) La facilité de caisse

La facilité de caisse est un crédit à court terme accordé aux entreprises pour couvrir des décalages qui peuvent se produire entre d'une part des sorties de fonds, et d'autres parts, des rentrées de fonds.

Ainsi, la facilité de caisse permet aux entreprises de régler leurs fournisseurs, payer le personnel ou le règlement de la TVA.

La durée de la facilité de caisse est de quelques jours, elle peut être reconduite périodiquement mais avec l'accord préalable du banquier. Celui-ci peut mettre fin à cette facilité sans formalité.

b) Le découvert bancaire

Le découvert bancaire est un crédit accordé directement par le banquier autorisant son client à rendre son compte débiteur, c'est-à-dire à prélever des fonds au-delà de ses disponibilités. Le découvert constitue un outil permettant de faire face temporairement à un besoin de fonds de roulement dépassant les possibilités de son fond de roulement.

Ce crédit a une durée plus longue que celle de la facilité de caisse, allant de quelques semaines à quelques mois et contrairement à la facilité de caisse ,la banque ne peut y mettre fin au contrat avant son terme.

Le découvert est aussi appelé « crédit blanc », certaines entreprises peuvent l'utiliser pour la couverture de leurs pertes, mais il constitue un risque pour les banques. En effet, le découvert «est fortement risqué pour le banquier qui l'octroi dans la mesure où il s'agit d'un

concours bancaire à court terme subjectif qui n'est adossé à aucune opération commerciale⁷». Il est basé sur la confiance qu'a le banquier envers son client.

Cependant, vu le niveau de risque qu'il implique, les banques n'accordent ce crédit pour les petites entreprises qu'en contrepartie de garanties (une caution du propriétaire-dirigent par exemple).

c) Le crédit de campagne

Le crédit de campagne est un crédit par caisse spécialisé, destiné à financer les besoins de trésoreries du cycle d'exploitation des entreprises dont l'activité est fortement saisonnière. Ce crédit a une durée de plus de neuf (09) mois et porte généralement sur des gros montants. Les crédits de campagne peuvent être distribués sous la forme de⁸ :

- **Crédit par caisse** : la banque autorise l'entreprise à devenir débitrice en compte pendant la durée de la campagne ;
- **Crédit par billet** : l'entreprise escompte des billets financiers dans la limite de l'autorisation qui lui est accordée ;
- **Warrantage** : le warrantage ou escompte de warrant est une forme de crédit de campagne qui permet d'affecter des marchandises en garantie des avances accordées par la banque.

Cependant, ce crédit expose la banque au risque de l'échec de la campagne financé ou la difficulté de l'écoulement de la marchandise sur les marchés. Par conséquent, la banque pour réduire ces risques, exige des garanties (gages, cautionnement, nantissement etc.).

d) Crédit relais

Le crédit relais est une facilité de caisse d'une durée plus longue, lié à une opération ponctuelle hors exploitation, qui permet à une entreprise d'anticiper une rentrée de fonds à provenir soit d'une opération financière (augmentation du capital ou déblocage d'un emprunt obligataire), soit d'une cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce), soit de la TVA payée sur un investissement.

Il s'agit donc d'une avance destinée à financer exceptionnellement les immobilisations dans l'attente d'une rentrée certaine et prochaine.

⁷Rousselot.P, Verdié. J-F, « la gestion de la trésorerie », éd DUNOD, Paris, 1999, P.138.

⁸ Banque de France : voir les crédits de trésorerie sur le lien suivant : http://www.banquefrance.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/pdf/Fiche_425-BDF-Credits-de-tresorerie.pdf

e) L'escompte

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance⁹ ».

Autrement dit, l'escompte permet à un fournisseur de mobiliser avant terme, les créances qu'il détient sur son client en les cédants, en cas de besoin, à son banquier qui le règle par anticipation et se charge à l'échéance du recouvrement sur l'acheteur.

Ce moyen de financement comportant peu de risque pour les deux parties (banque et entreprise), les banques l'accordent rapidement avec peu de formalités.

f) Le factoring (l'affacturage)

L'affacturage ou factoring est défini comme étant « une opération qui consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à un factor qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées¹⁰».

L'affacturage est donc une technique par laquelle une organisation spécialisée appelé factor, s'engage par un contrat à prendre en charge tout ou une partie des créances commerciales d'un fournisseur de biens ou de services, tout en supportant les risques éventuels sur les créances cédés.

g) L'avance sur marchandises

L'avance sur marchandise consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier. Autrement dit, les avances sur marchandises sont des crédits qui ont pour objets de procurer à certaines entreprises industrielles ou commerciales les capitaux complémentaires nécessaires au financement de leur besoins en stockage : approvisionnement en matières premières, achat de marchandises, constitution de stocks de produits fabriqués, maintien du stock de sécurité. Ce type de crédit est accordé à des clients très bien sélectionnés.

⁹ Rouyer.G, Choinel.G « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement » 3e édition, éd Revue Banque, Paris, 1996, p.29.

¹⁰Banque de France : affacturage, voir le lien suivant : https://www.banquefrance.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/pdf/fiche_422-BDF-Creances-commerciales-affacturage.pdf

2.2.1.2. Les crédits à moyen et à long terme

Appelé aussi les crédits d'investissement, sont destinés au financement des équipements et les investissements des entreprises. Ils sont accordés par les banques pour compléter un financement d'un projet et non pour financer le projet en sa totalité. La banque exige à l'entreprise de financer un pourcentage du cout du projet.

a) Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyens termes sont des crédits dont la durée varie entre deux (02) à sept (07) ans, généralement destinés à financer l'acquisition d'équipement légers, c'est-à-dire les immobilisations qui représentent l'outil de travail.

Le montant du crédit à moyen terme accordé par une banque ne couvre qu'un certain pourcentage compris entre 50% et 70% du coût de l'équipement. Le reste, appelé apport initial, est financé soit par les fonds propres de l'entreprise, soit par un autre établissement.

b) Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont 9destinés à financer les investissements lourds des entreprises, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans. Leur durée est comprise entre (07) à vingt (20) ans, Ces crédits sont principalement accordés par des organismes spécialisés, les banques ne jouent qu'un rôle auxiliaire de relais et leurs montants couvrent jusqu'à 80 % du montant de l'investissement.

2.2.2. L'emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est un moyen de financement direct, l'entreprise peut faire un appel direct à l'épargne pour financer ses activités à long terme. Cet emprunt est appelé aussi « quasi-fonds propres » car il génère des liquidités que l'entreprise peut considérer comme ses fonds propres. Cependant, ces quasi-fonds propres appartiennent à l'entreprise qui émet l'emprunt obligataire pour une durée déterminée.

2.2.2.1. Notions d'emprunt obligataire et de l'obligation

L'emprunt obligataire est une pratique très ancienne utilisée dès le moyen âge dans les transactions commerciales ; et appliqué aux titres d'emprunts émis plus tard par les états pour alimenter leurs budgets et financer les projets d'envergure. Le premier emprunt obligataire a été réalisé au milieu du VIème siècle à Venise en Italie; de sa part, la France a lancé son premier emprunt par François 1^{er} en 1522¹¹pour financer sa guerre contre l'Italie.

¹¹Pichet.E, « guide pratique des obligations », éd SEFI, Paris, 2007, P.9.

A la suite du second choc pétrolier en 1979, les taux d'intérêts dans le monde ont connu une hausse brutale et a créé une opportunité exceptionnelle pour le marché obligataire. Les émissions obligataires ont alors connu une forte progression.

L'emprunt obligataire peut être défini comme « un emprunt à long terme non subordonné représenté par des titres de créance, susceptible d'être placés dans le public et d'être négociables. Ces emprunts sont souvent d'un montant élevé et sont divisés en fractions égales appelées obligations¹²».

L'obligation se définit comme « un titre négociable émis par une société privée ou publique, un regroupement ou des associations qui entraîne l'obligation pour l'émetteur de payer un intérêt et de rembourser le capital selon les modalités prévues par le contrat¹³ ».

2.2.2.2. Fonctionnement de l'emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est un contrat matérialisé sous formes d'obligations, reliant l'emprunteur (l'émetteur) et le prêteur (souscripteur).

Un emprunt obligataire se caractérise par :

- **La valeur nominale de l'obligation:** appelé aussi « le pair », est égal au montant total de l'emprunt divisé par le nombre de titres émis ;
- **Le prix d'émission:** le prix d'émission représente le prix auquel l'emprunt est émis, c'est-à-dire le prix payé par le souscripteur. Il doit à priori correspondre à la valeur nominale de l'obligation. Si le prix d'émission est supérieur au nominal, on parle alors d'une obligation « au-dessus du pair » et si le prix d'émission est inférieur au nominal, on parle alors d'une obligation « en-dessous du pair » ;
- **La prime d'émission:** elle est égale à la différence entre le prix d'émission et la valeur nominale de l'obligation ;
- **Le taux d'intérêt nominal ou facial :** c'est le taux d'intérêt de l'emprunt convenu au moment de l'émission. Ce taux peut être fixe ou variable ;
- **Coupons:** Correspond au montant des intérêts annuels que doit verser l'emprunteur au porteur de l'obligation. Un coupon est égal à la valeur nominale de l'obligation multipliée par le taux intérêt ;
- **La durée de l'emprunt :** la durée d'un emprunt obligataire est la période qui sépare son émission de son remboursement et va généralement de cinq (05) à trente (30) ans. Cette durée est déterminée dans le contrat d'émission ;

¹²Corhay.A, Mbangala.M, « diagnostic financier des entreprises » éd CEFAL, Belgique, 2008, P.17.

¹³J.Teuillie, P.Topsacalian, « Finance », éd Vuibert, Paris, 1997, P.10.

- **La date de jouissance:** définit la date à partir de laquelle les intérêts commencent à courir. Elle peut coïncider ou ne pas coïncider avec la date de règlement qui correspond à la date où les prêteurs versent les fonds propres.

2.2.2.3. Les différents types d'obligations

Il existe plusieurs types d'obligations dont certaines sont réservées uniquement à l'état, tels que les bons du Trésor et les Obligations Assimilables du Trésor (OAT). Les obligations réservées aux entreprises se distinguent en fonction du coupon, du type de remboursement et de l'existence ou non de la date d'échéance.

- **Les obligations à taux fixe :** Ce sont les obligations classiques. Le taux d'intérêt et la périodicité de celles-ci sont fixés lors de l'émission de l'emprunt. Les versements de l'intérêt interviennent de manière régulière, généralement tous les ans ;
- **Les obligations à taux variable :** Dans ce type d'obligations, le taux d'intérêt varie en fonction de l'évolution des taux sur les marchés financiers ;
- **Les obligations à coupon zéro :** Ces obligations se caractérisent par l'absence d'intérêt durant la durée de leur vie comme les obligations classiques.
- **Les obligations indexées :** Ce sont des obligations dont le coupon bénéficie complètement ou partiellement d'une indexation sur un indice, généralement le taux d'inflation. Ces obligations protègent le porteur contre une dépréciation du coupon en cas d'inflation ;
- **Les obligations convertibles :** Ce type obligation offre à son détenteur la possibilité de la convertir en action selon un ratio de conversion fixé au préalable et durant une période déterminée. Par conséquent, les intérêts payés de ces obligations sont plus faibles que ceux des obligations classiques ;
- **Les obligations échangeables :** Ce type d'obligation offre l'avantage à leur détenteur, de l'échanger contre d'autres titres. Celui-ci peut transformer, par exemple, des obligations à taux fixe en obligations à taux variable ;
- **Les obligations perpétuelles :** Ce sont des obligations ne comportant pas de date de remboursement ou bien elle n'est pas encore fixée. Le coupon de ces obligations est plus élevé que celui des obligations classiques.

2.2.3. Le financement par le crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat par lequel la banque ou une société de financement acquiert un bien (mobilier ou immobilier) sur la demande d'une entreprise, pour le louer à celle-ci pour une durée convenue à l'avance, sans avoir à déboursier la somme correspondant au coût d'acquisition de ce bien, mais en payant des tranches appelées « loyers ».

En Algérie, le crédit-bail est défini comme « une opération commerciale et financière réalisée par les banques et établissements financiers, ou par une société de crédit-bail légalement habilitée et expressément agréée en cette qualité, avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers, personnes physiques ou personnes morales de droit public ou privé; ayant pour support un contrat de location pouvant comporter ou non une option d'achat au profit du locataire; et portant exclusivement sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur fonds de commerce ou sur établissements artisanaux¹⁴».

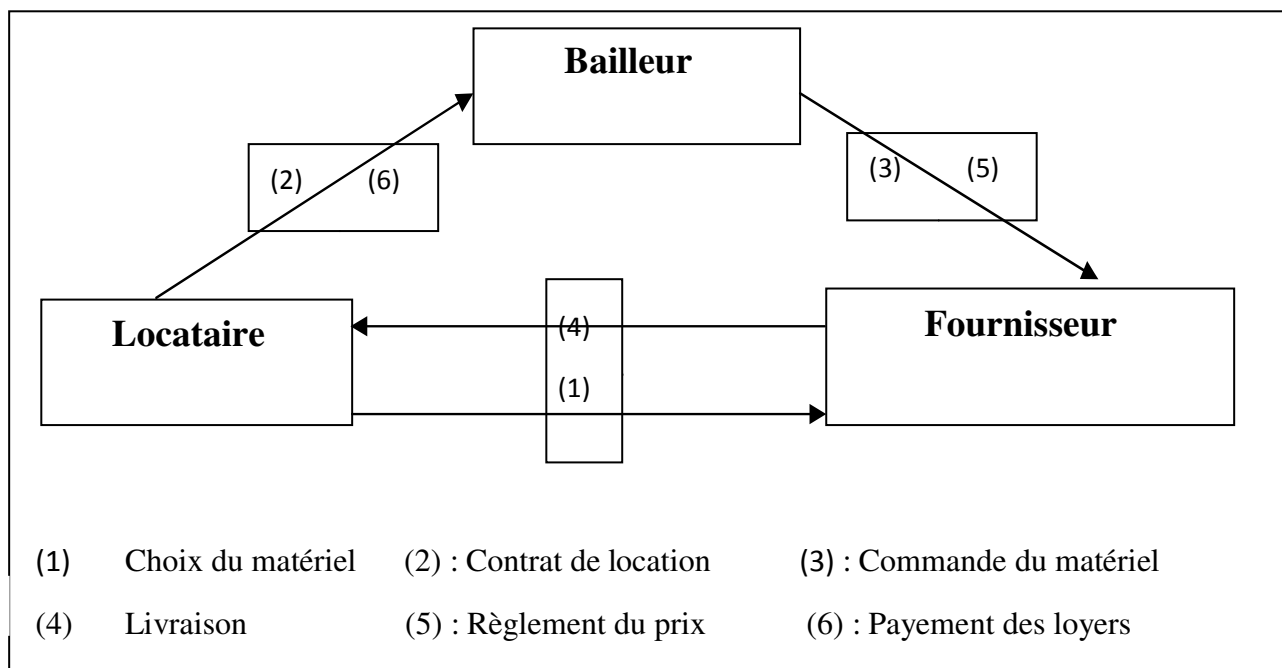
2.2.3.1. Fonctionnement du crédit-bail

L'opération du crédit-bail ne peut se réaliser que par un établissement de crédit. En effet, cette opération implique trois types d'intervenants :

- **Le crédit-bailleur**: il s'agit du bailleur qui peut être une banque ou une institution de crédit-bail), celui-ci acquiert le bien et le loue à son client (crédit-preneur) ;
- **Le crédit-preneur**: il s'agit du client (locataire) qui loue le bien avec une option de l'acquérir au terme du contrat ;
- **Le fournisseur**: c'est le producteur ou vendeur du bien.

Le déroulement de l'opération d'un contrat de crédit-bail est résumé dans la figure ci-après.

Figure II.01 : Représentation d'une opération de crédit-bail



Source : Gervais.J. F, « les clés du leasing », éditions d'Organisation, Paris, 2004, P.06.

¹⁴Art 01 de l'Ordonnance n° 96-09 du 19 Chaâbane 1416 correspondant au 10 janvier 1996 relative au crédit-bail parue au journal officiel n° 03 du 14 janvier 1996.

2.2.3.2. Typologie du crédit-bail

Il existe plusieurs formes de crédit-bail, les plus répandues sont le crédit-bail mobilier et le crédit-bail immobilier.

- **Le crédit-bail immobilier:** Consiste en une opération de location de biens à usage professionnels, tels les immeubles à vocation industrielle et commerciale (entrepôts, les locaux commerciaux, les bureaux etc.). Ce crédit-bail est un financement à long terme, sa durée s'étale de 15 à 25 ans ;
- **Le crédit-bail mobilier:** Ce type de crédit concerne les opérations de crédit-bail portant sur des biens d'équipement (voiture, engin, camion, machine etc.) ou matériels d'outillage. Sa durée est comprise entre deux (02) à sept (07) ans.

A la fin de la durée de location, le locataire a le choix de relouer le bien, le restituer à la société du leasing ou acheter le matériel pour sa valeur résiduelle.

2.3. L'ouverture du capital et financement des PME

L'entreprise peut faire appel à d'autres moyens de financement en ouvrant son capital, ce qui implique l'entrée de nouveaux actionnaires. Principalement, le financement par cette technique peut se faire soit par l'émission d'actions, soit avec la conversion des dettes, comme elle peut se faire en faisant appel au capital investissement.

2.3.1. Le capital-investissement (private equity)

Le capital investissement permet une prise de participations dans le capital des entreprises notamment des PME non cotées. Cette prise de participation finance le démarrage, le développement, la transmission ou l'acquisition de ces entreprises.

Cependant, le capital-investissement « implique un partage de risque entre entreprises et partenaires financiers¹⁵ » contrairement aux autres formes de financement notamment le financement bancaire.

2.3.1.1. Définition et origine du concept capital investissement

Le capital-investissement est apparu aux Etats-Unis au milieu des années 1940, sous l'appellation de venture capital, puis s'est développé en Europe, plus précisément en Grande Bretagne. Mais ce n'est qu'à partir des années 1970, que cette forme de financement a orienté les recherches portant sur l'innovation. Durant cette période, l'activité du capital-investissement concernait le financement de la création de nouvelles entreprises du secteur technologique ; présentant des risques inhérents, ces activités sont financées par la première

¹⁵Bessis.J, « Capital-risque et financement des entreprises », éd Economica, Paris, 1988, P.22.

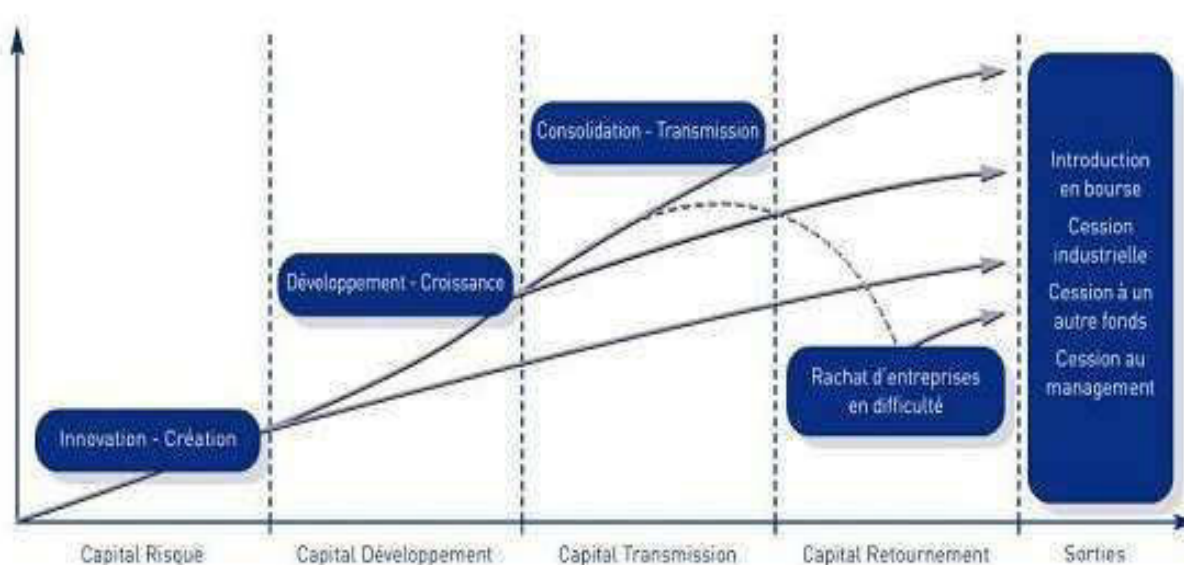
forme du capital-investissement : le capital-risque ou capital amorçage qui finance les entreprises naissantes.

Ce mode de financement, durant cette période a connu un envol pour dépasser les frontières des Etats-Unis. En effet, « de 1979 à 1983, le volant du capital-risque a été multiplié par six pour dépasser les 2 milliards de dollars et dès lors, le monde s'est tourné vers le 'modèle américain' ». ¹⁶

2.3.1.2. Types de capital-investissement et cycle de vie de l'entreprise

Le capital-investissement peut intervenir à différentes étapes du cycle de vie de l'entreprise. Chaque étape est financée par un type de capital comme le montre la figure ci-dessous.

Figure II.02: Capital-investissement et cycle de vie de l'entreprise



Source : site de l'association française de l'investissement et de croissance : <http://www.afic.asso.fr/fr/quest-ce-que-le-capital-ivestissement.html>

- a) **Le capital-risque**: Le capital-risque intervient auprès de jeunes entreprises innovantes en phase de création ou de démarrage, principalement dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication (NTIC) et de la biotechnologie.
- b) **Le capital-développement** : il intervient au second cycle de vie de l'entreprise pour financer sa croissance au cours de son développement. Le but du capital-développement est de permettre la couverture des besoins de fonds de roulement, le lancement d'un nouveau produit, le renforcement de la politique commerciale. Etc.

¹⁶ Tabourin.F, « le capital risque en France : principes et bilan », cahier de recherche N°8901, université Paris Dauphine, France, 2007, p.3.

- c) **Le capital-transmission** : le capital-transmission se caractérise généralement par l'acquisition de la totalité ou la majorité des titres de l'entreprise, par une combinaison de capitaux et de financement bancaire. Il accompagne également la transmission ou la cession d'entreprise en utilisant la technique Leveraged Buy Out (LBO).
- d) **Le capital-retournement** : le capital retournement consiste à financer une entreprise qui rencontre des difficultés économiques. En effet, il est important pour les investisseurs de mettre en œuvre des mesures nécessaires afin de restructurer l'entreprise et faire repartir l'activité de l'entreprise.

2.3.1.3. Avantages du capital-investissement

Le recours au capital-investissement constitue une alternative intéressante pour les PME en le comparant aux sources de financement traditionnelles. En effet, l'entrée des fonds au capital d'une PME représente un accélérateur de croissance permettant de conquérir de nouveaux marchés avec un accompagnement stratégique important. De plus, le capital-investissement permet de :

- ✓ Augmenter les fonds propres de l'entreprise par le biais des investisseurs externes ;
- ✓ Rassurer la structure financière de l'entreprise ;
- ✓ Absence de coût d'endettement et de garanties ;
- ✓ Améliorer la capacité d'endettement et sa capacité de faire face aux crises ;
- ✓ Meilleur rendement de l'entreprise ;

2.3.2. Augmentation du capital (nouveaux actionnaires)

Nous avons vu que l'entreprise peut augmenter son capital par le biais du financement interne en incorporant ses réserves, en utilisant les comptes courants d'associés ou bien par les apports des actionnaires existants, sans que cette augmentation n'influence sans statut. Cependant, l'entreprise peut augmenter son capital en faisant appel à d'autres actionnaires et qui peut se faire de deux manières : par une émission d'actions ou bien par conversion des dettes.

2.3.2.1. Financement par émission d'actions

Le financement par émission d'actions est une forme de financement externe qui permet l'entrée de nouveaux actionnaires et, par conséquent conduit à un éventuel changement du statut de l'entreprise et un transfert du pouvoir de décision.

Ce type de financement est à long terme, permet donc à l'entreprise de financer ses investissements et présente l'avantage d'être peu coutant car « il ne coûte que les frais

engagés lors de l'émission des nouvelles actions¹⁷ » alors que la dette est assortie d'un coût d'intérêt

Cependant, le financement par émissions d'actions présente un inconvénient majeur qui réside dans la dispersion du capital de l'entreprise entre un plus grand nombre d'actionnaires. De ce fait, les entreprises conseillent ses anciens actionnaires d'acquérir de nouvelles actions, tandis que d'autres préfèrent des "certificats d'investissement" qui sont des actions sans droit de vote.

2.3.2.2. Financement par conversion des dettes

Le financement par conversion de dettes consiste à effacer la dette d'une entreprise, en contrepartie de céder des actions à un créancier. C'est une forme assez utilisée par les entreprises ayant émis des obligations. Dans ce cas, le détenteur d'obligations peut convertir ses obligations, à condition qu'elles soient convertibles, en un nombre spécifié d'actions de l'entreprise.

La conversion de dettes en actions présente un avantage pour les entreprises en difficulté financière et ne pouvant pas respecter leurs échéances. En effet, celles-ci peuvent signer un accord avec les créanciers qui consiste à effacer la dette en contrepartie d'actions.

Le choix d'accepter cette conversion est délicat pour les créanciers car une entreprise en difficulté de paiement est, généralement, une entreprise non performante et non rentable. Par conséquent, la conversion « ne sera envisagée par le prêteur que si l'opération présente une certaine opportunité financière, stratégique, voir commerciale¹⁸ ».

Cette forme de financement est un moyen pour l'entreprise d'augmenter ses capitaux propres et de diminuer sa dette ; donc améliorer sa structure financière et augmenter sa capacité d'endettement.

¹⁷Document de travail de l'académie de Limoge. Disponible sur le lien : <http://bts-banque.nursit.com/Les-modes-de-financement-65>.

¹⁸ Dekel.A.V, Vandervelde.B, « la conversion de dette en capital : un remède dans le cadre des restructurations des crédits », éd LARCIER, France, 2009, P.330.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous pouvons affirmer que le choix d'un tel moyen de financement d'une PME est fonction du besoin à financer, qui peut être un besoin immédiat lié à son exploitation, comme il peut concerner une dépense d'investissement de longue durée ou bien un besoin lié à la créativité et l'innovation.

Les sources de financement des petites et moyennes entreprises sont les mêmes que ceux des grandes entreprises. Le financement interne : autofinancement, augmentation du capital et cession d'éléments d'actif ; l'endettement : crédits bancaires, crédit-bail et emprunt obligataire ; et l'ouverture du capital : capital investissement et l'émission d'actions.

Introduction

Selon le Ministère algérien de l'Industrie et des Mines, les PME représenteraient plus de 95% parc des entreprises algériennes. Les petites entreprises représentent 90% des PME. C'est à partir des années 90, après l'ouverture économique en Algérie, que la plupart des PME ont été créées.

Dans un premier temps, le secteur des PME était confronté à plusieurs obstacles. En effet, la création de PME en Algérie a rencontré certaines difficultés à cause de la lenteur des procédures administratives, ainsi que l'absence d'organisme d'encadrement et de formation de promoteurs. Elles étaient également confrontées à des obstacles durant leur phase d'exploitation du fait qu'elles étaient constamment confrontées aux aléas économiques et politiques. Puis, des dispositifs ont été mis en place afin d'encourager la création des PME, à savoir, l'ANSEJ, l'ANGEM, le CNAC. Par ailleurs, les pouvoirs publics algériens ont aussi joué sur les aides fiscales afin de permettre aux PME d'assumer leur phase de démarrage en créant l'APSI en 1997 et qui deviendra l'ANDI par la suite. Ces dispositifs ont contribué à la création des PME. Les données statistiques indiquent notamment, qu'à partir des années 2000, la population des PME n'a pas cessé d'augmenter.

Dans ce présent chapitre, nous allons voir la définition de la PME algérienne, son développement ainsi que les différents dispositifs d'aide à leur création et leur soutien.

Section 1 : Situation des PME en Algérie

Les PME occupent une place très particulière dans l'économie Algérienne. C'est après 1994 que la plupart d'entre elles ont été créées. Selon les données statistiques « les chiffres de création des PME montrent que 60% des PME existant en 2000 ont été créées après 1994 »¹.

Dans cette section, nous allons voir la définition de la PME en Algérie ainsi que son développement durant les différentes périodes ayant marqué la sphère économique algérienne.

1.1. Définition et évolution des PME en Algérie

La définition de la PME algérienne n'est pas si différente des définitions proposées dans certains pays développés et pays en développement. Celle-ci prend en considération différents critères, à savoir, la taille, le chiffre d'affaire et une condition concernant la détention des capitaux. La PME algérienne est donc définie par la loi 01-18 du 21 décembre 2001 et qui stipule que « toute entreprise de production de bien et/ou de services ; employant

¹Madoui.M, Danieul.P.N, «Entrepreneurs maghrébins-terrains en développement », ed KARTHALA, France, 2010, P.81

01 à 250 personnes ; dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2Milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises »² est considérée comme étant une PME.

L'ONS (Office National des Statistiques) définissait les PME selon le contexte et cela, en s'appuyant sur un critère quantitatif, à savoir, l'effectif. Cela implique qu'avant les années 2000, il n'y avait aucune définition officielle des PME, ce qui laissait une certaine ambiguïté quant à leur identification. La loi 01-18 du 21décembre porteuse d'une définition officielle a apporté une certaine clarté quant à la considération des PME à travers l'ensemble des critères qui les définissent.

Il est important de définir les PME et de délimiter les principaux critères qui les caractérisent. Cela permet aux pouvoirs publics de les cibler à travers des politiques de soutien et même de les utiliser, éventuellement, comme vecteur l'orientation de la politique économique du pays.

1.1.1. Evolution des PME en Algérie

Les PME en Algérie ont connu des mutations importantes depuis l'indépendance à ce jour. On distingue 3 grandes étapes de leur évolution, à savoir :

- La première période : 1962 à 1982,
- La deuxième période : 1982 à 1988,
- La troisième période : 1988 à ce jour.

Chaque période se caractérise par des décisions importantes qui ont déterminé la trajectoire des PME. En effet, la sphère économique algérienne a connu de très grandes mutations depuis l'indépendance à ce jour et le groupe des PME était, à chaque fois, touché, de façon directe ou indirecte.

1.1.1.1. Les PME en Algérie entre 1962 et 1982

La période postindépendance s'est caractérisée par des prises de décisions assez importantes partant d'une volonté de reconquête d'une certaine autonomie sur le plan politique et économique. La gestion du pays était donc à l'ordre du jour au lendemain de l'indépendance. Les premières mesures entreprises, avaient pour principal objectif « la récupération des richesses nationales (mines, hydrocarbures,agriculture), des entreprises industrielles, du secteur bancaire et le contrôle ducommerce extérieur »³. Le gouvernement en

²Article 04 de loi 01-18 du 21 décembre 2001 portant loi d'orientation pour la promotion de la PME.

³Dhif.M, « les politiques et dispositifs, en vigueur en Algérie, en matière de simplification des procédures administratives pour l'entreprise », OCDE-UE, Paris, décembre 2012.

place a pu donc récupérer la plupart des PME qui étaient déjà opérationnelles avant l'indépendance. Après leur récupération, elles ont été confiées au comité de gestion qui s'est chargé de leur intégration aux grandes entreprises publiques.

Cette période se caractérise par une quasi-inexistence des PME du secteur privé et cela, malgré les garanties présentées dans le cadre du code de l'investissement de 1963. Ce code octroyait des avantages aux investisseurs et même des exonérations pour certaines activités.

Les mesures et les choix économiques entrepris par les pouvoirs publics durant la période postindépendance étaient orientés par une idéologie socialiste axée sur économie planifiée. Les PME étaient donc principalement composées de petites manufactures «dans la branche des industries légères textiles, alimentaires, cuirs et peaux » ⁴. Cette période s'est également caractérisée par la complexité des procédures administratives relatives à la création des PME. En effet, la création d'une entreprise nécessitait la délivrance d'un agrément par la Commission Nationale des Investissements (CNI).

1.1.1.2. Les PME en Algérie entre 1982 et 1988

La période allant de 1982 à 1988 s'est caractérisée par deux plans de développement économique, à savoir le plan 1980/ 1984 et le plan 1985/ 1989. La Commission Nationale de l'Investissement a été dissoute suite à la promulgation de la loi 82-11, elle offrait par ailleurs, plusieurs avantages parmi lesquels nous pouvons citer :

- Suppression de la taxe sur l'activité commerciale et industrielle et exonération d'impôts sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) pour les entreprises situées dans des zones déshéritées ainsi que les entreprises de production pour une période de 5 ans.
- Octroi de crédits à court, moyen ou long terme à hauteur de 30% de l'investissement,
- Facilités administratives concernant l'approvisionnement en biens d'équipements et matières premières, et acquisition de terrains.

Les avantages offerts à travers cette loi n'ont nullement encouragé la création et le développement des PME, bien au contraire, elle a apporté des restrictions concernant les investissements en question. L'agrément pour la création des entreprises n'est accordé qu'aux entreprises dont le projet d'investissement s'inscrit dans le programme de développement tracé par l'Etat. De plus, l'investissement ne doit pas dépasser les trente (30) millions de dinars pour les SARL et SNC et les dix (10) millions pour les entreprises individuelles.

⁴Melbouci.L., « L'entreprise algérienne face à quel genre d'environnement ? », La Revue des Sciences de Gestion n° 234, 2008, p. 75-83.

1.1.1.3. Les PME en Algérie de 1988 à nos jours

La conjoncture économique en Algérie durant cette période se présentait comme l'une des plus défavorables. La récession économique causée par la chute des prix du pétrole a entraîné la faillite de grandes entreprises publiques. Face à l'échec des mesures entreprises par le gouvernement algérien, l'ouverture de marché s'est avérée être une solution de facto.

Durant cette période, l'Algérie a connu l'une des plus importantes transitions économiques de son histoire. C'est de par la loi 88-25 du 19/07/1988 que le champ d'intervention du secteur privé a été élargi et cela en ajoutant de nouveaux créneaux et de par la suppression du seuil de l'investissement. C'était l'un de premier pas vers la redynamisation du secteur privé et par là-même, celui des PME.

C'est l'autorisation de l'investissement étranger par la loi 90-10 du 14/04/1990 et l'adoption du nouveau code d'investissement qui a été promulgué en 1993 qui ont donné un réel coup de pouce aux entreprises algériennes, notamment aux PME.

Le nouveau code d'investissement avait plusieurs buts, à savoir :

- l'égalité des investissements privés nationaux et étrangers,
- la promotion de l'investissement,
- la réduction des délais d'étude des dossiers.

Cela a commencé à prendre effet après l'adoption de plusieurs mesures, à savoir, la suppression de l'agrément obligatoire qui fut remplacé par une déclaration d'investissement et la mise en place d'organismes d'aide à l'investissement.

Le nombre des PME a augmenté de façon considérable durant cette période, notamment, après la création de l'APSI en 1993, du CNAC en 1994, de l'ANSEJ en 1996 et enfin, de l'ANGEM en 2004.

1.2. Les PME Algériennes en chiffres

La population des PME algériennes compte 3 composantes essentielles, à savoir, les PME du secteur privé, les PME du secteur publique et les artisans. A partir des années 2000, le nombre des PME a considérablement augmenté, soit, plus d'une dizaine d'années après d'adoption du nouveau code d'investissement et la mise en place des organismes d'aide et de soutien aux PME. Cela est, d'une part, dû à la stabilité sociale et économique que l'Algérie a commencé à recouvrir au début des années 2000 et à l'augmentation des prix du pétrole qui représente la première rente économique du pays.

1.2.1. Les PME en chiffres à la fin de l'année 2003

A la fin de l'année 2003 « les données relatives à la démographie des entreprises privées déclarées auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) font ressortir un total de 207 949 PME employant 550 386 salariés. »⁵ Les PME du secteur privées sont la composante la plus importante de la population des PME en Algérie.

Par ailleurs, les PME du secteur public ont connu une certaine stabilité et représentent qu'une petite partie de la population globale des PME, en effet, « le nombre de PME publiques (788 entreprises) représente une infime partie de la population globale des PME (de l'ordre de 0.27%) Ces PME emploient 74.763 salariés soit 10,60% de la population globale des salariés de la PME qui est de : 705 000 salariés. »⁶.

Les artisans étant la troisième composante de la population des PME compte également une part assez importante dans la population globale. Les artisans « déclarés auprès des 20 Chambres de l'Artisanat et des Métiers (CAM), leur nombre a connu une croissance considérable, de l'ordre de 11,6 %. Il a atteint à la fin du mois de décembre, 79.850 artisans, soit une augmentation de 8 327 nouveaux artisans. »⁷

Ces données montrent que les organismes de soutien aux entreprises et les mesures entreprises par les autorités algériennes ont porté leurs fruits étant donné que « le nombre annuel de création était inférieur 1.000 avant 1990, il atteint 3.000 en 1991, plus de 5.000 en 1994 et, en 1999, il atteint presque 10.000 »⁸

Tableau III.1 : population du secteur de la PME en 2003

Nature des PME	Nbre des PME Année 2003	%
PME privées *	207 949	72,06
PME publiques **	788	0,27
Artisans ***	79 850	27,67
Total	288 587	100

Source : BULLETIN D'INFORMATION ECONOMIQUE (DSIS – Bulletin N°4 de l'année 2003) publié par
Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques

⁵BULLETIN D'INFORMATION ECONOMIQUE (DSIS – Bulletin N°4 de l'année 2003) publié par Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques

⁶BULLETIN D'INFORMATION ECONOMIQUE (DSIS – Bulletin N°4 de l'année 2003) publié par Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques

⁷ Idem

⁸Madoui.M, Bouyacoub.A, 2003, cité in Madoui.M, Danieul.P.N, Op.Cit, P.81

Comme le montrent ces données statistiques, la population des PME a connu une croissance assez importante au début des années 2000. Les PME du secteur privé ont constitué une très grande part de la population globale contrairement aux PME du secteur public.

Tableau III.02 : Répartition spatiale et mouvements des PME (2003)

Wilaya	Nombre Année 2002	Mouvements de l'année 2003				Nombre Année 2003
		Créations	Réactivations	Radiations	Croissance	
ADRAR	1 508	209	7	6	210	1 718
CHLEF	5 812	486	12	30	468	6 280
LAGHOUAT	1 469	309	47	60	296	1 765
OUJDA	1 701	209	62	46	225	1 926
BATNA	3 509	520	39	34	525	4 034
BEJAIA	7 265	856	51	225	682	7 947
BISKRA	2 168	398	139	169	368	2 536
BECHAR	2 956	254	17	12	259	3 215
BLIDA	5 909	690	81	131	640	6 549
BOUIRA	2 855	372	6	3	375	3 230
TAMANRASSET	971	136	17	18	135	1 106
TEBESSA	3 259	283	22	41	264	3 523
TLEMCEN	4 049	515	40	64	491	4 540
TIARET	3 165	332	38	18	352	3 517
TIZI OUZOU	9 911	1 028	56	45	1 039	10 950
ALGER	23 001	2 494	301	465	2 330	25 331
DJELFA	2 661	351	53	24	380	3 041
JIJEL	3 850	368	39	247	160	4 010
SETIF	7 276	889	140	185	844	8 120
SAIDA	2 284	186	4	62	128	2 412
SKIKDA	4 426	401	31	460	-28	4 398
SIDI BEL ABBES	2 900	425	34	50	409	3 309
ANNABA	5 314	514	29	34	509	5 823
GUELMA	1 936	267	28	25	270	2 206
CONSTANTINE	5 765	687	123	214	596	6 361
MEDEA	2 233	348	61	25	384	2 617
MOSTAGHANEM	3 144	419	45	86	378	3 522
M'SILA	3 909	349	24	23	350	4 259
MASCARA	4 265	288	2	33	257	4 522
OUARGLA	2 264	367	10	23	354	2 618
ORAN	13 500	994	31	51	974	14 474
EL BAYADH	965	154	0	0	154	1 119
ILLIZI	402	106	2	4	104	506
BORDJ BOU ARRERIDJ	3 910	445	47	877	-385	3 525
BOUMERDES	6 244	678	10	163	525	6 769
EL TAREF	1 929	183	17	36	164	2 093
TINDOUF	683	37	8	8	37	720
TISSEMSILT	1 375	194	13	75	132	1 507
EL OUED	1 794	306	30	51	285	2 079
KHENCHELA	2 452	261	54	68	247	2 699
SOUK AHRAS	2 430	200	14	45	169	2 599
TIPAZA	5 347	1 013	97	196	914	6 261
MILA	2 977	297	12	8	301	3 278
AIN DEFLA	3 632	266	2	0	268	3 900
NAAMA	1 206	265	8	28	245	1 451
AIN TEMOUCHENT	2 195	226	14	30	210	2 405
GHARDAIA	3 214	435	16	35	416	3 630
RELIZANE	3 562	234	9	256	-13	3 549
TOTAL	189 552	21 244	1 942	4 789	18 397	207 949

Source : BULLETIN D'INFORMATION ECONOMIQUE (DSIS – Bulletin N°4 de l'année 2003) publié par
Direction des Systèmes d'Information et des Statistiques, à partir des données de la CNAS

Les données du tableau ci-dessus montrent que la répartition de la population des PME en Algérie n'est pas équilibrée. On peut constater que le nombre de PME dans les Wilaya du nord est beaucoup plus important que le nombre des PME dans les Wilayas des hauts plateaux et du sud algérien et cela, malgré une politique d'incitation fiscale qui encourage les investissements dans les Wilaya des hauts plateaux et du sud. On peut également constater une augmentation du nombre de PME à l'échelle nationale de 9% en 2003 par rapport à l'année 2002. A noter également que durant cette période, le prix du baril de pétrole était en hausse durant l'année 2003 (24,91\$ le baril) par rapport à l'année 2002 (28,73\$ le baril).

La wilaya de Tizi-Ouzou comptait 10 950 PME en 2003. Elle était classée troisième derrière Alger et Oran.

1.2.2. Les PME en chiffres au premier semestre 2019

Les PME sont considérées comme étant l'un des axes les plus importants de la stratégie industrielle en Algérie. Aujourd'hui, elles sont considérées comme étant l'un des principaux moteurs économiques et cela, malgré un climat économique, social et politique défavorable. Les données statistiques montrent qu'au début des années 2000, la population des PME a connu une croissance assez importante par rapport à ce qu'elle fût durant les années 90. Aujourd'hui, il est possible de constater, à travers les données statistiques du premier semestre de l'année 2019 que la population des PME a maintenant sa croissance.

Tableau III.03 : Population globale des PME à fin S1/2019

	<i>Types de PME</i>	<i>Nbre de PME</i>	<i>Part (%)</i>
1.	PME privées		
	Personnes morales*	659 573	56,28
	Personnes physiques**	512 128	43,70
	dont <i>Professions libérales</i>	243 759	20,80
	dont <i>Activités artisanales</i>	268 369	22,90
	S/Total 1	1 171 701	99,98
2	PME publiques ***		
	Personnes morales	244	0,02
	S/Total 2	244	0,02
	Total	1 171 945	100,00

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

La population globale des PME s'élevait à 1 171 945 à la fin du premier semestre 2019. « Le nombre total des PME privées à la fin du 1er semestre 2019 est de 1 171 701. Elles sont concentrées au niveau du secteur des services (le transport en particulier), l'Artisanat et le

BTPH(le Bâtiment en particulier). »⁹. Les PME du secteur privé représentent 99,98% de la population globale des PME. Les personnes physiques représentent 43,70% du nombre total de PME du secteur privé dont 20,80% sont des professions libérales et 22,90% sont des activités artisanales. Les personnes physiques représentent donc une part très importante de la population des PME au niveau national.

Les PME du secteur public sont quasi-inexistantes. En effet, « les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Leur nombre est de 244 PME durant le 1er semestre 2019 contre 262 durant le premier semestre 2018 soit un recul de 6,87%. Cette baisse est due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand (SPM). Leur effectif a diminué de 22 073 en 1er semestre 2018 à 20 955 salariés au 1er semestre 2019 »¹⁰. Elles représentent seulement 0.02% de la population globale des PME.

Par ailleurs, la population des PME au premier semestre 2019 a évolué et ce, malgré un climat politique et social défavorable. En effet, « le nombre de PME privées créées durant le 1er semestre 2019 est de 31 884 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à la fin du 1er semestre 2019 s'élèvent à 14128 nouvelles PME (personnes morales) alors qu'au niveau de la CASNOS, on recense 17066 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période. »¹¹

Les PME en Algérie ont également un important rôle social qu'on peut observer à travers leur grande contribution dans la création d'emplois. « L'effectif global des PME, à la fin du 1er semestre 2019, est de 2818736 agents, dont seulement 20 955 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 4,78 % entre le 1er semestre 2018 et le 1er semestre 2019. »

⁹Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME N°35

¹⁰ Idem

¹¹Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME N°35

Tableau III.04 : typologie des PME

Type des PME	Nombre de PME	%
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1136787	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	30471	2,6
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	4688	0,4
Total	1171945	100

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35.

Les données du tableau ci-dessus montrent que la part des TPE est la plus importante, elle représente 97% du total de la population des PME. Quant aux PE et aux ME, elles représentent respectivement 2,6% et 0,4% de la population totale des PME. Les TPE sont généralement des personnes physiques, alors que le PE et les ME sont des personnes morales. Ces données concordent donc avec les chiffres avancés dans le tableau précédent.

Tableau III.05 : Evolution des emplois déclarés par type de PME (S1/2016/S1/2017)

Types de PME	1 ^{er} semestre 2016		1 ^{er} semestre 2017		Evolution (%)
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
PME Privées					
Salariés	1438579	57,82	1 517 990	58,34	5,52
Employeurs	1013637	40,74	1 060 289	40,75	4,60
S/Total	2452216	98,57	2578279	99,09	5,14
PME Publiques					
	35 698	1,43	23679	0,91	-33,67
Total	2 487 914	100	2 601 958	100,00	4,58

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°33

Tableau III.06 : : Evolution des emplois déclarés par type de PME (S1/2018-S1/2019)

Types de PME	1 ^{er} semestre 2018		1 ^{er} semestre 2019		Evolution (%)
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
Salariés	1575003	58,54	1626080	57,69	3,24
Employeurs	1093170	40,63	1171701	41,57	7,18
S/Total	2668173	99,18	2797781	99,26	4,86
PME Publiques	22 073	0,82	20 955	0,74	-5,07
Total	2690246	100	2818736	100,00	4,78

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

On peut constater à travers les données statistiques des années 2016, 2017, 2018 et 2019 relatives aux emplois générés par les PME que ces derniers ont connu une croissance entre 2016 et 2017, à noter que « L'effectif global des PME, à la fin du 1^{er} semestre 2017, est de 2 601 958 agents, dont seulement 23 679 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 4,58 % entre le 1^{er} semestre 2016 et le 1^{er} semestre 2017. » Alors que l'évolution entre 2018 et 2019 est de 4,78%.

Bien qu'il y ait une évolution positive en termes de création d'emploi, toutefois, cela reste toujours insuffisant compte tenu du taux de chômage enregistré en mai 2019 et qui est de 11,4% selon les données statistiques avancées par l'ONS.

Les données statistiques montrent aussi qu'il y a une très forte concentration de la population des PME dans les régions du nord, avec un total de 459146 PME. Dans les hauts plateaux les PME sont beaucoup moins présentes avec un total de 144 836. Pour les régions du sud 55 591 PME ont été recensées.

Tableau III.07 : Concentration des PME (personnes morales) par wilaya

Wilaya	Nbre de PME 2018	Mouvement des S1/2019				Nbre de PME S1/2019	Population par Wilaya (RGPH 2008)*	Taux de concentration
		Création	radiation	réactivation	croissance			
Nord								
Alger	71309	1275	137	319	1457	72766	2988145	24
Tipaza	29578	890	51	138	977	30555	591010	52
Boumerdès	24634	654	14	58	698	25332	802083	32
Blida	22663	571	78	166	659	23322	1002937	23
Tizi Ouzou	39170	750	199	386	937	40107	1127607	36
Bouira	15422	369	14	58	413	15835	695583	23
Médéa	10837	203	14	71	260	11097	819932	14
Ain Defla	10392	197	11	84	270	10662	766013	14
Bejaia	32347	773	31	232	974	33321	912577	37
Chlef	13390	288	27	72	333	13723	1002088	14
Oran	29854	725	25	104	804	30658	1454078	21
Tlemcen	15292	342	121	160	381	15673	604744	26
Sidi Bel Abbes	9903	183	9	84	258	10161	949135	11
Aïn Temouchent	6807	121	8	31	144	6951	726180	10
Mostaganem	10400	201	1	37	237	10637	737118	14
Mascara	10322	198	23	35	210	10532	784073	13
Relizane	8567	141	12	52	181	8748	371239	24
Constantine	20378	489	68	141	562	20940	938475	22
Mila	11684	269	12	95	352	12036	766886	16
Jijel	12368	260	41	75	294	12662	636948	20
Annaba	15384	290	18	74	346	15730	609499	26
Skikda	13265	285	71	51	265	13530	898680	15
El Tarf	5230	101	49	39	91	5321	408414	13
Guelma	8621	187	1	40	226	8847	482430	18
Total du Nord	447817	9 762	1 035	2 602	11 329	459146	21075874	22
Hauts-Plateaux								
M'sila	14618	319	24	98	393	15011	990591	15
Djelfa	9702	163	1	33	195	9897	1092184	9
Laghouat	6346	115	16	49	148	6494	455602	14
Tiaret	8603	119	3	33	149	8752	846823	10
Saida	3800	76	3	15	88	3888	330641	12
Tissemsilt	3245	148	17	30	161	3406	294476	12
Naama	2288	96	248	40	-112	2176	192891	11
El Bayadh	3342	60	6	10	64	3406	228624	15
Bordj Bou Arréridj	14594	383	30	100	453	15047	628475	24
Sétif	29375	696	64	120	752	30127	1489979	20
Batna	16805	445	50	74	469	17274	1119791	15
Oum El Bouaghi	7208	184	24	31	191	7399	621612	12
Khenchela	6945	114	18	42	138	7083	386683	18
Tébessa	8472	125	13	28	140	8612	648703	13
Souk Ahras	6122	113	11	40	142	6264	438127	14
Total des Hauts-Plateaux	141465	3 156	528	743	3 371	144836	9765202	15
Sud								
Illizi	1944	34	4	13	43	1987	49149	40
Tamanrasset	2867	69	21	31	79	2946	176637	17
Tindouf	2081	31	1	9	39	2120	52333	41
Adrar	4096	153	51	55	157	4253	399714	11
Biskra	7727	198	34	43	207	7934	721356	11
Ouargla	9886	185	4	32	213	10099	558558	18
El Oued	8433	255	45	54	264	8697	647548	13
Bechar	7143	68	7	37	98	7241	270061	27
Ghardaia	10034	217	25	88	280	10314	363598	28
Total du Sud	54211	1 210	192	362	1 380	55591	3238954	17
Total Général	643493	14 128	1 755	3 707	16 080	659573	34080030	19

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

Les chiffres avancés dans le tableau ci-dessus montrent que le nombre de PME dans les wilayas du nord est beaucoup plus important que le nombre des PME dans les wilayas des hauts-plateaux et du sud (distorsion dans la répartition). La Wilaya d'Alger occupe la première place avec un total de 72 766 PME. Elle est suivie par la wilaya de Tizi-Ouzou, qui occupe donc la deuxième place avec un total de 40 107 PME. A noter que la wilaya de Tizi-Ouzou était classée troisième en 2003 avec un total de 10 950. Le nombre de PME à Tizi-Ouzou a augmenté de 366% entre l'année 2003 et l'année 2019.

La définition des PME a pris forme après la promulgation de la loi 01-18 du 21 décembre 2001. Cette définition était nécessaire afin de pouvoir identifier la catégorie de « PME ». Le nombre de PME a augmenté de façon considérable depuis le début des années 2000 à ce jour. En effet, le nombre des PME à la fin du premier semestre 2003 était de 288 587 dont 287 808 de PME relevant du secteur privé alors que le nombre des PME du secteur public était de 788. A la fin du premier semestre de l'année 2019, le nombre total de PME était de 1 171 945 dont 1 171 701 PME privées (professions libérales et activités artisanales incluses) et 244 PME publiques. On a pu également constater que leur nombre a également augmenté durant ces 4 dernières années.

Section 2 : Dispositifs de soutien et financement des PME en Algérie

Etant donné que les PME ont un apport considérable sur le plan économique et social, beaucoup de pays ont mis en place des dispositifs d'aide et de soutien aux PME. En Algérie aussi, comme nous avons pu le voir dans l'évolution des PME, plusieurs dispositifs ont été mis en place. Dans cette présente section, nous allons voir l'ensemble de ces dispositifs d'aide et de soutien aux PME ainsi que les différents modes de financement de ces dernières en Algérie.

2.1. Financement des PME en Algérie

Avant la promulgation de la loi 88-25 du 19/07/1988, les principaux organismes de financement des PME en Algérie étaient les banques publiques. Les activités des banques étaient restreintes, étant donné que la stratégie de financement adoptée par les pouvoirs publics était axée sur les principes d'une économie planifiée. Par ailleurs, après la promulgation de cette loi et de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit, une nouvelle politique financière a vu le jour.

Les PME ont une certaine préférence pour le financement interne et pour les produits bancaires classiques et ce, malgré la possibilité qu'elles ont de recourir au marché financier.

2.1.1. La bourse d'Alger

La bourse d'Alger compte un marché spécialement réservé aux PME, il a été « créé en 2012 par le règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012 modifiant et complétant le règlement n°97-03 du 18 novembre 1997 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières. (Paru au JORA n°41 du 15 juillet 2012). »¹² Ce marché ne compte qu'une seule PME, il s'agit de la société AOM Invest Spa, spécialisée dans l'exploitation de projets touristiques.

Malgré cette possibilité offerte aux PME de recourir au mode de financement direct par le biais de la bourse d'Alger, les résultats montrent que les PME algérienne s'inscrivent dans la même logique que les PME à l'échelle mondiale, sachant que ces dernières ont une préférence pour les produits bancaires classiques lorsqu'il s'agit de recourir au financement externe.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'introduction en bourse d'une PME est soumise à un ensemble de conditions. Ces conditions constituent d'une part un premier frein à l'introduction de PME en bourse, d'autre part, le marché financier algérien présente bon nombre de limites, sachant que même son marché primaire ne compte que 5 entreprises.

Les PME souhaitant effectuer leur introduction en bourse doivent remplir quatre (4) conditions définies par la bourse d'Alger, à savoir :

- « avoir le statut de Société Par Actions (SPA) et doit désigner, pour une période de cinq (05) ans un conseiller accompagnateur dénommé "Promoteur en Bourse" ;
- ouvrir son capital social à un niveau minimum de 10 % au plus tard le jour de l'introduction ;
- diffuser dans le public ses titres de capital et les répartir auprès d'un nombre minimum de cinquante (50) actionnaires ou trois (03) institutionnels au plus tard le jour de l'introduction ;
- publier les états financiers certifiés des deux derniers exercices, sauf dérogation de la COSOB. Sans préjudice des dispositions du code de commerce relatives aux sociétés par actions faisant appel public à l'épargne, les conditions de bénéfices et de capital minimum ne sont pas exigées pour la société qui demande l'admission sur le marché PME. »¹³

¹²<http://www.sgbv.dz/?page=rubrique&lang=fr&mod=20> (Consulté le 11/02/2020)

¹³<http://www.sgbv.dz/?page=rubrique&mod=44&lang=fr> (consulté le 13/02/2020)

Le promoteur en bourse doit également remplir certaines conditions afin de pouvoir accompagner une PME en bourse. Les conditions relatives conditions et aux procédures d'inscription des promoteurs en bourse sont définies par l'instruction COSOB n° 01-2013 du 09 juin 2013.

2.1.2. Les banques

Les banques algériennes sont les principales sources de financement des PME. En effet, l'inertie du marché financier algérien a poussé les PME à recourir au financement bancaire. De ce fait, les produits bancaires classiques sont considérés comme les principaux supports de création et de financement des PME.

Malgré que les banques soient les principaux acteurs sollicités pour le financement des PME, toutefois, on ne compte que 21 banques en Algérie et 8 établissements financiers. Parmi les 20 banques algériennes, on distingue 13 banques privées et 8 banques publiques. Parmi les 8 établissements financiers, on distingue 7 établissements financiers à vocation générale et un établissement à vocation spécifique.

Tableau III.08: Liste des banques privées et des banques publiques algériennes

Les banques algériennes		Les établissements financiers
Les banques privées	Les banques publiques	
Arab Banking, Corporation Algérie "ABC"	Banque Extérieure d'Algérie "BEA"	Etablissements Financiers à vocation générale
Natexis Banque	Banque Nationale d'Algérie "BNA"	SOFINANCE
Société Générale Algérie,		FINALEP
Citibank	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural " BADR "	Société de Refinancement Hypothécaire « SRH »
Arab Bank PLC Algeria	Banque de Développement Local "BDL"	Salem (société de crédit bail)
B.N.P. / PARIBAS El Djazair		Arab Leasing Corporation (société de crédit bail)
Trust Bank Algeria	Crédit Populaire d'Algérie "CPA"	Cetelem
Algeria Gulf Bank	Caisse d'Epargne et de Prévoyance "CNEP banque"	Maghreb Leasing
Housing Bank for Trade et Finance	Caisse Nationale de Mutualité Agricole "CNMA"	Etablissements financiers à vocation spécifique
Fransabank El-Djazair	Banque Al Baraka Algérie (mixte).	
Al Salam Bank		Banque Algérienne de Développement "BAD"
HSBC		
CACIB (Crédit Agricole Corporate&investmentbank)		

Source : conception personnelle

Les PME peuvent recourir à plusieurs instruments de financement à travers les différentes banques et établissements financiers, parmi ces instruments, on peut distinguer :

- le crédit d'investissement : pour la création d'entreprise,
- le crédit à l'exploitation : pour le financement des activités des PME,
- le crédit-bail,
- le crédit documentaire : pour l'importation de machines et des matières premières,
- les facilités de caisse.

Les banques sont considérées comme étant le moteur de financement des PME et ce, à travers leurs différents produits qui sont très sollicités par ces dernières.

2.2. Les dispositifs d'aide et de soutien aux PME

Les dispositifs d'aide et de soutien aux PME ont beaucoup contribué à la création de nouvelles entreprises et au développement de l'activité de ces dernières. Ces dispositifs ont été créés durant les années 90, mais ce n'est qu'après les années 2000 qu'on a réellement pu constater leur apport.

2.2.1. Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ, créée en 1996, est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'emploi.

L'ANSEJ accompagne les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services.

L'ANSEJ dispose d'un réseau de 51 antennes, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités.¹⁴

Par ailleurs, l'ANSEJ a deux principaux objectifs, celui de favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs et d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Le dispositif ANSEJ s'adresse aux jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans. Cela reflète donc l'importance des PME et le rôle social qu'elles jouent en réduisant le taux de chômage.

Parmi les différents avantages qu'offre le dispositif ANSEJ, on distingue, des aides financières et des avantages fiscaux. Parmi les aides financières octroyées, on distingue :

- Prêt non rémunéré.
- Prêt non rémunéré supplémentaire si nécessaire pour le financement triangulaire.

¹⁴<http://ansej.dz/index.php/fr/presentation-de-l-ansej/presentation-du-l-ansej> (Consulté le 17/02/2020)

- Taux d'intérêt bancaire bonifié à 100%¹⁵

L'ANSEJ accorde des avantages fiscaux pour la phase de réalisation du projet et pour la phase d'exploitation. Les avantages octroyés pour la phase de réalisation sont :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle.
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés.
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Pour ce qui est des avantages fiscaux octroyés durant la phase exploitation, on distingue :

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de << 03 ans, 06 ans ou 10 ans >>, selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa réalisation
- Exonération totale de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) ou de l'imposition d'après le régime du bénéfice réel pour une période de <<03 ans, 06 ans ou 10 ans>>, selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa mise en exploitation.
- Un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), selon le cas, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition.¹⁶

Les avantages octroyés dans le cadre du dispositif ANSEJ permettent aux jeunes promoteurs de lancer leur activité plus facilement et surtout de bénéficier d'exonération durant une certaine période de la phase d'exploitation. Ce qui leur permet notamment de pérenniser leur activité.

¹⁵<http://ansej.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/les-avantages-accordes-par-l-ansej#> (consulté le 17/02/2020)

¹⁶ Idem

Tableau III.09 : Projets financés par genre et par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2019)

Secteur d'Activité	Projets financés	Hommes	Femmes	Taux de Féminité (%)
AGRICULTURE	57 183	54 514	2 669	5%
ARTISANAT	42 998	35 667	7 331	17%
BTPH	34 282	33 489	793	2%
HYDRAULIQUE	556	531	25	4%
INDUSTRIE	26 740	22 852	3 888	15%
MAINTENANCE	10 271	10 098	173	2%
PECHE	1 131	1 115	16	1%
PROFESSION LIBERALE	11 356	6 166	5 190	46%
SERVICE	108 003	90 172	17 831	17%
TRANSPORT FRIGORIFIQUE	13 385	12 996	389	3%
TRANSPORT DE MARCHANDISES	56 530	55 821	709	1%
TRANSPORT DE VOYAGEURS	18 992	18 511	481	3%
Total	381 427	341 932	39 495	10%

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

La plupart des activités financées dans le cadre de l'ANSEJ sont des activités du secteur des services. En effet, ces financements représentent plus de 28% du total des financements accordés dans le cadre du dispositif ANSEJ.

2.2.2. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS), la CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics.¹⁷

¹⁷https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx (consulté le 18/02/2020)

Le CNAC finance des investissements de création ainsi que d'extension inférieurs à 10.000.000 DA. Tout comme l'ANSEJ, le CNAC offre également des avantages fiscaux :

- Exonération pour une période de trois (03) années de l'IRG, IBS et TAP pour les activités réalisées dans les régions autres que le sud et les zones à promouvoir ;
- Cette exonération est portée à six (06) années pour les activités réalisées dans les zones à promouvoir.

Le montant total des financements pour l'année 2019 dans le cadre de la CNAC s'élève à 491 238,78 millions de dinars. 310 398 ont été créés grâce aux projets lancés à travers ce dispositif.

Tableau III.10: Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2019)

Secteurs d'activités	Exercice 2019				Cumulé au 30-06-2019			
	Nombre de projets financés	Part de la Femme	Impact emploi	Total financement (Million DA)	Nombre de projets financés	Part de la femme	Impact emploi	Total financement (Million DA)
Agriculture	999	5,51%	2 258	4 897,11	21 858	11,28%	52 536	88 886,39
Artisanat	400	25,75%	1 025	1 763,44	13 721	22,59%	35 893	44 341,83
BTP	68	1,47%	204	412,33	8 433	2,42%	27 003	34 031,76
Hydraulique	5	20%	9	34,50	341	4,99%	1 159	2 402,34
Industrie	176	21,02%	528	1 172,87	11 524	21,82%	33 510	52 779,95
Maintenance	20	0%	46	100,38	873	2,29%	2 112	2 608,74
Pêche	12	0%	35	78,95	475	0,42%	1 704	3 267,15
Professions Libérales	68	54,41%	154	397,63	1 123	47,02%	2 435	4 635,65
Services	200	20,50%	477	989,41	31 090	17,19%	65 850	110 990,61
Transport Marchandise	0	0%	0	0	45 848	1,52%	69 666	118 383,90
Transport Voyageurs	22	0%	44	59,45	12 214	1,23%	18 530	28 910,45
TOTAL	1 970	13,96%	4 780	9 906,04	147 500	10,20%	310 398	491 238,78

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35.

La plupart des projets financés dans le cadre de la CNAC pour l'année 2019 sont des projets concernant le transport de marchandise, toutefois, à travers les données du tableau, on peut constater que le nombre de projets financés par secteur varie et qu'il n'y a pas une réelle tendance vers un secteur d'activité bien précis. Par ailleurs, on peut noter également que le

secteur du transport de marchandises est saturé, de ce fait, on peut remarquer que nombre de projets financés durant l'exercice 2019 est de zéro. Malgré cette exclusion, le nombre de projets financés dans le secteur du transport est le plus important. Toutefois, on peut constater que la CNAC est un moteur important du financement des projets agricoles.

Tableau III.11 : Présentation des principaux agrégats (S1/2019)

Principaux agrégats	Exercice 2019	Cumulé au 30-06-2019
Nombre de dossiers déposés	7 385	400 343
Attestations d'éligibilités et financements délivrés	5 226	266 272
Nombre d'accords bancaires	3 319	168 702
Nombre de rejets bancaires	41	8 681
Nombre de projets financés	1 970	147 500
Impact Emploi	4 780	310 398

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

Les données du tableau montrent que plus de la moitié des dossier déposés au niveau du CNAC ont eu un avis favorable. Le nombre de projets financés représente 80% des dossiers ayant bénéficié d'une attestation d'éligibilité et de financements.

2.2.3. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Outil de lutte contre la précarité, le micro-crédit a permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activité génératrice de revenus.

Il n'a pas connu, dans sa formule initiale, le succès souhaité par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans les phases de maturation et de suivi dans la réalisation des projets.

Ce constat a été relevé lors du séminaire international organisé en décembre 2002 sur «l'expérience du micro crédit en Algérie». Les recommandations faites lors de ce regroupement d'experts de la micro-finance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dénommée «Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit», créée par le décret exécutif No 04-14 du 22 janvier 2004.¹⁸

Parmi les objectifs de l'ANGEM, on peut distinguer :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;

¹⁸<https://www.angem.dz/article/presentation/> (consulté le 19/02/2020)

- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes ;

Parmi les principales missions de l'ANGEM, distingue :

- Gérer le dispositif du micro-crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro-crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence.
- Assister les bénéficiaires du micro-crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.¹⁹

Tableau III.12 : Récapitulatif des programmes ANGEM

Programmes de l'ANGEM	Montant	Type de financement	Crédit bancaire	Apport personnel	PNR ANGEM
acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage	1.000.000 DA	Triangulaire	70 %	05 % 03 % pour les régions du Sud	25% 27% pour les régions du Sud
l'achat de matières premières	100.000 DA 250.000 DA pour les régions du Sud	MIXTE	Néant	10 %	90 %

Source : conception personnelle à partir des informations du site officiel de l'ANGEM : www.angem.dz.

¹⁹<https://www.angem.dz/article/presentation/> (consulté le 19/02/2020)

Le précédent tableau résume les grands axes des financements accordés dans le cadre du financement à travers le dispositif ANGEM. Pour l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage, le promoteur peut opter pour un financement triangulaire en octroyant un crédit chez une banque à hauteur de 70% du projet. L'apport personnel pour les régions du nord est de 5%, pour les régions du sud il est de 3% le reste est financé par l'ANGEM. Le montant du projet ne doit pas dépasser les 1.000.000 DA.

L'ANGEM inclut également dans son programme le financement des matières premières pour les achats inférieurs à 100 000,00 Da pour les régions du nord et 250 000,00 Da pour les régions du sud. Pour ce programme, le promoteur peut opter pour un financement mixte avec un apport personnel de 10% le reste est financé par l'ANGEM.

Voici les données avancées par le ministère de l'industrie et des mines concernant les financements octroyés dans le cadre de l'ANGEM pour l'année 2019 :

Tableau III.13: Crédits octroyés par type de financement (Cumul au 30/06/2019)

Type de financement	Nombre	%	Emplois créés
Financement Achat de Matières Premières	804 254	90,45%	1 188 651
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »	84 894	9,55 %	128 544
Total	889 148	100,00%	1 317 195

Sourcce : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'informationStatistique de la PMEN°35

On peut constater à travers les données du tableau que 1 317 195 emplois ont été créés grâce au dispositif ANGEM durant le premier semestre de l'année 2019. Par ailleurs, 90,45% des financements concernant l'achat de matières premières alors 9,55% concernent le financement triangulaire. Ceci est dû au fait que l'ANGEM est destiné aux investissements inférieurs à 1.000.000,00 Da. Le montant n'étant pas vraiment élevé, la plupart des promoteurs préfèrent opter pour l'autofinancement.

2.2.4. Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI)

Crée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale

s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.²⁰

Le dispositif ANDI s'est vu confier plusieurs missions, dont nous pouvons citer :

- l'enregistrement des investissements ;
- la promotion des investissements en Algérie et à l'étranger ;
- la promotion des opportunités et potentialités territoriales ;
- la facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets ;
- l'assistance, l'aide et l'accompagnement des investisseurs ;
- l'information et la sensibilisation des milieux d'affaires ;
- la qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement.²¹

Par ailleurs, l'ANDI concerne des secteurs bien définis dont nous distinguer :

- Agriculture,
- Tourisme,
- Industrie,
- Santé,
- BTPH.

Afin de mieux répondre aux besoins des promoteurs, l'ANDI a mis en place des Guichets uniques. Le Guichet Unique Décentralisé est un démembrement local de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement. Créé au niveau de la wilaya. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement notamment pour les formalités liées à :

- la constitution et d'immatriculation de sociétés,
- les autorisations et permis requis notamment le permis de construire,
- les avantages liés aux investissements,

A ce titre, Il est chargé, de l'accueil de l'investisseur, de la réception de son dossier d'enregistrement et de la délivrance de l'attestation s'y rapportant, ainsi que de la réception des dossiers en rapport avec les prestations des administrations et organismes représentés au

²⁰<http://andi.dz/index.php/fr/a-propos> (consulté le 19/02/2020)

²¹ IDEM

sein des divers centres, de leur acheminement en direction des services concernés et de leur bonne finalisation.

Le Guichet Unique a facilité les procédures d'octroi des avantages ANDI, de ce fait, son rôle est de faciliter et simplifier les procédures légales de constitution des sociétés et de mise en œuvre des projets d'investissement. A cet effet, les représentants des administrations et organismes qui y sont représentés, sont chargés de délivrer directement à leur niveau, les documents requis et à fournir les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement. Ils sont, en outre, chargés d'intervenir auprès des services centraux et locaux de leurs administrations ou organismes d'origine pour lever les difficultés éventuelles rencontrées par les investisseurs.

Le bilan des déclarations d'investissements du 1er semestre 2019 est constitué d'informations extraites de la base de données de l'ANDI affinées et corrigées en tenant compte des projets annulés. Il est à rappeler que ce bilan ne tient compte que des projets d'investissement dans les activités de production de biens et services, couverts par le dispositif national d'appui à l'investissement.

Tableau III.14 : Etats Récapitulatifs des projets d'investissement (S1/2019)

	<i>Secteur d'activité</i>	<i>BTPH</i>	<i>Industries</i>	<i>Services</i>	<i>Tourisme</i>	<i>Santé</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Total</i>
Projets déclarés	S1/2018	408	1 179	162	113	63	102	2 027
	S1/2019	459	922	147	102	50	85	1 765
	Part S1/2019 (%)	26,01	52,24	8,33	5,78	2,83	4,82	100,00
	évolution (%)	-11,11	27,87	10,20	10,78	26,00	20,00	14,84
Montant (Millions de (DA)	S1/2018	53 566	481 294	203 686	51 224	38 441	19 904	848 114
	S1/2019	41 254	329 110	27 985	89 291	21 087	21 563	530 291
	Part S1/2019 (%)	7,78	62,06	5,28	16,84	3,98	4,07	100,00
Emplois	S1/2018	5 175	46 636	10 427	6 244	3 015	2 339	73 836
	S1/2019	4 496	32 644	3 236	5 143	1 642	1 623	48 784
	Part S1/2019 (%)	9,22	66,92	6,63	10,54	3,37	3,33	100

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

Les projets d'investissement réalisés dans le cadre du dispositif ANDI ont généré un total de 48 784 durant le premier semestre de l'année 2019 alors que le nombre d'emplois générés durant le premier semestre de l'année 2018 s'élève à 73 836. Cela est dû notamment au fait que le nombre de projets déclaré durant le premier semestre de l'année 2019 est inférieur au nombre déclaré pour le premier semestre de l'année 2018. Cette régression est notamment due au climat politique et économique défavorable qui a régné en Algérie au début du premier semestre de l'année 2019.

Tableau III.15: Projets d'investissement déclarés par origine (locaux/étrangers) (S1/2019)

Projets d'investissement	Projets déclarés (S1 2019)		Montant		Emplois	
	Nombre	%	Millions de DA	%	Nombre	%
Investissement locaux	1 791	100,00	533 195	100,00	49 310	100,00
Total investissement étranger	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total Général	1 791	100,00	533 195	100,00	49 310	100,00

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

Aucun investissement étranger n'a été enregistré durant le premier semestre de l'année 2019. Ceci est également dû à l'environnement économique défavorable qui dissuadé les investisseurs étrangers.

Tableau III.16 : Projets d'investissement déclarés par tranche d'effectif (S1/2018)

Tranche d'effectif	Projets déclarés (S1 2018)		Montant		Emplois	
	Nombre	%	Millions de DA	%	Nombre	%
0 à 9	726	40,54	38 176	7,16	3 027	6,14
10 à 49	793	44,28	216 336	40,57	16 663	33,79
50 à 249	257	14,35	248 261	46,56	24 827	50,35
plus de 249	15	0,84	30 422	5,71	4 793	9,72
Total	1 791	100,00	533 195	100,00	49 310	100,00

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PME N°35

Les données du tableau montrent que la plupart des projets financés à travers le dispositif ANDI sont des projets initiés par des PME, principalement, des PME de la tranche de 0 à 9 employés et de 10 à 49 employés. Soit, des très petites et des petites entreprises.

2.2.5. Le Fond de Garantie des Crédits aux PME

Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR), est créé par décret exécutif n° 02-373 du 6 Ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME, ce décret fixe les statuts du Fonds de garantie. Placé sous tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

2.2.5.1. Les objectifs du FGAR

L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.

Il a pour principales missions :

- Octroyer la garantie des crédits aux PME,
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales,
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds,
- Entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et du développement de la PME,
- Engager toute action visant l'adoption des mesures relatives à la promotion et au soutien de la PME dans le cadre de la garantie des crédits d'investissements.

2.2.5.2. Les Projets éligibles au FGAR

La priorité est accordée aux PME présentant des projets visant :

- La fabrication de biens ou d'offres de services inexistants en Algérie.
- La création d'une forte valeur ajoutée aux produits fabriqués.
- La réduction des importations.
- L'accroissement des exportations.
- L'utilisation de ressources naturelles disponibles en Algérie tout en favorisant la transformation de matières premières locales.
- Un financement optimum par rapport au nombre d'emplois créés.

- Le recrutement de jeunes diplômés des centres de formation de métiers, d'écoles techniques et d'universités.
- La réalisation des projets dans des régions ayant un important surplus de main-d'œuvre.
- Le développement de nouvelles compétences, spécialement dans la nouvelle économie.
- L'innovation par la technologie ou le savoir-faire.

Tableau III.17: Dossiers traités au FGAR (du 01/01/2019 au 30/06/2019)

Items	Offres de garantie *	Certificats de garantie *
Nombre des garanties accordées	2717	1408
Coût total des projets	290592040122	98740626046
Montant des crédits sollicités	184184205391	65615891957
Taux moyen de financement sollicité	63%	66%
Montant des garanties accordées	84 972 646 715	35 297 652 416
Taux moyen de garantie accordée	46%	54%
Montant moyen de la garantie	31274438	25069355
Nombre d'emplois à créer	80863	37257
Investissement par emploi	3593634	2650257
Crédit par emploi	227732	1761169
Garantie par emploi	1050822	947410

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

Le nombre de garanties accordées au premier semestre de l'année 2019 est de 2717 concernant les offres de garanties et 1408 concernant les certificats de garantie. Le taux moyen de financement sollicité est de 63% pour les offres de garantie et de 66% pour les certificats de garantie. Le nombre d'offres et de certificats de garantie accordé durant le premier semestre de l'année 2019 est très bas. Cela est notamment dû à la conjoncture économique et sociale défavorable qui a provoqué la paralysie de bon nombre de secteurs d'activité.

Tableau III.18 : FGAR : Situation des dossiers traités par type de projets Avril 2004/ au 30/06/2019

	<i>Création</i>	<i>Extension*</i>	<i>Total</i>
Nombre des garanties accordées	1205	1512	2717
Coût total des projets	149172253788	14149786335	290592040122
Montant des crédits sollicités	86079468462	98104736930	1841842040122
Taux moyen de financement sollicité	58%	69%	63%
Montant des garanties accordées	32511667302	52460979413	84972646715
Taux moyen de garantie accordée	38%	53%	46%
Montant moyen de la garantie	26980637	34696415	31274438
Nombre d'emplois à créer	25784	55079	80863
Investissement par emploi	5785458	2567581	3593634
Crédit par emploi	33384	1781164	2277732
Garantie par emploi	1260924	952468	1050822

Source : Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information Statistique de la PMEN°35

Le total des garanties accordées pour les créations et les extensions de PME au premier semestre de l'année 2019 est de 2717, ce chiffre représente le nombre de garanties offertes indiqué dans le précédent tableau. Ces données reflètent la paralysie de bon nombre de secteurs d'activité à cause de la conjoncture socio-économique.

Conclusion

Nous avons vu dans ce chapitre l'impact des PME dans l'économie algérienne et leur importance économique et sociale. On a notamment pris en considération leur évolution durant les années 2000 à ce jour. L'ouverture économique de 1988 était notamment l'élément déclencheur de leur expansion. En effet, les mesures qui ont été prises durant les années 90 et la création des dispositifs d'aide et de soutien aux PME ont été favorables aux PME. Toutefois, il y a lieu de prendre en considération certains facteurs qui ont freiné le développement de ces dernières. L'inertie de la bourse d'Alger contraint les PME à recourir uniquement aux financements classiques à travers les différents produits bancaires.

Nous avons également pu constater que l'environnement socio-économique et politique que vit l'Algérie depuis le début de l'année 2019 à ce jour constituent un frein assez important aux PME. Aucun investissement étranger n'a été enregistré durant le premier semestre de l'année 2019.

Le secteur informel est également l'un des plus grands obstacles au développement des PME en Algérie et le laxisme des pouvoirs publics pérennise cette situation.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Introduction

Après avoir pu constater l'apport des dispositifs d'aide et de soutien aux PME, nous avons choisi de nous pencher sur le dispositif ANDI dont l'apport est assez important pour le secteur des PME. Dans ce présent chapitre, nous allons voir l'apport de l'ANDI de Tizi-Ouzou dans la création des PME et la répartition sectorielle de ces dernières.

La Wilaya de Tizi-Ouzou est considérée comme un pôle d'investissement assez important étant donné que selon les statistiques publiées dans le bulletin d'informations statistiques numéro 34 de l'année 2019 par le ministère de l'industrie et des mines, cette dernière est classée deuxième à l'échelle nationale en termes de population de PME.

Le directeur chargé de la facilitation des investissements à la direction générale de l'Agence nationale de développement des investissements n'a déclaré que « 60% des investissements enregistrés à Tizi-Ouzou, relève du secteur de l'industrie, ce qui démontre le saut qualitatif réalisé par cette wilaya en matière d'investissements producteurs de richesse ». Le dispositif ANDI est notamment un canal assez important qui facilite la création de PME notamment dans le secteur industriel.

Section 1 : Le Guichet Unique Décentralisé, ANDI Tizi-Ouzou (GUD)

Le GUD Tizi-Ouzou a beaucoup facilité la procédure de création de PME et ce, dans les différents secteurs éligibles aux conditions ANDI. Par ailleurs, le rôle des GUD d'une façon générale ne se résume pas uniquement à l'accomplissement des missions attribuées au dispositif ANDI. Dans cette présente section, nous allons voir le fonctionnement du GUD de Tizi-Ouzou, les principales missions qui lui sont attribuées ainsi que ses prérogatives.

1.1. Présentation du Guichet Unique Décentralisé de l'ANDI Tizi-Ouzou

Le Guichet Unique Décentralisé est une déconcentration de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, au niveau local, créé au niveau de la wilaya. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement notamment pour les formalités liées à :

- La constitution et d'immatriculation de sociétés,
- Les autorisations et permis requis notamment le permis de construire,
- Les avantages liés aux investissements,

A ce titre, Il est chargé, de l'accueil de l'entrepreneur de la réception de sa déclaration, de l'établissement et de la délivrance de l'attestation de dépôt et de la décision d'octroi

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

d'avantages, ainsi que de la prise en charge des dossiers en rapport avec les prestations des administrations et organismes représentées au guichet unique, de leur acheminement en direction des services concernés et de leur bonne finalisation.

1.1.1. Composition du GUD de Tizi-Ouzou

Le guichet unique décentralisé regroupe en son sein les représentants locaux de l'Agence elle-même et ceux :

- du centre national du registre de commerce,
- des services des impôts,
- des services de l'urbanisme,
- de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- ANEM : agence nationale de l'emploi de jeune,
- les représentants de la CNAS et de la CASNOS
- les représentants de l'APC.

Le représentant de l'agence, enregistre les investissements et notifie les attestations d'enregistrement. Il est chargé de traiter toutes les demandes de modification de l'attestation d'enregistrement de l'investissement ainsi que la prorogation des délais s'y rapportant.

Le représentant du centre national du registre de commerce, est tenu de délivrer, dans la journée même, le certificat de non antériorité de dénomination. Il délivre séance tenante le récépissé provisoire permettant à l'investisseur d'accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de son investissement.

Le représentant de l'urbanisme, est chargé d'assister l'investisseur dans l'accomplissement des formalités liées à l'obtention du permis de construire et autres autorisations relatives au droit de bâtir. Il réceptionne les dossiers en rapport avec ses attributions et, en assure, personnellement, le suivi jusqu'à aboutissement.

Le représentant de l'environnement est chargé d'informer l'investisseur sur le schéma régional d'aménagement du territoire, sur les études d'impact ainsi que sur les dangers et risques majeurs. Il assiste également l'investisseur en vue de l'obtention des autorisations exigées en matière de protection de l'environnement. Il réceptionne les dossiers en rapport avec ses attributions et, en assure, personnellement, le suivi jusqu'à aboutissement.

Le représentant de l'emploi informe les investisseurs sur la législation et la réglementation du travail. Il assure la relation avec la structure en charge de la délivrance des permis de travail et tout document requis par la législation et la réglementation en vigueur, en vue d'aboutir à une décision dans les meilleurs délais. Il est, également, chargé de recueillir

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

les offres d'emplois des investisseurs et leur présenter les candidats aux emplois proposés. Il recueille, en outre, les demandes d'autorisation et de permis de travail, en assure la transmission aux structures concernées et en suit le traitement jusqu'à la décision définitive.

Le représentant de l'assemblée populaire communale, est chargé de la légalisation de tous documents nécessaires à la constitution du dossier d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur. La légalisation des documents s'effectue séance tenante.

Les représentants des organismes de sécurité sociale, sont chargés de délivrer séance tenante, les attestations d'employeur, de variation des effectifs, de mise à jour, immatriculation des employeurs et des salariés, ainsi que de tout autre document relevant de leur compétence.

Le GUD est composé de 4 centres à savoir :

- Le centre de gestion des avantages,
- Le centre d'accomplissement des formalités,
- Le centre de soutien à la création de l'entreprise,
- Le centre de la promotion territoriale.

1.1.2. Le centre de gestion des avantages

Est chargé de gérer, à l'exclusion des cas prévus par l'article 35 de la loi relative à la promotion de l'investissement, les avantages et incitations divers mis en place, au profit de l'investissement, par la législation en vigueur.

A ce titre, le centre de gestion des avantages :

- vise, dans un délai n'excédant pas les quarante-huit (48) heures, la liste des biens et services éligibles aux avantages ainsi que l'extrait de la liste constituant l'apport en nature ;
- assure le traitement des demandes de modification des listes citées ci-dessus ;
- autorise, dans les conditions prévues par la réglementation prise en application de la loi relatives à la promotion de l'investissement, les cessions et transferts d'investissement et reçoit les déclarations s'y rapportant lorsque ces opérations portent sur un ou des actifs isolés ;
- établit les franchises de TVA portant sur les acquisitions de biens et de services portés sur la liste des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux ;
- établit le procès-verbal de constat d'entrée en exploitation, en vue du bénéfice des avantages ou de la clôture définitive du dossier d'investissement ;

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

- traite, en liaison avec l'administration des douanes, des demandes de levée d'incessibilité des biens acquis sous conditions privilégiées et, notifie les décisions s'y rapportant ;
- établit l'état semestriel de rapprochement entre les investissements dont les effets de l'enregistrement sont arrivés à échéance et, les procès-verbaux d'entrée en exploitation réceptionnés ;
- met en demeure les investisseurs n'ayant pas satisfait à l'obligation d'établissement du procès-verbal de constat d'entrée en exploitation ;
- émet les avis de déchéance des droits à avantages, pour les investissements relevant de sa compétence et, procède, le cas échéant, à leur retrait ;
- accomplit toutes tâches en rapport avec ses missions ».

1.1.3. Le centre d'accomplissement des formalités

Le centre d'accomplissement des formalités est chargé de fournir les prestations liées aux formalités constitutives des entreprises et à la réalisation des projets.

Il regroupe dans un même espace les services directement chargés de l'exécution des procédures liées à l'accès et à l'exercice des activités et à la réalisation des projets, notamment les déclarations, notifications ou demandes nécessaires aux fins d'autorisation auprès des autorités compétentes.

Le centre d'accomplissement des formalités regroupe en son sein, outre les agents concernés de l'Agence, les représentants de l'Assemblée populaire communale du lieu d'implantation du guichet unique décentralisé, du centre national du registre de commerce, de l'urbanisme, de l'environnement, du travail, de la caisse des assurances sociales des travailleurs salariés et non-salariés. Les représentants sont chargés de :

- Le représentant de l'Agence enregistre les investissements et notifie les attestations d'enregistrement. Il est chargé de traiter toutes les demandes de modification de l'attestation d'enregistrement de l'investissement ainsi que la prorogation des délais s'y rapportant.
- Le représentant du centre national du registre de commerce est tenu de délivrer, dans la journée même le certificat de non antériorité de dénomination.
- Il délivre séance tenante le récépissé provisoire permettant à l'investisseur d'accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de son investissement.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

- Le représentant de l'urbanisme est chargé d'assister l'investisseur dans l'accomplissement des formalités liées à l'obtention du permis de construire et autres autorisations relatives au droit de bâtir. Il réceptionne les dossiers en rapport avec ses attributions et en assure personnellement le suivi jusqu'à aboutissement.
- Le représentant de l'environnement est chargé d'informer l'investisseur sur le schéma régional d'aménagement du territoire, sur les études d'impact ainsi que sur les dangers et risques majeurs. Il assiste également l'investisseur en vue de [*obtention des autorisations exigées en matière de protection de l'environnement. Il réceptionne les dossiers en rapport avec ses attributions et en assure personnellement le suivi jusqu'à aboutissement.
- Le représentant de l'emploi informe les investisseurs sur la législation et la réglementation du travail, Il assure la relation avec la structure en charge de la délivrance des permis de travail et tout document requis par la législation et la réglementation en vigueur, en vue d'aboutir à une décision dans les meilleurs délais. Il est également chargé de recueillir les offres d'emplois des investisseurs et à leur présenter les candidats aux emplois proposés. Il recueille, en outre, les demandes d'autorisation et de permis de travail, en assure la transmission aux structures concernées et en suit le traitement jusqu'à décision définitive.
- Le représentant de l'Assemblée populaire communale est chargé de la légalisation de tous documents nécessaires à la constitution du dossier d'investissement conformément à la réglementation en vigueur. La légalisation des documents s'effectue séance tenante.
- Les représentants des organismes de sécurité sociale sont chargés de délivrer séance tenante, les attestations d'employeur de variation des effectifs, de mise à jour de
- L'immatriculation des employeurs et des salariés ainsi que de tout autre document relevant de leur compétence

1.1.4. Le centre de soutien à la création d'entreprises

Le centre de soutien à la création des entreprises est chargé d'aider et de soutenir la création et le développement des entreprises.

Il fournit aux investissements éligibles au dispositif de la loi relative à la promotion de l'investissement, un service d'information, de formation et d'accompagnement.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

- Au titre de l'information, il assure un rôle de communication et de mise à disposition de toutes les informations techniques économiques et statistiques sur tous les aspects du projet envisagé.
- Au titre de la formation, il organise des cycles de formation au profit des porteurs de projets portant sur toutes les étapes de ce dernier.
- Au titre de l'accompagnement, il fournit des prestations d'accompagnement de l'idée jusqu'à la phase de réalisation du projet. Il développe, à ce titre, un service de proximité au profit des porteurs de projets dans l'élaboration du plan d'affaires et du montage du projet.

1.1.5. Le centre promotion territoriale

Les représentants des administrations publiques et organismes présents au niveau des centres, sont pleinement habilités à délivrer directement à leur niveau les documents requis et à fournir les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement et la constitution des sociétés.

Ils sont, en outre, chargés d'intervenir auprès des services centraux et locaux de leurs administrations ou organismes d'origine pour lever les difficultés éventuelles rencontrées par les investisseurs.

Les documents délivrés par les représentants des administrations et organismes, au niveau des centres, sont opposables aux administrations et organismes concernés.

1.2. Suivi et contrôle des avantages accordés

Les investissements qui bénéficient des avantages accordés font l'objet durant leur période d'exonération d'un suivi. Ce dernier est effectué par l'agence en relation avec les administrations et organismes chargés de veiller au respect des obligations et engagements nés du bénéfice des avantages octroyés. Le suivi exercé par l'agence se réalise par un accompagnement et une assistance aux investisseurs ainsi que par la collecte d'informations statistiques diverses.

Au titre du suivi, les autres administrations et organismes concernés par la mise en œuvre du dispositif d'incitations sont chargés de veiller, conformément aux procédures régissant leur activité et pendant toute la durée des exonérations, au respect, par les investisseurs, des obligations mises à leur charge au titre des avantages accordés.

- En cas de non-respect des obligations découlant de la présente ordonnance ou des engagements pris par les investisseurs, les avantages fiscaux, douaniers, parafiscaux,

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

financiers, sont retirés, sans préjudice des autres dispositions législatives. La décision de retrait est prononcée par l'agence.

- En cas de fausse déclaration : Toute fausse déclaration entraîne systématiquement l'annulation de la décision sans préjudice des autres dispositions légales en vigueur prévues en la matière.
- Non-respect des engagements : En cas de non-respect des engagements ayant prévalu aux bénéfices des avantages, l'Agence peut procéder au retrait partiel ou total des avantages accordés sans préjudice des autres dispositions légales en vigueur.
- État d'exécution des engagements : L'investisseur ayant bénéficié des avantages est tenu de déposer une fois par an avant le 31 juillet de l'année considérée, auprès de l'Agence, une situation mettant en évidence l'état d'exécution des engagements souscrits, accompagné d'un extrait du bilan visé par les impôts (actif, passif, tableau des investissements). L'absence de fourniture de l'état d'exécution des engagements constitue une cause d'annulation.
- Cession des investissements ayant bénéficié d'avantages : Les biens acquis dans le cadre de l'investissement déclaré sont incessibles pendant toute leur durée d'amortissement légale, sauf autorisation accordée dans le cadre de l'article 30 de l'ordonnance n° 01/03 DU 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement.
- La cession ou le transfert doit être postérieur à l'autorisation de l'Agence, laquelle est sollicitée légalement par le cédant.

Sauf cas de force majeure, le projet doit connaître un début d'exécution dans un délai d'une année à compter de la date d'établissement de la décision d'octroi d'avantages.

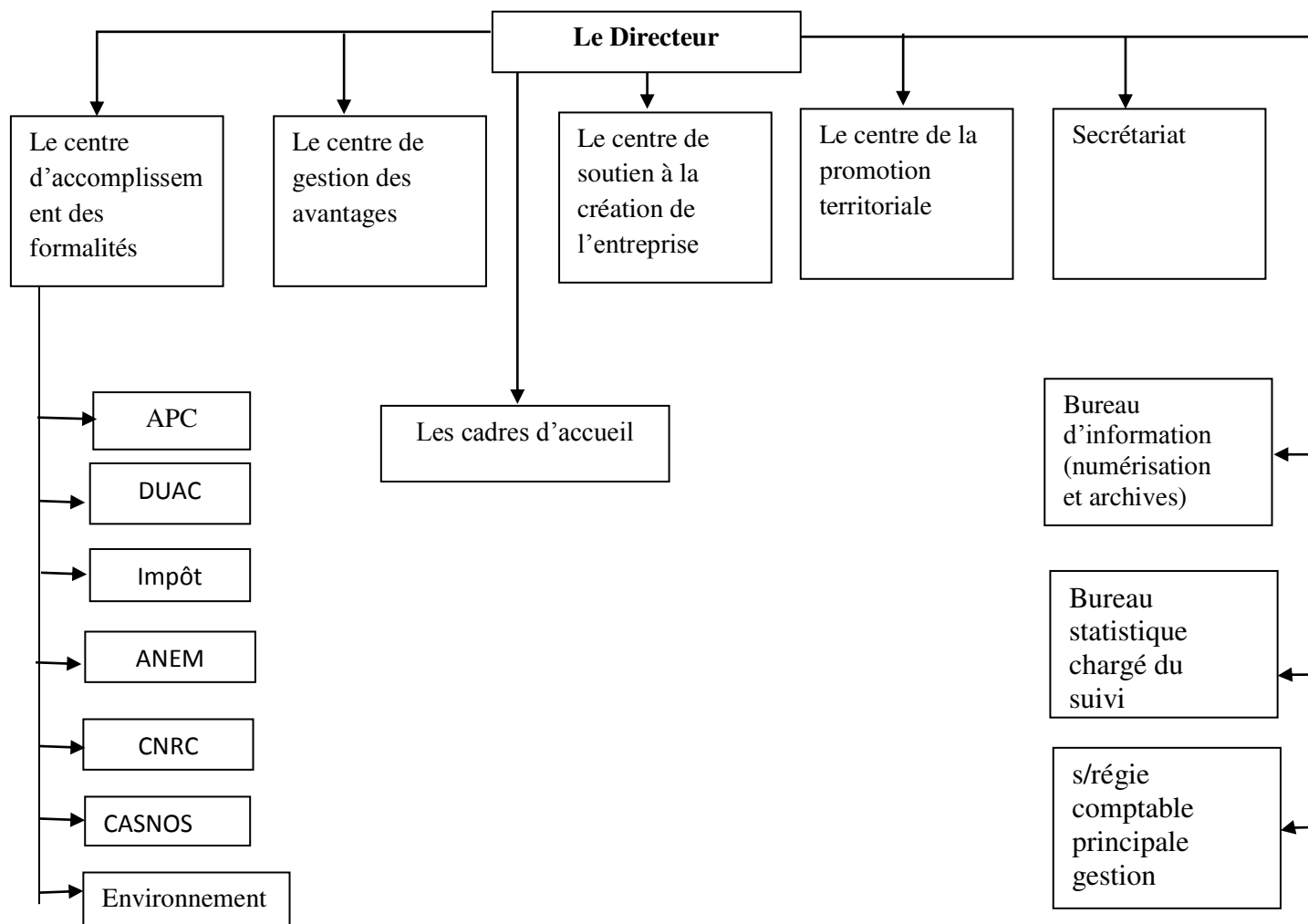
A l'issue de ce délai et sauf prorogation expresse de l'Agence, la décision est frappée de caducité.

Le défaut de retrait de la décision dans un délai de 6 mois à compter de l'expiration du délai légal de notification entraîne son annulation.

Sous peine d'annulation d'office de la décision, toute modification de l'un des éléments contenus dans cette déclaration doit être communiquée à l'ANDI.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Figure IV.01 : Organigramme du Guichet Unique Décentralisé de Tizi-Ouzou



Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

1.3.Rôle du GUD Tizi-Ouzou

Le rôle du guichet unique décentralisé est de faciliter et simplifier les procédures légales de constitution des sociétés et de mise en œuvre des projets d'investissement. A cet effet, les représentants des administrations et organismes public qui le composent sont chargés de délivrer directement à leur niveau, les documents requis et à fournir les informations et les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement. Ils sont, en outre, chargés d'intervenir auprès des services centraux et locaux de leurs administrations ou organismes d'origine pour lever les difficultés éventuelles rencontrées par les investisseurs.

Afin de garantir l'efficacité de l'action du guichet unique et en faire un véritable instrument de simplification et de facilitation en direction des investisseurs, des

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

réaménagements ont été introduits, afin de lui permettre de s'ériger en espace incontournable pour la réalisation et le développement des projets d'investissement. Les prestations fournies par le guichet, ne se limitent plus à la simple information mais s'étendent à l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises, grâce à la délégation effective du pouvoir d'action, de décision et de signature accordés par les administrations et organismes concernées, aux représentants, au sein du guichet.

1.3.1. La collecte de données statistiques par le GUD Tizi-Ouzou

Le GUD de Tizi-Ouzou collecte des données relatives aux projets ayant bénéficiés des avantages ANDI. En effet, une fiche récapitulative des états d'avancement des projets doit être remplie par l'ensemble des promoteurs et doit être déposée au niveau du GUD à une date déterminée par le guichet. Cette fiche récapitulative contient des informations relatives à la variation de l'effectif, la capacité de production dans le cas où c'est une entreprise de production et la richesse créée par l'entreprise.

Les données statistiques obtenue grâce aux fiches récapitulatives servent de référence au CNI, elles servent également d'appui à ce dernier dans la prise de décisions.

1.3.2. La régulation du marché local

L'ANDI, à travers les avantages octroyés pour des entreprises actives dans certains secteurs et les exclusions de certaines activités contribue à la régulation du marché local. A titre d'exemple, la saturation du secteur de la production laitière au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou a poussé l'ANDI à exclure cette activité dans la liste des activités éligibles aux avantages ANDI au sein de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

1.4. Apport du dispositif ANDI au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le dispositif ANDI a permis la création d'un nombre assez important d'entreprise. Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, l'apport de l'ANDI a pu être constaté après l'installation du GUD de Tizi-Ouzou en 2009.

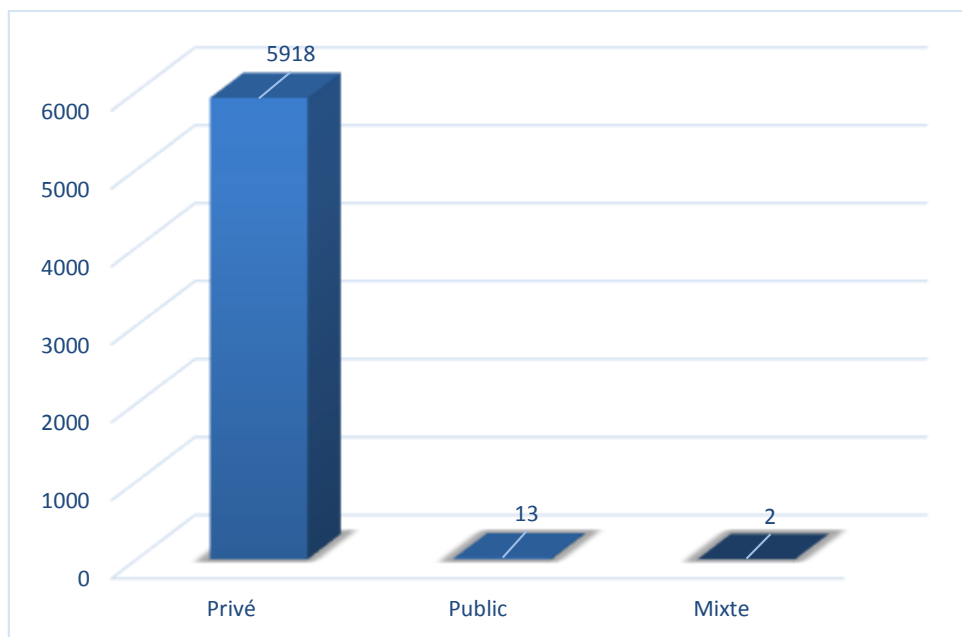
Tableau IV.01 : Nombre de projets et d'emplois déclarés du 01/01/2010 au 31/12/2019

Secteur juridique	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois	%	Montant en (MDA)	%
Privé	5918	99,75 %	41 245	98,62 %	252679	97,66 %
Public	13	0,22%	551	11,42 %	6000	2,32%
Mixte	2	0,03%	28	0,58%	42	0,02%
Total	5933	100,00 %	41824	867,00 %	258721	100,00 %

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

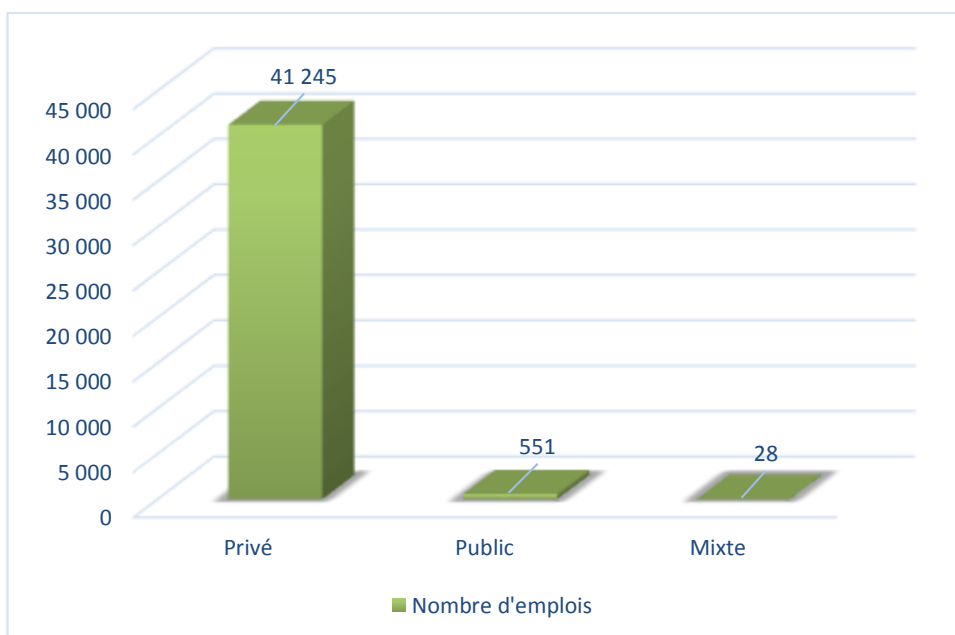
Graphique IV.01 : Nombre de projets déclarés du 01/01/2010 au 31/12/2019



Source : Conception personnelle

Le nombre total de projets déclarés depuis la création du GUD de Tizi-Ouzou jusqu'au dernier semestre de l'année 2019 est de 5 933. La plupart des projets déclarés sont des projets du secteur privé. On compte notamment 5 918 projets pour le secteur privé alors que le nombre de projets du secteur public est de 13. Les projets à capitaux mixtes viennent en dernière position avec 2 projets seulement.

Graphique IV.02 : Nombre d'emplois déclarés du 01/01/2010 au 31/12/2019



Source : Conception personnelle

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

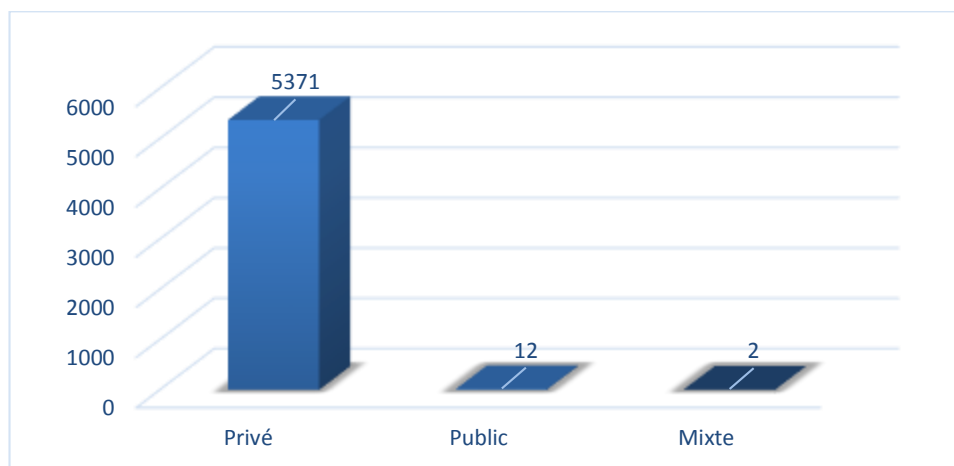
Le GUD de Tizi-Ouzou a contribué à la création de 41 245 emplois grâce aux avantages octroyés aux projets du secteur privé. Pour ce qui est des projets du secteur public et mixte, ils génèrent très peu d'emploi et cela est dû à leur nombre inférieur.

Tableau IV.02 : Nombre de projets et d'emplois déclarés du 01/01/2010 au 31/12/2016

Secteur juridique	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois	%	Montant en (MDA)	%
Privé	5371	99,74%	31070	98,23%	176912	96,74%
Public	12	0,22%	531	1,68%	5920	3,24%
Mixte	2	0,04%	28	0,09%	42	0,02%
Total	5385	100%	31629	100%	182874	100%

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Graphique IV.03 : Nombre de projets déclarés du 01/01/2010 au 31/12/2016



Source : Conception personnelle

Depuis la création du GUD de Tizi-Ouzou jusqu'à la fin de l'année 2016 (avant la promulgation de la loi sur la promotion de l'investissement) le nombre total de projets ayant bénéficié des avantages ANDI est de 5 385.

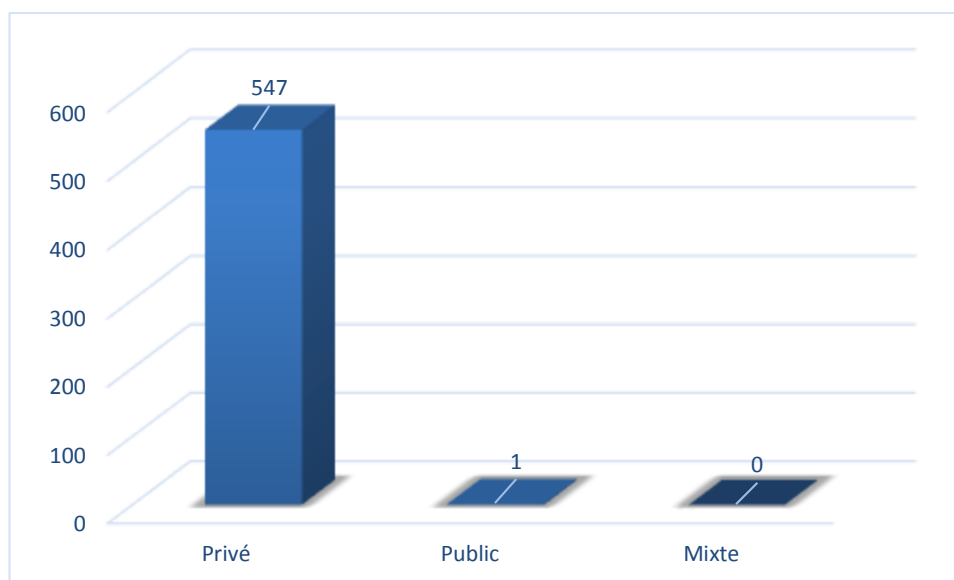
Tableau IV.03 : Nombre de projets et d'emplois déclarés du 01/01/2017 au 31/12/2019

Secteur juridique	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois	%	Montant en (MDA)	%
Privé	547	99,8%	10175	99,8%	75767	99,9%
Public	1	0,2%	20	0,2%	80	0,1%
Mixte	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total	548	100,0%	10195	100,0%	75847	100,0%

Source : ANDI -GUD Tizi-Ouzou

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Graphique IV.04 : Nombre de projets déclarés entre le 01/01/2017 au 31/12/2019



Source : Conception personnelle

Les données du graphe montrent que la loi sur la promotion de l'investissement de 2016 n'a pas réellement eu d'effet dur la création de projets à travers le dispositif ANDI. On peut également constater que le nombre de projets déclarés avant la loi sur l'investissement est supérieur au nombre de projets déclarés après sa promulgation. Par ailleurs, il est à noter qu'à partir de 2016, l'Algérie vit une crise économique qui a notamment freiné plusieurs secteurs et c'est l'une des principales raisons qui font que le nombre de projets déclaré soit inférieur au nombre de projets déclarés depuis l'installation du GUD de Tizi-Ouzou jusqu'à la fin de l'année 2016.

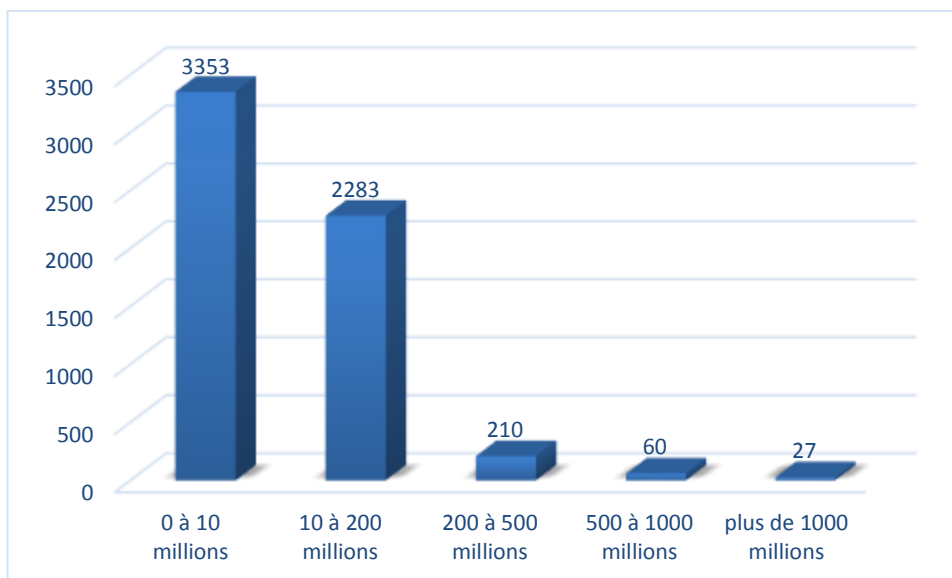
Tableau IV.04 : Nombre de projets déclarés par tranche de montant

Tranche de montant	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois	%	Montant en (MDA)	%
0 à 10 millions	3353	56,51%	6422	15,35%	14042	5,43%
10 à 200 millions	2283	38,48%	19822	47,39%	88012	34,02%
200 à 500 millions	210	3,54%	8819	21,09%	67257	26,00%
500 à 1000 millions	60	1,01%	3567	8,53%	40354	15,60%
plus de 1000 millions	27	0,46%	3194	7,64%	49055	18,96%
Total	5933	100%	41824	100%	258720	100%

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

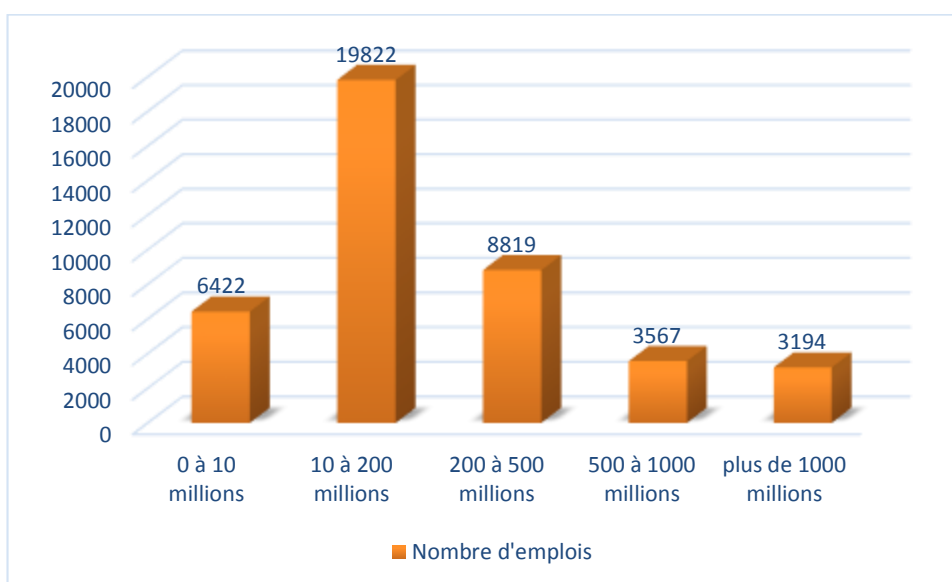
Graphique IV.05: Nombre de projets déclarés par tranche de montant



Source : Conception personnelle

La plupart des projets déclarés auprès du dispositif ANDI et ayant bénéficié des avantages sont des projets de la tranche allant de 0 à 10 millions de dinars avec une proportion de 56,51%. Cela signifie que le dispositif ANDI est une réelle alternative aux promoteurs n'ayant pas accès aux dispositifs d'aide à la création et à la promotion des entreprises. On peut noter également que le nombre projets déclarés dont le montant est supérieur à 500 millions est relativement bas, au total, on distingue 87 projets. Si l'on suppose que les projets déclarés concernent des projets de création, de ce fait on peut déduire que la plupart de ces projets concernent principalement les PME.

Graphique IV.06: Nombre d'emplois créés par chaque tranche



Source : Conception personnelle

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

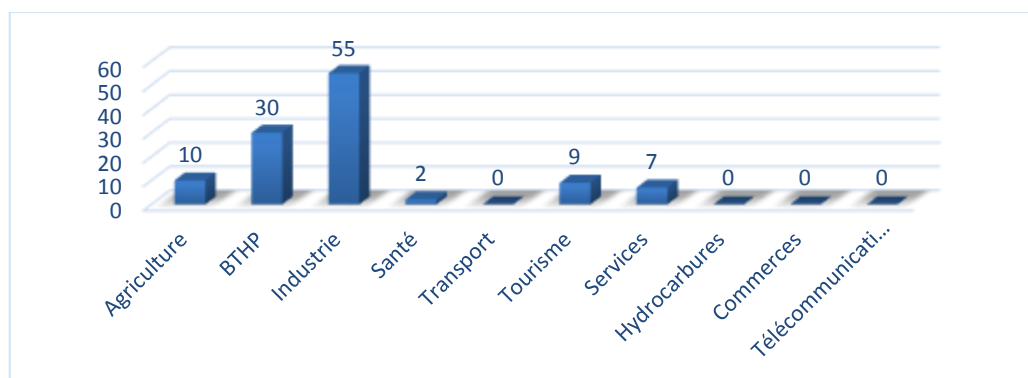
Les projets générateurs d'emplois, selon les déclarations des promoteurs auprès du dispositif sont les projets dont le montant est compris entre 10 et 200 millions et cela, malgré qu'en nombre, cette tranche est classée deuxième avec 38,48% des projets déclarés. Par ailleurs, les projets dont le montant est supérieur à 500 millions sont aussi d'important générateurs d'emplois. Il est possible de constater notamment leur apport malgré leur nombre relativement bas. Ce type de projet concerne principalement les projets des grandes entreprises et des très grandes entreprises employant plus de 250 employés.

Tableau IV.05 : Nombre de projets déclarés et d'emplois créés par secteur au S1/2019

Secteur d'activité	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois	%	Montant en (MDA)	%
Agriculture	10	9%	139	0,07	2408	11%
BTHP	30	27%	226	0,11	1425	7%
Industrie	55	49%	1194	0,58	13068	60%
Santé	2	2%	43	0,02	110	1%
Transport	0	0%	0	0,00	0	0%
Tourisme	9	8%	380	0,18	4589	21%
Services	7	6%	86	0,04	166	1%
Hydrocarbures	0	0%	0	0,00	0	0%
Commerces	0	0%	0	0,00	0	0%
Télécommunications	0	0%	0	0,00	0	0%
Total	113	100%	2068		21766	100%

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Graphique IV.07: Nombre de projets déclarés par secteur au S1/2019

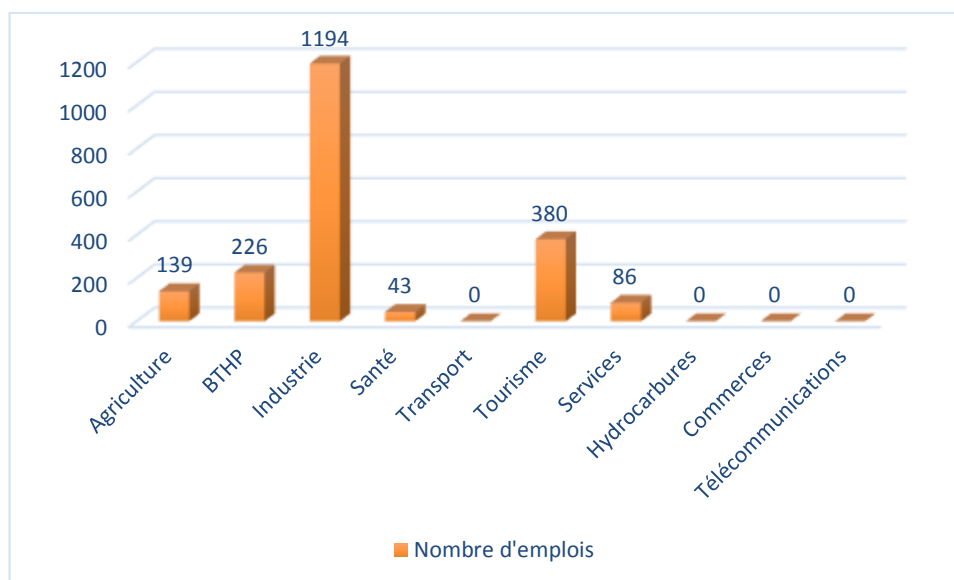


Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Au sein de la Wilaya de Tizi-Ouzou et durant le premier semestre 2019, seulement 113 projets ont été déclarés dans l'ensemble des secteurs. Ceci étant dû à la crise politique et économique que traversait l'Algérie.

Graphique IV.08 : Nombre d'emplois créés par secteur au S1/2019



Source : Conception personnelle

Les projets du secteur de l'industrie sont les principaux projets ayant bénéficié des avantages ANDI. Ceci étant dû au fait que pour les autres secteurs, nécessitant généralement un investissement financier moins important, sollicitent les autres dispositifs d'aide.

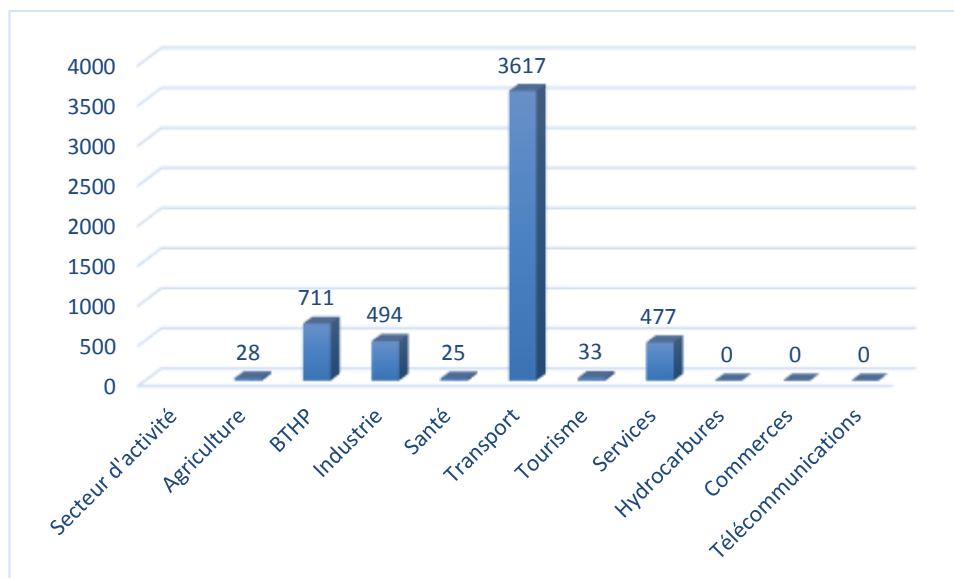
Tableau IV.06 : Nombre de projets déclarés par secteur du 01/01/2010 au 31/12/2016

Secteur d'activité		%	Nombre d'emplois	%	Montant en (MDA)	%
Agriculture	28	1%	251	1%	1744	1%
BTHP	711	13%	10023	32%	41129	22%
Industrie	494	9%	9919	31%	77382	42%
Santé	25	0%	389	1%	2900	2%
Transport	3617	67%	7897	25%	36646	20%
Tourisme	33	1%	814	3%	10112	6%
Services	477	9%	2336	7%	12960	7%
Hydrocarbures	0	0%	0	0%	0	0%
Commerces	0	0%	0	0%	0	0%
Télécommunications	0	0%	0	0%	0	0%
Total	5385	100%	31629	100%	182873	100%

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Graphique IV.09 :Nombre de projets déclarés par secteur du 01/01/2010 au 31/12/2016



Source : Conception personnelle

Durant la première période choisie, le nombre de projet déclarés dans le cadre de l'ANDI est de 3617 pour le secteur du transport, ce qui en fait l'un des secteurs ayant le plus bénéficié des avantages ANDI.

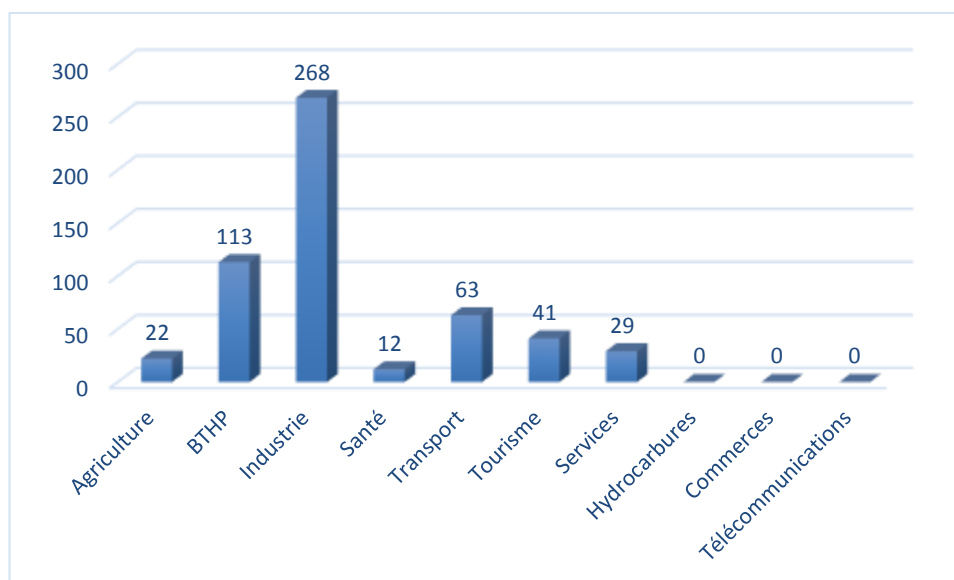
Tableau IV.07 :Nombre de projets déclarés par secteur du 01/01/2017 au 31/12/2019

Secteur d'activité		Nombre d'emplois		Montant en (MDA)	
	%		%		%
Agriculture	22	4%	387	4%	3702
BTHP	113	21%	1088	11%	7079
Industrie	268	49%	6080	60%	44214
Santé	12	2%	302	3%	1936
Transport	63	11%	148	1%	1436
Tourisme	41	7%	1810	18%	15652
Services	29	5%	380	4%	1830
Hydrocarbures	0	0%	0	0%	0
Commerces	0	0%	0	0%	0
Télécommunications	0	0%	0	0%	0
Total	548	100%	10195	0	75849

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Graphique IV.10 : Nombre de projets déclarés par secteur du 01/01/2017 au 31/12/2019



Source : Conception personnelle

Durant la deuxième période choisie, on constate que le nombre de projets déclarés dans le secteur de l'industrie est le plus important, toutefois, on remarque une baisse importante du nombre de projets déclarés dans l'ensemble des secteurs.

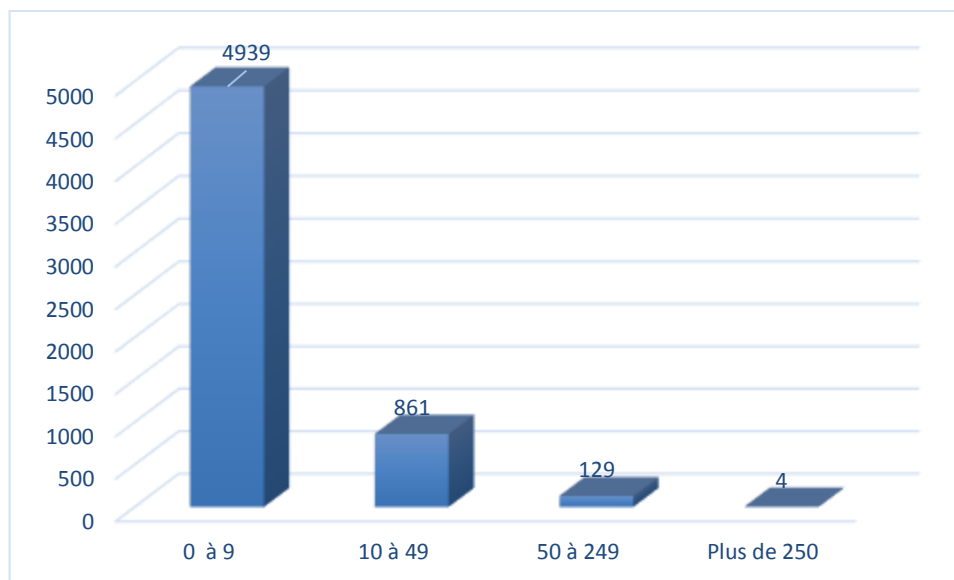
Tableau IV.08 : Nombre de projets déclarés par tranche d'effectif

Tranche d'effectif	Nombre de projets	%	Nombre d'emploi	%	Montant en (MDA)	%
0 à 9	4939	83%	11897	28%	58235	23%
10 à 49	861	15%	16797	40%	118216	46%
50 à 249	129	2%	11395	27%	77640	30%
Plus de 250	4	0%	1735	4%	4629	2%
Total	5933	100%	41824	100%	258720	100%

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

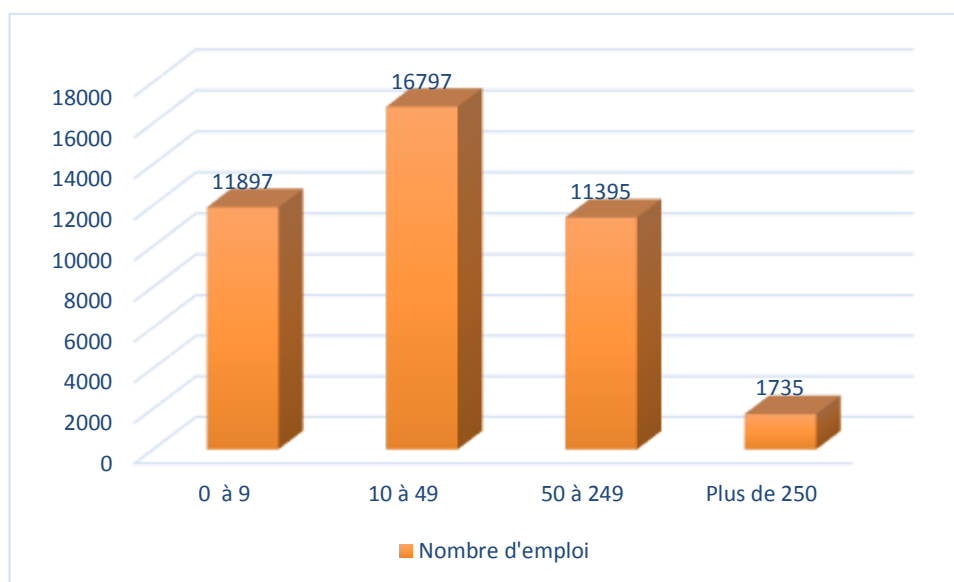
Graphique IV.11: Nombre de projets déclarés par tranche d'effectif



Source : Conception personnelle

On constate à travers le graphe que le nombre de projets déclarés au sein du GUD Tizi-Ouzou en fonction de la tranche d'effectif est important concernant les entreprises ayant entre 0 et 9 employés. S'en suit la deuxième tranche allant de 10 à 49 employés. Ces deux tranches regroupent notamment les entreprises appartenant au groupe des PME.

Graphique IV.12: Nombre d'emplois déclarés par tranche d'effectif



Source : Conception personnelle

Les données du graphe ci-dessus concordent avec les données du graphe précédent et indiquent notamment que le nombre d'emploi déclarés dans le cadre des projets incluant les PME est plus important.

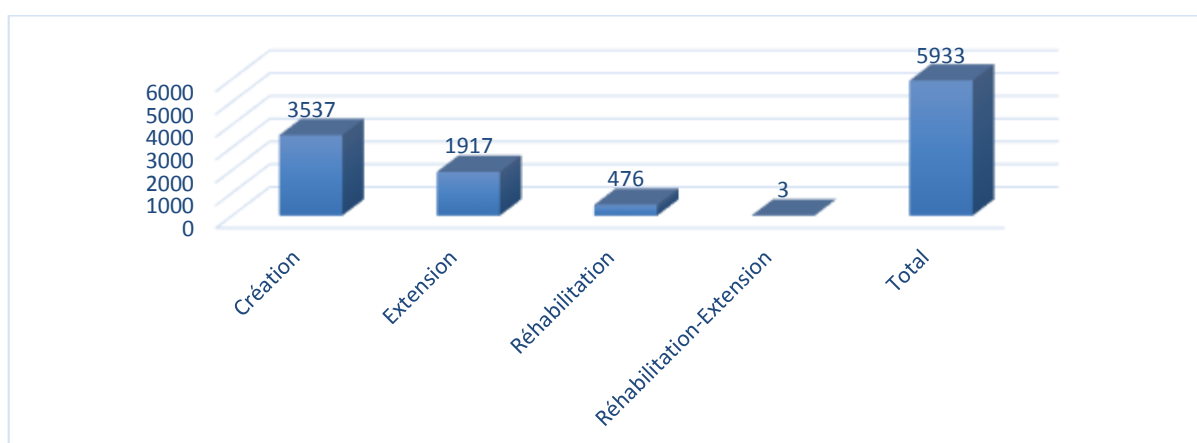
Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Tableau IV.09 : Nombre de projets et d'emplois générés par type d'investissement

Type d'investissement	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois	%	Montant en MDA	%
Création	3537	59,62%	24605	58,83%	144015	55,66%
Extension	1917	32,31%	16172	38,67%	107413	41,52%
Réhabilitation	476	8,02%	1013	2,42%	6180	2,39%
Réhabilitation-Extension	3	0,05%	34	0,08%	1112	0,43%
Total	5933	100,00%	41824	100,00%	258720	100,00%

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

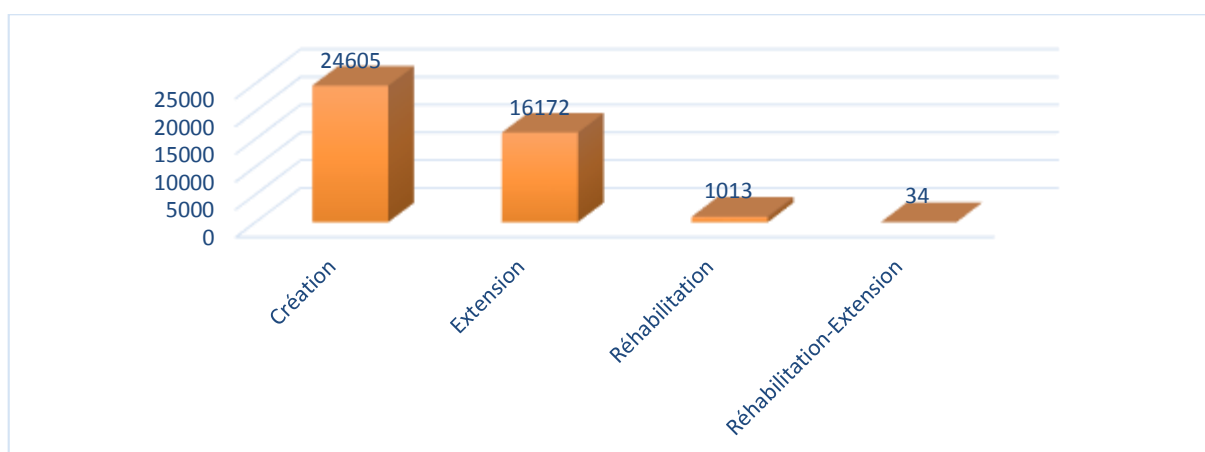
Graphique IV.13: Nombre de projets par type d'investissement



Source : Conception personnelle

Les données du graphe montrent que le nombre de projets d'investissement dans le cadre des créations est le plus important par rapport aux autres types d'investissement.

Graphique IV.14 : Nombre d'emplois créés par type d'investissement



Source : Conception personnelle

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

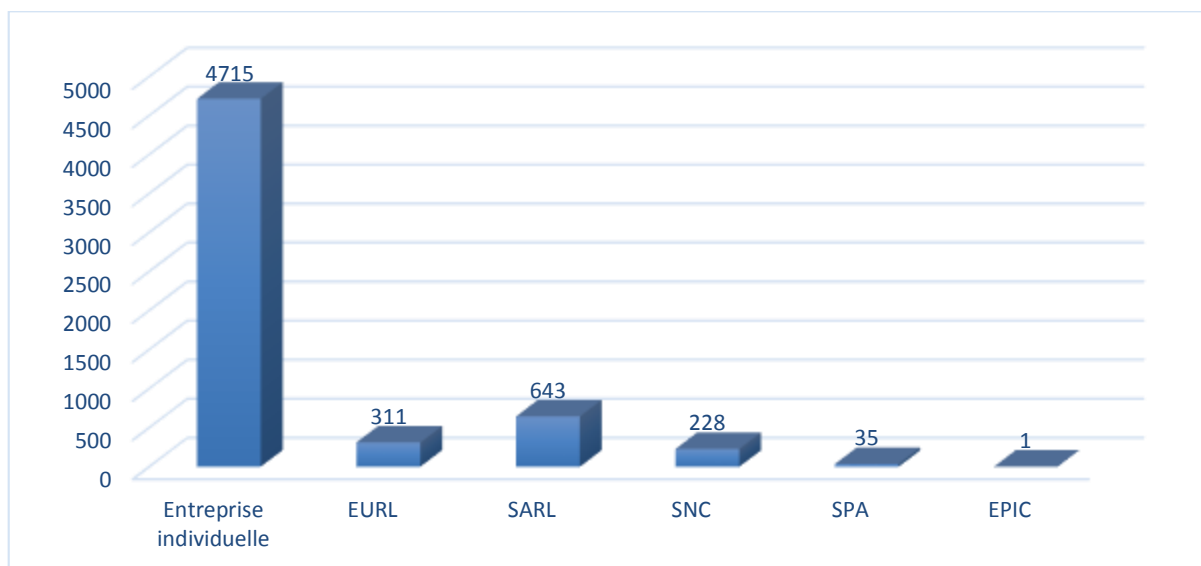
Le nombre d'emplois créés par les investissements de création est de 24 605. Ce chiffre représente le cumul observé depuis la création du GUD de Tizi-Ouzou à ce jour. En deuxième position, on constate également un nombre important d'emplois créés dans le cadre des projets d'extension.

Tableau IV.10 : Nombre de projets et d'emplois générés par forme juridique d'entreprises

Forme juridique	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois	%	Montant	%
Entreprise individuelle	4715	79,47%	16318	39,02%	79837	30,86%
EURL	311	5,24%	5664	13,54%	38833	15,01%
SARL	643	10,84%	15925	38,08%	110071	42,54%
SNC	228	3,84%	2202	5,26%	14038	5,43%
SPA	35	0,59%	1695	4,05%	15862	6,13%
EPIC	1	0,02%	20	0,05%	80	0,03%
Total	5933	100,00%	41824	100,00%	258721	100,00%

Source : ANDI - GUD Tizi-Ouzou

Graphique IV.16: Nombre de projets par forme juridique d'entreprises

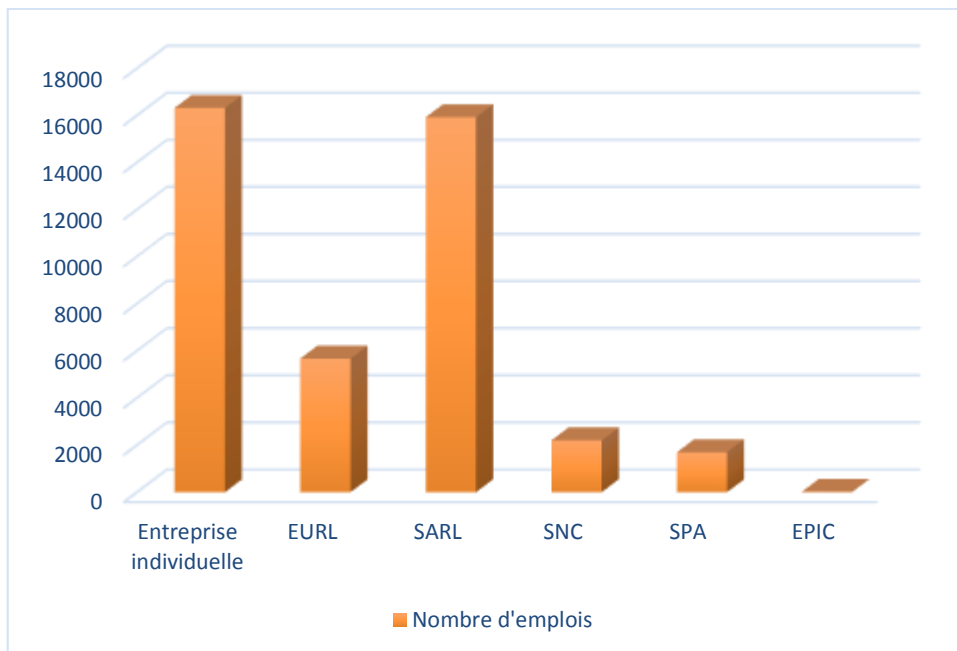


Source : Conception personnelle

Le nombre de projets déclarés dans le cadre des activités des entreprises individuelles est le plus important avec 4 715 projets déclarés. A noter que les entreprises individuelles sont des entités répertoriées dans la catégorie PME, sauf exception.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Graphique IV.17 : Nombre d'emplois générés par forme juridique d'entreprise



Source : Conception personnelle

Les entreprises individuelles ainsi que les SARL sont les principales entreprises génératrices d'emplois. Les SARL étant généralement de grandes entreprises comptant un nombre important d'employés. Pour ce qui est des entreprises individuelles, elles sont répertoriées dans le groupe PME.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Section 2 : Etapes pour le lancement d'un projet d'investissement

Dans cette présente section, nous allons voir comment se traite un dossier ANDI pour le financement d'un projet d'investissement d'une unité de production de pâtes alimentaires. Nous allons voir les différentes étapes du traitement du dossier et la relation ANDI-BNA.

2.1. Traitement d'un dossier de projet d'investissement à l'ANDI

La délivrance d'une décision d'octroi d'avantages par le GUD est nécessaire pour bénéficier des avantages fiscaux et parafiscaux prévus dans le code de l'investissement. Pour pouvoir en bénéficier, le promoteur doit fournir au préalable une déclaration d'investissement et formuler une demande d'octroi des avantages

2.1.1. Déclaration d'investissement

Une déclaration d'investissement est un formulaire téléchargeable sur le site de l'ANDI. Il s'agit d'une formalité pour laquelle le promoteur exprime son intention de réaliser son projet entrant dans le champ d'application de l'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001. Il doit être déposé préalablement au niveau du GUD.

2.1.2. Demande d'avantages

Lors du dépôt de la déclaration d'investissement, le promoteur fait une demande d'avantages en fonction du régime pour lequel il aura opté. Pour le cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou, elle n'est soumise qu'au régime générale. Toutefois, il y a des Wilaya qui sont soumises à la fois au régime général et au régime dérogatoire, à l'instar de la Wilaya de Bouira.

A cet effet, les services habilités de l'ANDI délivrent, après étude et approbation du dossier, la « Décision d'octroi des avantages », et visent « la liste des équipements à acquérir » dans un délai variant de 72 heures à maximum 10 jours, selon si c'est au titre de la réalisation ou au titre de l'exploitation, à compter de la date de dépôt de la déclaration et de la demande d'avantages.

2.1.3. Durée de la réalisation de l'investissement

L'investisseur doit convenir avec l'agence ANDI de la durée de réalisation de l'investissement. Le délai prend effet à compter de la date de notification de la décision d'octroi des avantages.

2.2. Présentation du cas

Au titre de la promotion du secteur de l'industrie agroalimentaire, monsieur « x » désire créer une usine de production de pâtes alimentaires, dont le projet va stimuler les diverses variables de la microéconomie à savoir, le coût, le prix, la production ainsi que la

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

consommation. Il s'agit donc de relancer l'économie à travers une technologie moderne, une bonne connaissance dans le domaine de la production, en tenant compte de l'insuffisance de la production nationale. L'idée naît de la volonté de créer un produit qui, de par les matières premières utilisées et le type de travail fournit, s'inspirant d'anciennes recettes et ce, pour donner une qualité exceptionnelle tout en conservant les saveurs des pâtes faites à la maison et dans le respect des normes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité des produits alimentaires.

L'usine aura une superficie de 155 M2, elle sera équipée d'un matériel très moderne et très automatisé qui offrira une importante polyvalence et une capacité technique pour l'élaboration de tout type de gammes de produits allant des formats typiques aux plus traditionnels ; elle disposera de plusieurs lignes de production (pâtes longues, pâtes courtes et spécialités) qui sont totalement automatisées et qui sont dotées d'un processus de séchage à haute température. L'usine aura une capacité de production de plus de 800 Kg par heure, les différentes machines de conditionnement des pâtes ainsi que leur emballage se feront d'une façon automatique. Les frais de l'installation des machines seront assurés par le fournisseur, avec un, technicien qui assura le bon fonctionnement des machines pour une période de 03 mois. La Banque de domiciliation du projet est le Banque Nationale d'Algérie « BNA »

2.2.1 Les avantages obtenus par l'ANDI

Le projet a bénéficié d'avantages ANDI par une franchise de TVA sur les équipements de production ainsi que sur l'assurance.

Tableau IV.11 : Valorisé du coût global du projet

LIBELLE	V.ACQST	TVA	TTC
M/TRANSPORT	3290000.00	559300.00	3849300.00
GROUPE ELECTROGENE	2426609.23	ANDI	2426609.23
EQUIPEMENT DE PRODUCTION	10120500.00	ANDI	10120500.00
EQUIPEMENT DE BUREAU	167000.00	28390.00	195390.00
CHAMBRE FROIDE	1008650.00	ANDI	1008650.00
TOTAL	17012759,23	587690.00	17600449.23

Source : Extrait d'un document de l'étude technico-économique du client

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

2.2.2. Apport et intérêt du projet

Le projet présente plusieurs intérêts, dont nous pouvons citer :

- Valorisation de ressources locales ;
- Le développement local, régional et national ;
- Le développement de la filière (en amont ou en aval du projet) ;
- Substitution à l'importation ;
- Exportation ;
- Augmentation des capacités de production nationale ;
- Développement de la sous-traitance ;
- Transfert de technologie.

La mise en exploitation du projet permettra la création de (10) emplois directs et permanents à partir de la première année, cet effectif évoluera en fonction des besoins de l'exploitation. (Voir tableau des effectifs).

Tableau IV12 : prévisionnel de l'effectif

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020
Ingénieur en agroalimentaire	1	1	1	1	1
Ingénieur en hygiène, sécurité et environnement	1	1	1	1	1
Technicien	1	1	1	2	2
Commerciaux	1	2	2	3	3
Chauffeur	2	2	2	3	3
Livreur	2	3	3	4	4
Ouvrier	2	3	3	4	4
Total des effectifs	10	12	12	17	17

Source : document constitutif du dossier client fourni par la BNA 583

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

2.2.3. Financement du projet

Le montant global du projet s'élève à 17 600 000.00 DA, monsieur « x » a besoin d'un financement s'élevant au montant de 10 600 000.00 Da qui consiste à un emprunt bancaire pour une durée de 5 années.

La structure de financement proposée par monsieur « x » est la suivante : Montant du projet : 17 600 000,00 Montant de l'emprunt 60% : 10 560 000,00 Apport personnel 40% : 7 040 000,00 Taux d'intérêt bonifié : 2,50%.

2.3. Présentation de la BNA 583 Tizi-Ouzou

L'agence BNA 583 est une agence de deuxième catégorie, elle a été créée en 1986, elle localisée à l'immeuble Kessi Carrefour du 20 avril, nouvelle ville Tizi-Ouzou, elle compte 25 employés.

Elle est constituée de trois (03) services, deux services back office et un service front office :

Service front office :

- Service caisse

Services Back office :

- Service engagement
- Service commerce extérieurs

Le service engagement est constitué de deux cellules :

- Etude et analyse des dossiers de crédit
- Gestion administrative et suivi des engagements

2.3.1 Etapes du traitement du dossier de demande du crédit d'investissement

Voici les différentes étapes du traitement d'un dossier de demande du crédit d'investissement :

- Après réception du dossier, le chargé clientèle remet au client un récépissé de dépôt provisoire.
- Après vérification du dossier, le chargé clientèle contacte le client en cas de manque d'un document ou de non-validité, sinon, il établit un récépissé de dépôt définitif une fois le dossier complété.
- Le chargé clientèle fait signer une autorisation de consultation auprès de la centrale des risques au client.
- Après la réception du rapport de la centrale des risques, le chargé clientèle envoie le dossier au chargé d'étude au service crédit qui va traiter le dossier du client.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

- Le chargé d'étude procède à l'analyse des états financiers du client en remplissant soit le ST 44 dans le cas où il s'agirait d'un pouvoir agence, soit le ST114 dans le cas où ils'agirait d'un pouvoir régional ou central, où ce dernier devra formuler les demandesde crédits sollicités par le client, les autorisations de crédits ainsi que les crédits encours et établir des observations à l'issue de son analyse. Il doit aussi faire une étudedela viabilité du projet.
- Le chargé d'étude après avoir remplie le ST 44 ou le ST 114 devra établir une fiched'appréciation où il devra interpréter les ratios utilisés et argumenter son accord ouson rejet de la demande de crédit. Cette fiche devra être signée par le directeur del'agence.
- La banque va notifier au client en cas d'accord ou de rejet. En cas d'accord, un rendez-vous avec le client sera fixé pour la signature de la convention.

2.3.2 Le rapport entre l'ANDI de Tizi-Ouzou et l'Agence BNA 583

L'agent chargé du traitement du dossier ANDI au sein de la BNA procède à une simple vérification de l'attestation ANDI qui a été délivrée. Il n'y a donc pas de rapport direct entre l'ANDI et la BNA.

La délivrance d'une attestation ANDI permet à au bénéficiaire de jouir de l'ensemble des avantages énumérées dans cette dernière.

Chapitre IV : Etude d'un cas de financement à travers le dispositif ANDI de Tizi-Ouzou

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons pu comprendre le fonctionnement de l'ANDI. Il s'agit en effet, d'un organisme qui octroie différents avantages aux entrepreneurs. Depuis le démembrement de l'agence, ils ont un meilleur accès aux services de l'agence. De plus, le fait qu'elle soit connectée avec d'autres administrations et organismes garantit la fluidité du flux informationnel.

Par ailleurs, nous avons noté une lenteur chez certains services rattachés, notamment du côté de la DUAC où beaucoup de projets sont bloqués à ce niveau. Il est, certes, avantageux de d'accéder à tous les services administratifs de façon directe, toutefois, cela n'épargne pas pour autant l'entrepreneur de la bureaucratie.

Conclusion Générale

Quel que soit leur définition à travers le monde, les PME jouent un rôle économique et social important. En effet, comme nous avons pu le constater à travers les données traitées dans ce travail de recherche, ce type d'entreprise est l'un des principaux contributeurs du PIB dans la plupart des pays. Il est également l'un des principaux créateurs d'emplois.

Les PME jouissent d'une certaine flexibilité, ce qui leur permet de mieux s'adapter à leur environnement. Toutefois, elles sont dans la plupart des cas, confrontées à des problèmes de financement, notamment en raison d'absence de politiques de soutien et d'aide et à leur négligence dans certains pays du monde. En effet, les PME ne sont pas perçues de la même façon. Alors que, à titre d'exemple, elles sont considérées comme un vecteur technologique chez les anglosaxons, elles sont toutefois considérées comme des entités limitées selon le modèle espagnol.

Le secteur des PME en Algérie ne s'est réellement développé qu'à partir des années 2000. Plusieurs facteurs ont notamment freiné leur croissance dont la situation socio-politico-économique. Force est de constater que les PME algériennes rencontrent d'énormes difficultés malgré une politique d'aide et de soutien qui leur a été consacrée. Il y a certes des efforts qui ont été déployés afin d'améliorer les conditions de création et d'épanouissement de cette catégorie d'entreprise, si la quantité y est, la qualité ne suit pas.

Les PME en Algérie recourent généralement aux produits bancaires classiques afin de financer leurs activités. Cela a été notamment facilité grâce aux financements à travers les différents dispositifs d'aide à l'instar de L'ANSEJ, l'ANGEM ou encore l'ANDI. Nous nous sommes particulièrement intéressés au dispositif ANDI en raison des avantages fiscaux et parafiscaux qu'il octroie mais aussi en raison de la fiabilité des projets financés à travers ce dispositifs. A noter que l'ANDI ne finance pas les PME, toutefois, il se présente comme un canal permettant aux promoteurs de bénéficier de certains avantages lors du financement de leurs projets.

Le dispositif ANDI a été créé de sorte à faciliter la communication entre les différentes administrations de l'Etat en vue d'éviter toute forme de bureaucratie qui entraverait ou freinerait la démarche de financement d'un quelconque projet. Toutefois, cela est bien loin d'épargner le promoteur des entraves administratives.

Le GUD de Tizi-Ouzou a facilité le processus de création de PME au niveau de la Wilaya. Installé depuis la fin de l'année 2009, a contribué au financement à près de 95% de projets concernant les PME et dont plus de la moitié concernent des projets de création.

Ce travail nous a permis de déterminer le rôle de l'ANDI le financement des PME et le rôle social et économique de ces dernières.

Bibliographie

Ouvrages

- **Bessis.J**, « Capital-risque et financement des entreprises », éd Economica, Paris, 1998.
- **Bolusset.Carole**, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007.
- **Cohen.Elise**, « gestion financière de l'entreprise et développement financier»,éd EDICEF, France, 1998.
- **Corhay.A, Mbangala.M**, « diagnostic financier des entreprises » éd CEFAL, Belgique, 2008.
- **Dekel.A.V, Vandervelde.B**, « la conversion de dette en capital : un remède dans le cadre des restructurations des crédits », éd LARCIER, France, 2009.
- **Duchenant.Bertrand**, « enquête sur les PME françaises : identités, contextes chiffres », éd Maxima, paris, 1995.
- **Madoui.M, Danieul.P.N**, «Entrepreneurs maghrébins-terrains en développement », ed KARTHALA, France, 2010.
- **Mahé de Boislandelle.H**, « Gestion des Ressources humaines dans les PM», éd Economisa, paris, 1988.
- **Mourgues.N**, « le choix des investissements dans l'entreprise », éd Economica, Paris, 1994
- **Pichet.E**, « guide pratique des obligations », éd SEFI, Paris, 2007.
- **Rousselot.P, Verdié. J-F**, « la gestion de la trésorerie », éd DUNOD, Paris, 1999.
- **Rouyer.G, Choinel.G** « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement » 3^e édition, éd Revue Banque, Paris, 1996.
- **Teuillie.J, Topscalian.P**, « Finance », éd Vuibert, Paris, 1997.
- **Torrés.Olivier**, « les PME », éd Flammarion, paris, 1999.
- **Wtterwulge. R**, « la PME : une entreprise humaine », éd De Boeck, Bruxelles, 1998.

Articles et revues

- **Dhif.M**, « les politiques et dispositifs, en vigueur en Algérie, en matière de simplification des procédures administratives pour l'entreprise », OCDE-UE, Paris, décembre 2012.
- **Melbouci.L**, « L'entreprise algérienne face à quel genre d'environnement ? », La Revue des Sciences de Gestion n° 234, 2008.
- **Tabourin.F**, « le capital risque en France : principes et bilan », cahier de recherche N°8901, université Paris Dauphine, France, 2007.
- **Torrés.O**, « Approche descriptive de la spécificité de gestion des PME: le mix de proximité », éd Pearson, Paris, 2007.
- **Torrés.O**, « du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de la gestion des PME » 5^{ème} Congrès International Francophone PME, Lille, octobre 2000.

Lois et décrets

- Loi 01-18 du 21 décembre 2001 portant loi d'orientation pour la promotion de la PME. Parue dans le journal officiel de la République Algérienne N° 77 du 15 Décembre 2001.
- Ordonnance N° 96-09 du 19 Chaâbane 1416 correspondant au 10 janvier 1996 relative au crédit-bail parue dans le journal officiel de la République Algérienne N°03 du 14 janvier 1996.

Autres documents

- Direction des systèmes d'information et des statistiques, Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, bulletin d'information économique N°4, 2003.
- Direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information, Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME N°33, 2018.
- Direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information, Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME N°35, 2019.

Webographie

www.afic.asso.fr : association française de l'investissement et de croissance.

www.andi.dz : Agence Nationale de Développement de l'investissement.

www.angem.dz : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit.

www.ansej.dz : Agence National de Soutien pour l'Emploi des Jeunes.

www.banquefrance.fr : banque de France.

www.bts-banque.nursit.com

www.cnac.dz : CNAC.

www.ec.europa.eu : Site officiel de l'Union Européenne.

www.sgbv.dz : Société de gestion de la bourse des valeurs.

www.sogedev.com

Annexe 01

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT

ANDI

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE DE

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT D'INVESTISSEMENT

N° Date

Je soussigné.....Directeur du Guichet Unique Décentralisé de l'ANDI
au niveau de la wilaya de.....atteste avoir procédé à l'enregistrement de
l'investissement ci-dessous décrit, sur demande de Mr-
Mme.....né(e)le.....à.....demeurant
.....titulaire de la CNI/ Permis de conduire n°.....délivré
le.....par.....agissant en qualité
de.....pour le compte de....., l'entreprise
individuelle/ de l'EURL/ la SARL/SPA/SNC à capitaux nationaux résidents ou à capitaux mixtes,
domiciliée....., enregistrée au registre de commerce sous le
n°.....en date.....et titulaire d'un numéro d'identification fiscale (N.I.F)
n° du.....constituée, pour l'exercice de (l')(s) activité(s)
objet des codes entre les principaux
actionnaires/associés suivants :

- Nom et prénom :
- Nationalité :
- adresse :
- Nom et prénom :
- Nationalité :
- adresse :
- Nom et prénom :
- Nationalité :
- adresse :

1. Type d'investissement :

a- ☐ CREATION

b- ☐ EXTENSION Quantitative ☐ Qualitative ☐

c- ☐ REHABILITATION :

- ☐ Rationalisation ☐ Modernisation ☐ Augmentation de Productivité
- ☐ Remplacement ou renouvellement à l'équivalent ☐ Réactivation

2. Désignation et description du projet :

.....
.....
.....
3. Lieux d'implantation :.....

- siège social :
- Sites d'activités :

4. Produits et/ ou services envisagés :.....
.....
.....

5. Capacités nominales de production et/ou de prestation:.....
.....

6. Emplois directs prévus (en sus de ceux existant éventuellement) :.....

7. En cas d'extension, de réhabilitation:

- Emplois existants :
- Montant des investissements bruts totaux figurant au dernier bilan (en KDA) :

8. Durée de réalisation convenue avec l'agence (Nombre de mois) :

9. Montant Prévisionnel¹ EN KDA :.....

- Dont Biens et services bénéficiant des avantages fiscaux :
- Biens et services ne bénéficiant pas des avantages fiscaux
- Montant éventuel des apports en nature

10. Montant des apports en fonds propres² (KDA) :.....

- **Dont Dinars**
- **Devises**

En réponse à la question de savoir si l'investissement a déjà bénéficié d'avantages, soit pour l'investissement objet du présent enregistrement, soit pour un autre investissement, l'investisseur a répondu par :

☐ **OUI**

¹ Les montants figurant dans Cette rubrique sont prévisionnels et indicatifs sous réserve du seuil de compétence du CNI et du seuil minimum d'éligibilité pour les investissements autres que de création, la non correspondance du montant des réalisations avec ces derniers, n'affecte en rien les droits de l'investisseur à avantages, à obtention des documents ou à accomplissement des formalités prévues en application de la loi n°16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement.

² Le non-respect du seuil minimum de fonds propres fixé par la réglementation en vigueur en application de l'article 25 de la loi n°16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 03 Août 2016 relative à la promotion de l'investissement, ne constitue pas un motif de rejet. Il fait obstacle à la garantie de transfert visée par l'article 25 de la même loi.

☐ **NON**

Dans l'affirmative, indiquer les numéros et dates de l'enregistrement et/ou de la décision d'octroi d'avantages :

.....

11. Effets du présent enregistrement.

Le présent enregistrement confère à l'investissement, dont il fait l'objet, l'éligibilité automatique et de plein droit, aux avantages prévus par la loi n°16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 03 Août 2016 relative à la promotion de l'investissement, en sus des avantages de droit commun ainsi que ceux prévus en faveur des activités industrielles prioritaires, des activités touristiques et des activités agricoles, à savoir :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La mise en œuvre des avantages est subordonnée à l'établissement du registre de commerce, du numéro d'identification fiscale (N.I.F) et à la liste des biens et services entrant dans le cadre de l'investissement enregistré.

Je soussigné M./Mme.....m'engage, sous les peines de droit:

- sauf autorisation, conformément à l'article 29 de la loi n° 16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 03 Août 2016 relative à la promotion de l'investissement, à ne pas céder, jusqu'à amortissement total, le matériel acquis sous régime fiscal privilégié, ainsi que le matériel existant au sein de mon entreprise avant extension, à fournir, aux services fiscaux concernés, l'état annuel d'avancement du projet ;
- à fournir, à l'Agence ainsi qu'aux services fiscaux concernés, l'état annuel d'avancement de mon projet :
- à signaler à l'Agence toutes modifications de tous éléments concernant mon investissement, conformément à la réglementation en vigueur, prise en application des dispositions portant sur le suivi de l'investissement prévues par la loi 16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 03 août 2016 relative à la promotion de l'investissement ;
- à faire établir, par les services fiscaux concernés, le constat d'entrée en exploitation au plus tard à l'expiration des délais de réalisation qui m'ont été consentis.

Je soussigné M./Mme

agissant pour le compte de.....

en qualité de atteste avoir pris connaissance des différentes dispositions ci-dessus, et déclare, sous les peines de droit, que les renseignements figurant sur la présente sont exacts et sincères.

Signature légalisée de l'investisseur

CADRE RESERVE A L.AGENCE

Nom et prénom du signataire

.....

.....

Signature et cachet

Annexe 02

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- ANDI -

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE DE

Modification de l'attestation d'enregistrement d'investissement

N°/...../..... du/...../.....

Je soussigné (e), Directeur/Directrice du Guichet Unique Décentralisé de.....

Atteste avoir procédé à la modification de l'attestation d'enregistrement n°/...../..... du.....

Sur demande introduite par : M/Mme:.....

Agissant en qualité de.....

Pour le compte de

1. La modification porte sur le changement de¹

☐ La dénomination commerciale	☐ L'adresse du siège social
☐ Le numéro du Registre du Commerce	☐ L'adresse du lieu d'exercice de l'activité
☐ La forme juridique d'exercice de l'activité	☐ Le numéro de la carte d'immatriculation
☐ Le nom du Gérant	☐ Autres à préciser

Par ce qui suit :

La dénomination commerciale :

L'adresse du siège social :

Le numéro du Registre du Commerce :

L'adresse du lieu d'exercice de l'activité :

La forme juridique d'exercice de l'activité :

Le numéro de la carte d'immatriculation:

Le nom du Gérant :

Autres à préciser :

1) Cocher la case correspondante

2. La prorogation du délai de réalisation de l'investissement pour :

L'acquisition du reste des équipements figurant sur ma (mes) listes d'équipement et de services

Justificatifs joints :

.....
.....
.....

Je précise que j'ai bénéficié des prorogations des délais suivantes² :

1^{ère} prorogation.....

2^{ème} prorogation.....

3^{ème} prorogation.....

RESERVE A L'AGENCE

Le délai de réalisation porté sur l'attestation d'enregistrement d'investissement

N°/...../..... du/...../..... est prorogé au/...../.....

Date et Signature légalisée
de l'investisseur

CADRE RESERVE A L'AGENCE

Nom & Prénom du signataire :

.....
.....

Date, signature et cachet

2) Indiquer le(s) N° et date(s) de(s) des attestations modificatives d'enregistrement portant prorogation(s).

Annexe 03

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
–ANDI –

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE DE

CENTRE DE GESTION DES AVANTAGES DE

LISTE DE BIENS ET DE SERVICES BENEFICIAINT

DES AVANTAGES FISCAUX

N° du Nature

- ATTESTATION D'ENREGISTREMENT N° DU
- INVESTISSEUR :
.....

ADRESSE DU DOMICILE FISCAL :
.....

TEL: FAX:

QUANTITE	DESIGNATION

Je soussigné(e) M..... agissant pour le compte de..... en qualité de..... déclare que les biens figurant dans la présente liste sont destinés à la réalisation de l'investissement objet de l'enregistrement n° du.....
Je m'engage, sous les peines de droit à leur conserver leur destination déclarée jusqu'au terme de la période légale d'amortissement.

Signature légalisée de l'investisseur

CADRE RESERVE A L'AGENCE

CENTRE DE GESTION DES AVANTAGES

Nom et prénom du signataire

.....

.....

Signature et cachet

Annexe 04

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- ANDI -

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE DE

CENTRE DE GESTION DES AVANTAGES DE.....

LISTE DES BIENS CONSTITUANT APPORTS EN NATURE

LISTE ETABLIE SUIVANT ENREGISTREMENT N°..... DU/...../.....

QUANTITE	DESIGNATION

La présente liste constitue les apports en nature effectués au profit de la société / entreprise individuelle.....

par Mr..... agissant en qualité de destinés à la réalisation de l'investissement objet de l'attestation d'enregistrement n°...../...../.....

Elle ne vaut que pour attestation de l'intention de l'investisseur d'effectuer des apports en nature opérée conformément à l'article 06 de la loi n°16-09 du 03 août 2016 relative à la promotion de l'investissement et ne saurait donner lieu à cumul d'avantages avec la liste des équipements et services bénéficiant des avantages fiscaux.

Signature légalisée de l'investisseur

Lu et approuvé

CADRE RESERVE A L'AGENCE

CENTRE DE GESTION DES AVANTAGES

Nom et prénom du signataire

.....

.....

Signature et cachet

Annexe 05

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- ANDI -

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE DE

CENTRE DE GESTION DES AVANTAGES DE

LISTE CORRECTIVE (ADDITIVE – RECTIFICATIVE – MODIFICATIVE*)
DE BIENS ET DE SERVICES BENEFICIANT DES AVANTAGES FISCAUX

N° du..... Nature.....

Listes initiale de biens et services bénéficiant des avantages fiscaux : du

INVESTISSEUR :

ADRESSE DU DOMICILE FISCAL :

TEL : FAX :

Demande de correction de liste du.....

1 - Liste additive : ☐

Adjonction dans ma liste des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux, les biens et services suivants :

Quantité	Désignation

2 - Liste rectificative : ☐

Remplacement sur ma liste initiale et/ou modifiée de biens et services bénéficiant des avantages fiscaux des biens et services ci-après listés, y figurant

Quantité	Désignation

Par les suivants :

Quantité	Désignation

N.B : Les biens de remplacement doivent être neufs, conformément à l'article 27 du Décret exécutif n° 17-102 du 05-03-2017 fixant les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation s'y rapportant, sauf ceux autorisés à être acquis à l'état rénovés conformément à l'article 6 de la loi n°16-09 du 03 Août 2016 relative à la promotion de l'investissement.

3 - Liste modificative : ☐

. Adjonction dans la liste des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux, les biens et services suivants :

Quantité	Désignation

. Remplacement sur la liste initiale de biens et services bénéficiant des avantages fiscaux, les biens et services ci-après listés, y figurant :

Quantité	Désignation

Par les suivants :

Quantité	Désignation

Les corrections sont accordées dans les conditions suivantes :

1. Tout remplacement de biens ou de services par rapport à ceux figurant sur la liste initiale ou corrigée ne saurait donner lieu à un cumul d'avantages.
2. Le bénéficiaire atteste que les biens figurant dans la présente liste sont destinés à la réalisation de l'investissement objet de l'enregistrement n°/...../..... du/...../.....
3. Le bénéficiaire s'engage, sous les peines de droit, à leur conserver leur destination déclarée jusqu'au terme de la période légale d'amortissement.

Lu et approuvé

Signature légalisée de l'investisseur

CADRE RESERVE A L'AGENCE

CENTRE DE GESTION DES AVANTAGES

Nom et prénom du signataire

.....

.....

Signature et cachet

.....

Annexe 06

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
-ANDI-

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE DE.....

CENTRE DE GESTION DES AVANTAGES DE

Demande de modification de liste

(Décret exécutif n° 17-102 du 05-03-2017)

(Liste modificative- liste additive - liste rectificative) ⁽¹⁾

Je soussigné (e) Mr/Mme

Né (e) le..... à

Agissant en qualité de

Pour le compte de.....

Bénéficiaire de l'attestation d'enregistrement N°/...../..... du/...../.....

Portant sur un investissement dans l'activité

.....

Bénéficiaire de :

La liste initiale de biens et services N° du...../...../.....

La liste modificative- additive- rectificative ⁽²⁾ N° du/...../.....

La liste modificative- additive- rectificative N° du/...../.....

La liste modificative- additive- rectificative N° du/...../.....

Sollicite :

1. Le remplacement sur ma liste des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux :

*** Des biens et services ci-après listés, y figurant :**

Quantité	Désignation

*** Par les suivants :**

Quantité	Désignation

2. L'adjonction dans ma liste des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux, les biens et services suivant :

Quantité	Désignation

Les modifications ainsi introduites, sont motivées par les raisons suivantes :

.....
.....
.....

Attestées par les pièces suivantes jointes à ma demande de modification :

.....
.....

(2) : Barrer la mention inutile

Ils emportent les changements suivants sur le montant de mon investissement :

Désignation	Ancien montant (KDA)	Nouveau montant (KDA)
Investissement		

J'atteste que les biens et services ajoutés et/ou de remplacement sont destinés à la réalisation de mon investissement objet de l'enregistrement N°...../...../..... du/...../..... et m'engage, sous les peines de droit, à leur conserver leur destination déclarée jusqu'au terme de la période légale d'amortissement, sauf cession autorisée conformément à l'article 29 de la loi n° 16-09 du 03 Août 2016 relative à la promotion de l'investissement et/ou de levée d'incessibilité.

Signature légalisée de l'investisseur

Annexe 08

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DE L'INVESTISSEMENT

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'INVESTISSEMENT

Date :

1. Nom ou raison sociale :
2. Adresse :
3. Numéro d'enregistrement : Date :
4. Registre de commerce n° : Date :
5. Numéro de l'identifiant fiscal (NIF)
6. Numéro de l'identifiant statistique (NIS)
7. Type d'investissement : Création ☐ Extension ☐ Réhabilitation ☐
8. N° TEL N° Fax Email
9. Niveau d'avancement du projet (cocher la case correspondante) :

A

Projet non encore entamé ☐

Pourquoi ?
.....

B

Projet en cours de réalisation ☐

Dépenses à ce jour (KDA)
Nombre d'emplois créés

C

Projet en cours de réalisation et mis partiellement en exploitation ☐

- Dépenses à ce jour (KDA).....
- Nombre d'emplois créés
- Biens ou marchandises à produire.....
- Capacités théoriques prévues.....
- **Produit ou prestation 1**
Quantité Unité de mesure Valeur (KDA) Dont export
- **Produit ou prestation 2**
Quantité Unité de mesure Valeur (KDA) Dont export
- **Produit ou prestation 3**

D

Projet achevé et non encore mis en exploitation ☐

Pourquoi ?

- Dépenses à ce jour (KDA)
- Emplois créés
- Biens ou marchandises à produire.....

E

Projet en arrêt ☐

Pourquoi ?

- Dépenses à ce jour (KDA)
- Biens ou marchandises à produire.....
- Capacités prévues

F

Projet achevé et mis en exploitation ☐

- Dépenses à ce jour (KDA).....
- Nombre de postes de travail créés
- Biens ou marchandises produits.....
- Capacités théoriques prévues.....

• Produit ou prestation 1

Quantité Unité de mesure Valeur (KDA) Dont export

• Produit ou prestation 2

Quantité Unité de mesure Valeur (KDA) Dont export

• Produit ou prestation 3

Quantité Unité de mesure Valeur (KDA) Dont export

G

Projet abandonné ☐

Pourquoi ?
.....
.....
.....

Annexe 09

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- ANDI -

PROCURATION

(Accomplissement de formalités dans le cadre de la loi n° 16-09 du 03 Août 2016, relative à la promotion de l'investissement)

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de , ...

Pour le compte l'entreprise individuelle/EURL/SARL/SPA/SNC à capitaux nationaux résidents – à capitaux mixtes, dont le siège sociale sis..... , enregistrée au registre de commerce sous le n°.....en date du.....et titulaire de la carte d'immatriculation fiscale n° du.....

Donne, par la présente, procuration à M (me).....

Titulaire de la CNI- Permis de conduire n°

Délivré(e) le/...../..... par

A l'effet de procéder en mes lieux et place¹

.....
.....
.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A le

Signature légalisée

¹ Préciser : enregistrement de l'investissement, modification, ... barrer les mentions

Chapitre I : Développement, rôle et caractéristiques des PME

Introduction générale	01
Section 1 : Définition et importance des PME	04
1.1. Définition des PME	04
1.1.1. Définition des PME dans les pays développés	05
1.1.2. Définition des PME dans les pays en développement	07
1.2. L'importance des PME	09
1.2.1. Le rôle économique des PME	09
1.2.2. Le rôle social des PME	10
1.3. Développement des PME.....	13
1.3.1. Développement des PME à travers les grandes mutations économiques	13
1.3.2. Les limites des économies d'échelle et des grandes entreprises.....	13
1.3.3. Les avantages que présentent les PME	14
Section 2 : Les caractéristiques des PME	15
2.1. Organisation des PME	15
2.1.1. Structure des PME	15
2.1.2. Le système d'information des PME	16
2.1.3. La spécialisation chez les PME	16
2.2. La gestion des PME	16
2.2.1. Centralisation de la gestion.....	17
2.2.2. La stratégie à court terme des PME	17
2.3. Les particularités financières des PME.....	17
2.3.1. La structure financière d'une PME.....	17
2.3.2. Les déterminants de la structure financière des PME.....	18
Conclusion	19

Chapitre II : Besoins et sources de financement des PME

Introduction	20
Section 1 : Besoins de financement des PME	20
1.1. Besoins de financement liés à l'investissement.....	20
1.1.1. Les investissements corporels.....	21
1.1.2. Les investissements incorporels.....	21
1.1.3. Les investissements financiers	22
1.2. Besoins de financement liés à l'exploitation	22
1.2.1. Les stocks	22
1.2.2. Les besoins de trésorerie	22
1.3. Besoins de financement liés à l'innovation	22
Section 2 : Sources de financement des PME.....	23
2.1. Le financement interne	23
2.1.1. L'autofinancement	23
2.1.1.1. Notion d'autofinancement	23
2.1.1.2. Déterminants d'autofinancement	24
2.1.1.3. Avantages et inconvénients de l'autofinancement	25
2.1.2. L'augmentation des fonds propres.....	25
2.1.2.1. Emission d'actions aux profits des actionnaires existants	26
2.1.2.2. L'incorporation des réserves.....	26
2.1.2.3. Les comptes courants d'associés	27
2.1.3. Cession d'éléments d'actifs	27
2.2. Le financement par endettement.....	27

2.2.1. Le financement bancaire des PME	27
2.2.1.1. Les crédits à court terme	28
2.2.1.2. Les crédits à moyen et à long terme	31
2.2.2. L'emprunt obligataire	31
2.2.2.1. Notions d'emprunt obligataire et de l'obligation.....	31
2.2.2.2. Fonctionnement de l'emprunt obligataire.....	32
2.2.2.3. Les différents types d'obligations	33
2.2.3. Le financement par le crédit-bail	33
2.2.3.1. Fonctionnement du crédit-bail	34
2.2.3.2. Typologie du crédit-bail.....	35
2.3. L'ouverture du capital et financement des PME	35
2.3.1. Le capital-investissement (private equity).....	35
2.3.1.1. Définition et origine du concept capital-investissement.....	35
2.3.1.2. Type de capital-investissement et cycle de vie de l'entreprise.....	36
2.3.1.3. Avantages du capital-investissement	37
2.3.2. Augmentation du capital (nouveaux actionnaires)	37
2.3.2.1. Financement par émission d'actions	37
2.3.2.2. Financement par conversion de dettes	38
Conclusion	39
Chapitre III : Les PME en Algérie et leurs financements	
Introduction.....	40
Section 1 : Situation des PME en Algérie	40
1.1. Définition et évolution des PME en Algérie.....	40
1.1.1. Evolution des PME en Algérie	41
1.1.1.1. Les PME en Algérie entre 1962 et 1982.....	41
1.1.1.2. Les PME en Algérie entre 1982 et 1988.....	42
1.1.1.3. Les PME en Algérie de 1988 à nos jours.....	43
1.2. Les PME algériennes en chiffres	43
1.2.1. Les PME en chiffres à la fin de l'année 2003.....	44
1.2.2. Les PME en chiffres au premier semestre 2019	47
Section 2 : Dispositifs de soutien et financement des PME en Algérie	52
2.1. Financement des PME en Algérie	52
2.1.1. La bourse d'Alger	53
2.1.2. Les banques.....	54
2.2. Les dispositifs d'aide et de soutien aux PME	55
2.2.1. Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	55
2.2.2. Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)	57
2.2.3. L'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM).....	59
2.2.4. Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).....	61
2.2.5. Le Fond de Garantie des Crédits aux PME.....	65
2.2.5.1. Les objectifs du FGAR	65
2.2.5.2. Les projets éligibles au FGAR	65
Conclusion	68
Chapitre IV : Etude de cas : ANDI, Agence Nationale de développement de L'investissement	
Introduction.....	69
Section 1 : Le guichet Unique Décentralisé, ANDI Tizi-Ouzou (GUD)	69
1.1 Présentation du Guichet Unique Décentralisé de l'ANDI Tizi-Ouzou	69

1.1.1. Composition du GUD de Tizi-Ouzou	70
1.1.2. Le centre de gestion des avantages	71
1.1.3. Le centre d'accomplissement des formalités	72
1.1.4. Le centre de soutien à la création d'entreprises	73
1.1.5. Le centre promotion territoriale	74
1.2. Suivi et contrôle des avantages accordés	74
1.3. Rôle du GUD Tizi-Ouzou enquête	76
1.3.1. La collecte de données statistiques par le GUD Tizi-Ouzou	77
1.3.2. La régulation du marché local	77
1.4. Apport du dispositif ANDI au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou	77
Section 2 : Traitement d'un dossier ANDI à la BNA de Tizi-Ouzou	90
2.1. Etapes pour le lancement d'un projet d'investissement	90
2.1.1. Déclaration d'investissement	90
2.1.2. Demande d'avantages	90
2.1.3. Durée de la réalisation de l'investissement.....	90
2.2. Présentation du cas.....	90
2.2.1. Les avantages obtenus par l'ANDI.....	91
2.2.2. Apport et intérêt du projet.....	92
2.2.3. Financement du projet.....	93
2.3. Présentation de la BNA 583 de Tizi-Ouzou	93
2.3.1. Etapes du traitement du dossier de demande de crédit d'investissement	93
2.3.2. Le rapport entre l'ANDI de Tizi-Ouzou et l'Agence BNA 583	94
Conclusion	95
Conclusion générale	
Bibliographie	
Annexe	
Tables des matières	

Résumé :

Les PME sont des entités économiques d'une grande importance. Leur rôle économique et social illustre parfaitement leur impact dans le tissu économique d'un pays. Depuis les années 70, ces formes d'entreprise prennent de plus en plus de place au sein de la population des entreprises. Leurs caractéristiques leur permettent d'assurer leur pérennité dans un environnement en constante mutation. En effet, les PME ont une faculté d'adaptation au changement. Elles jouissent d'une flexibilité qui leur permet de survivre dans un environnement économique complexe.

En Algérie, les PME peuvent recourir à différentes sources de financement. Un marché boursier a été spécialement dédié à cette catégorie d'entreprises, par ailleurs, elles recourent aux produits bancaires classiques. Grâce aux multiples dispositifs d'aide et de soutien aux PME et notamment au financement triangulaire. Parmi ces dispositifs, on distingue l'ANDI.

L'ANDI est un dispositif d'incitation fiscale qui contribue notamment à la création et à la promotion de la PME. A Tizi-Ouzou son impact est illustré à travers le nombre de projets et d'emplois déclarés depuis sa création.

Mots clés : Économie ; Entreprises ; PME ; Financement ; Financement interne ; Financement externe ; Ouverture au capital ; Dispositifs d'aides, ANDI ; Tizi-Ouzou.

Abstract :

SMEs are very important economic entities. Their economic and social role perfectly illustrates their impact on the economic fabric of a country. Since the 1970s, these forms of business have been gaining more and more place in the business population. Their characteristics allow them to ensure their sustainability in a constantly changing environment. Indeed, SMEs have the ability to adapt to change. They enjoy the flexibility that allows them to survive in a complex economic environment.

In Algeria, SMEs can use different sources of financing. A stock market has been specially dedicated to this category of companies, moreover, they use traditional banking products. Thanks to the multiple aid and support mechanisms for SMEs and in particular triangular financing. Among these devices, we can distinguish ANDI.

ANDI is a tax incentive system which contributes in particular to the creation and promotion of SMEs. In Tizi-Ouzou, its impact is illustrated through the number of projects and jobs declared since its creation.

Keywords: Economy; Companies, SMEs; Financing; Internal financing; External financing; Openness to capital; Aid mechanisms, ANDI; Tizi-Ouzou.